

Rapport de présentation



SCOT

Document approuvé
par Le Comité Syndical
du Pays de Saint-Brieuc
le 27 février 2015
et rendu exécutoire

Sommaire

1 / POSITIONNEMENT ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE	5
I.I - Un positionnement stratégique du Pays en Bretagne.....	5
1. Un territoire structuré en 7 intercommunalités	5
2. Un carrefour majeur au sein de la Bretagne	8
3. Un pays fortement tourné vers l'agriculture contrainte à évoluer	8
4. Un cadre de vie et des atouts à valoriser davantage	9
I.II - Des entités paysagères contrastées.....	9
1. Les paysages urbains	9
2. Les paysages ruraux	9
3. Les paysages maritimes	9
I.III - Le Pays de Saint-Brieuc, un espace multipolaire	11
1. Un Pays caractérisé par sa multipolarité	11
2. Une extension de l'aire urbaine de Saint-Brieuc qui dépasse les limites du pays	14

2 / CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES	16
II.I - Une croissance démographique soutenue.....	16
1. Une population qui augmente fortement.....	16
2. Un solde naturel positif mais sur le déclin	18
3. Un développement lié à un solde migratoire important	18
4. Profil des nouveaux arrivants.....	19
II.II - Un Pays jeune malgré le vieillissement de la population	21
1. Un quart de la population du Pays a moins de 20 ans	21
2. Un indice de jeunesse en baisse et contrasté	21
3. Un vieillissement de la population principalement sur le littoral et en secteur rural	23
II.III - Des ménages dont la structure évolue.....	24
1. Le desserrement des ménages	24
2. Les ménages d'une ou deux personnes en augmentation	24
3. Un profil socioprofessionnel majoritairement composé d'ouvriers et d'employés.....	24

3 / L'HABITAT	26
III.I - Le parc de logements	26
1. Evolution du parc de logements depuis 1968	26
2. Structure du parc de logements	26
3. Un parc de logements déséquilibré en faveur de la maison individuelle	28
4. Un parc de logements énergivore	29
III.II - La construction neuve	29
1. Un rythme de construction soutenu	29
2. Une prédominance des logements individuels :	30
3. Des disparités fortes en taille et prix de lots (source : ADIL 22)	30

4 / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	33
IV.I - Un tissu économique diversifié	33
1. Une progression de l'offre et de la demande d'emploi dans les pôles urbains	33
2. Une structure de l'emploi équilibrée spécialisée selon les intercommunalités	36
3. Une offre foncière et immobilière importante pour l'accueil d'activités économiques :	38
IV.II - L'agriculture, une activité structurante confrontée à de nouveaux enjeux	40
1. Une production à dominante animale	40
2. Une baisse de la SAU totale et une hausse de la SAU moyenne par exploitation :	40
3. Des difficultés dans le remplacement et le renouvellement des générations :	41
4. Un impact économique important	41
IV.III - Industrie et Agroalimentaire	43
1. Une tradition ancienne mais un tissu industriel fragilisé	43
2. L'agroalimentaire : la base de l'emploi local	44
IV.IV - Equipement commercial	45
1. Un maillage commercial relativement solide	45
2. L'offre commerciale traditionnelle présente	46
3. Une forte densité en Grandes Moyennes Surfaces (GMS) :	48

Sommaire

IV.V - Une économie littorale qui tend à se développer	50
1. Le nautisme et la plaisance bien présents sur la côte ouest	50
2. La pêche et la conchyliculture : des ressources de plus en plus exploitées	50

IV.VI - Une image territoriale de qualité permettant le développement des activités touristiques	52
1. Un tourisme tourné vers la mer et une clientèle majoritairement française	52
2. Des pratiques et une lisibilité touristiques	53

5 / CONSOMMATION D'ESPACE 56

VI.I - Un sol fortement artificialisé pour un développement urbain contrasté :	56
1. La consommation d'espace liée à l'habitat	56
2. Développement urbain et ses multiples formes	57
3. La consommation d'espace liée aux activités économiques	59
4. La consommation d'espace globale	59
5. Les réserves foncières (zones AU) dans les PLU	61

6 / EQUIPEMENTS ET SERVICES 62

VI.I - Un pays polarisé avec Saint-Brieuc et Lamballe comme pôles d'équipements supérieurs	62
--	----

VI.II - Offre de formation	64
1. La formation du primaire et du secondaire	64
2. Enseignement supérieur et la recherche	65

VI.III - Des équipements culturels et de loisirs	65
1. Une offre culturelle dense	65
2. Des activités de loisirs variées, qui profitent du lien avec le littoral :	66

VI.IV - Les équipements et services de santé	67
1. Des équipements de santé en nombre satisfaisant	67
2. Accès aux soins	67

VI.V - Développement numérique : une intervention publique plus que jamais nécessaire pour le développement des territoires et leur attractivité	69
--	----

7 / MOBILITÉS ET PRATIQUES DE DÉPLACEMENT 71

VII.I - Une utilisation massive du véhicule individuel	71
1. Une profonde ance de la route et un allongement des distances :	71
2. Un réseau routier saturé autour des pôles urbains	74
3. Un bilan GES peu satisfaisant	75

VII.II - Un réseau de transports collectifs à encourager, mais qui ne bénéficie pas d'un contexte favorable	76
1. Un territoire peu propice à l'usage des transports collectifs	76
2. Une offre en mobilité mal adaptée aux déplacements quotidiens	76
3. Des projets d'envergure (sur la ville-centre) pour inciter à l'usage des transports collectifs	77

VII.III - Des déplacements doux à valoriser	78
1. Des politiques mises en place	78
2. Un réseau qui se structure	78

VII.IV - Divers modes de transport terrestre et maritime disponibles	79
1. Un réseau ferroviaire en mutation	79
2. Le Port du Légué et le Projet du Grand Légué	80
3. L'aéroport de Saint-Brieuc, une plateforme de transports délaissée	80
4. Un large éventail de transports de marchandises	81

8 / GLOSSAIRE 83

I. POSITIONNEMENT ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Le territoire du Pays de Saint-Brieuc rassemble 7 EPCI, soit 6 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération. Au total, il comprend 64 communes.

Ces dernières ont des caractéristiques variées, au regard de la diversité des paysages présents sur le territoire, aussi bien urbains, littoraux que ruraux. Ce cadre de vie remarquable constitue une richesse pour le Pays et participe grandement à son attractivité.

Situé en Bretagne, le Pays de Saint-Brieuc est stratégiquement placé à la confluence de plusieurs grands axes routiers. L'agriculture est l'activité dominante, celle-ci connaît néanmoins aujourd'hui de profondes mutations.

La ville de Saint-Brieuc constitue le pôle central de ce territoire. Cependant, le Pays est caractérisé par sa multipolarité. Son territoire évolue, au point de voir son aire urbaine s'étendre largement vers l'Ouest ces dernières années, au contact de Guingamp.

I.1. Un positionnement stratégique du Pays en Bretagne

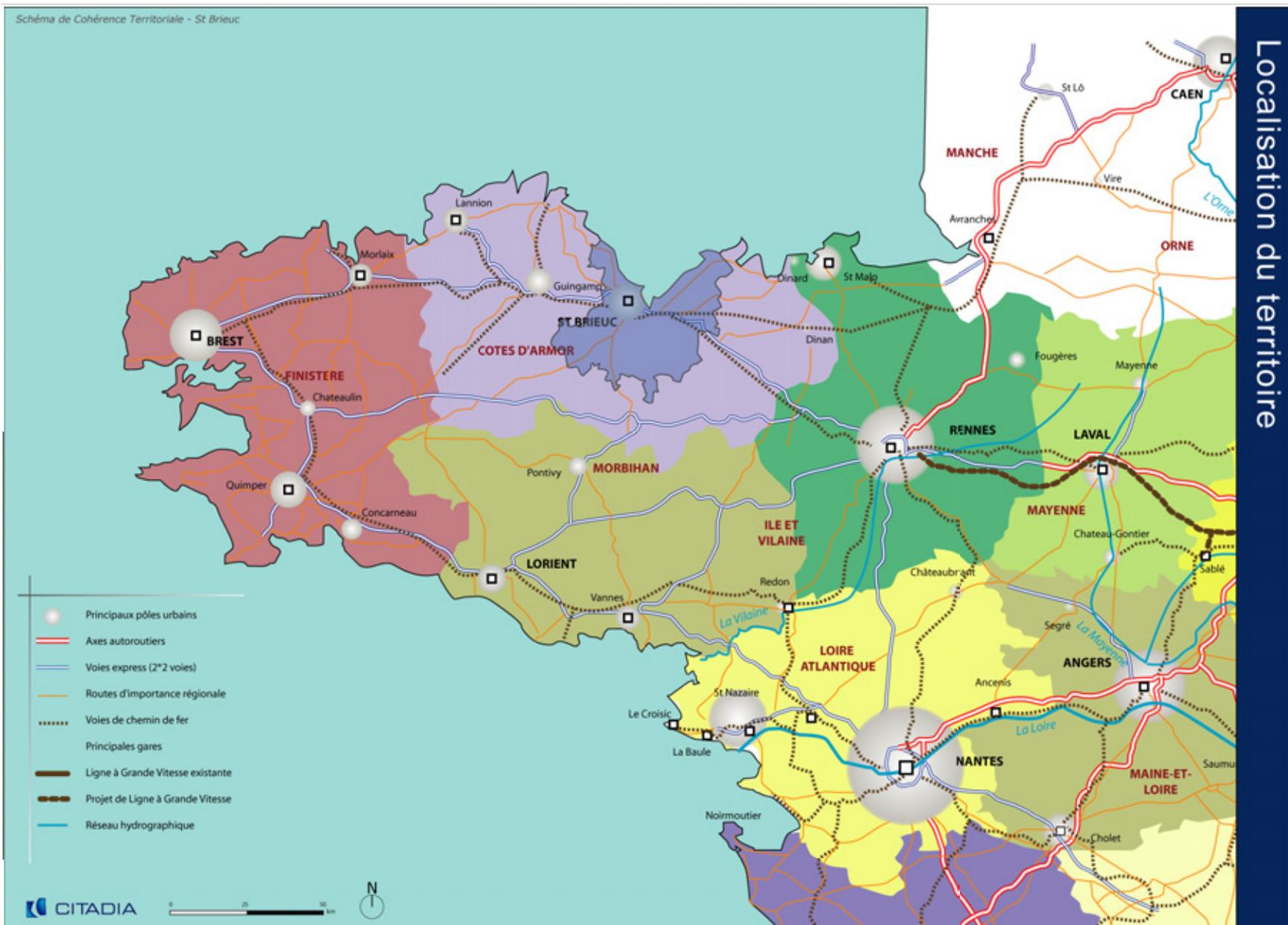
1. Un territoire structuré en 7 intercommunalités :

Le Pays de Saint-Brieuc est organisé en Syndicat Mixte fermé conformément à l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2012 portant statuts, modifié par arrêté du 26 juillet 2012. Son territoire comporte 64 communes, elles-mêmes regroupées en 7 EPCI : 1 communauté d'agglomération (Saint-Brieuc) et 6 communautés de communes (Cdc).

Saint-Brieuc Agglomération (SBA)	
Date de création	29 octobre 1999
Nombre de communes	14 communes
Population (INSEE 2008)	112 572 habitants
Densité	445,7 hab/km ²
Lamballe Communauté	
Date de création	1er janvier 2001
Nombre de communes	17 communes
Population (INSEE 2008)	26 038 habitants
Densité	93,6 hab/km ²
Cdc de la Côte de Penthièvre	
Date de création	15 décembre 1999
Nombre de communes	6 communes
Population (INSEE 2008)	13 654 habitants
Densité	97,9 hab/km ²

Cdc du Pays de Moncontour	
Date de création	30 décembre 1993
Nombre de communes	7 communes
Population (INSEE 2008)	11 149 habitants
Densité	69,8 hab/km ²
Centre Armor Puissance 4	
Date de création	24 décembre 1992
Nombre de communes	4 communes
Population (INSEE 2008)	7971 habitants
Densité	67 hab/km ²
Cdc du Sud Goëlo	
Date de création	7 mai 2001
Nombre de communes	6 communes
Population (INSEE 2008)	13 719 habitants
Densité	232,9 hab/km ²

Quintin Communauté	
Date de création	24 décembre 1992
Nombre de communes	10 communes
Population (INSEE 2008)	10 578 habitants
Densité	67,1 hab/km ²



2. Un carrefour majeur au sein de la Bretagne :

Le Pays de Saint-Brieuc est un territoire relativement excentré. Néanmoins son positionnement géographique lui confère d'importants atouts pour son développement aussi bien démographique qu'économique au sein de la Bretagne. Le territoire se trouve en effet sur l'axe de communication de Nord-Bretagne à mi-chemin entre Brest et Rennes, les deux principaux pôles urbains de la région bretonne. Il se situe également au départ de la liaison Nord-Sud (dite 'Triskell'), qui traverse toute la péninsule bretonne et dessert les villes de Lorient et Vannes, en passant par les régions de Loudéac et de Pontivy. L'agglomération de Saint-Brieuc, autour de laquelle s'organise le Pays, se révèle être le quatrième centre urbain régional de par ses fonctions et services.

Sa situation le long du littoral breton est un atout supplémentaire pour son développement, l'attrait du cadre de vie étant aujourd'hui très recherché par les populations mais également par les entreprises. La proximité des flux maritimes de la Manche permet également au Pays de se positionner comme un territoire maritime stratégique.

La proximité immédiate de la Manche peut néanmoins impliquer des risques pour la baie et le Pays doit donc anticiper et minimiser leurs conséquences potentielles.

De plus, le territoire est desservi par :

- Deux gares TGV (Saint-Brieuc et Lamballe)
- Cinq ports : Erquy (pêche), Pléneuf-Val-André – Dahouët (pêche et plaisance), Binic (plaisance), Saint-Quay-Portrieux (pêche et plaisance), Saint-Brieuc-le-Légué (commerce, pêche, plaisance)
- Un aéroport (Trémuson).

Cette diversité d'infrastructures, et donc de moyens de desserte du territoire, laisse à penser que la mobilité des populations et des marchandises est assurée.

Par ailleurs, Le Pays de Saint Brieuc offre un environnement maritime et portuaire permettant d'accueillir à Saint-Quay Portrieux la structure de maintenance du parc éolien en mer géré par le consortium Ailes Marines.

3. Un pays fortement tourné vers l'agriculture contrainte à évoluer :

A l'image de la Région Bretagne, première région agroalimentaire nationale, le Pays de Saint-Brieuc est caractérisé par son agriculture. En effet, la surface du territoire est occupée à plus de 60% par les terres agricoles. La palette de production est large et recouvre aussi bien la viande bovine, le porc, la volaille que le lait et les légumes. Le système de production est majoritairement intensif.

Cependant, l'agriculture connaît aujourd'hui de profondes mutations qui suscitent de nombreuses interrogations. En effet, le nombre d'exploitants agricoles diminue constamment depuis plusieurs décennies (phénomène de concentration).

Le monde agricole a subi plusieurs crises économiques (lait, porc, volailles...). Le revenu des exploitants stagne. Cependant, ils sont contraints de respecter diverses normes européennes, nécessitant des investissements lourds et pesant sur la rentabilité des exploitations

Le mode de production agricole a été accusé en partie de contribuer à la détérioration de la qualité de l'eau en Bretagne. Désormais, des actions de protection sont mises en place, notamment dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - Baie de Saint Brieuc, afin de reconquérir la qualité des eaux. Le plan préventif de lutte contre les algues vertes a été adopté en 2011 en Baie de Saint-Brieuc.

De nouvelles attentes de la société se manifestent envers le monde agricole : l'agriculture se doit de participer au cadre de vie en proposant une diversité de biens et de services, en s'intégrant harmonieusement au paysage ou encore en assurant une diversité et une qualité du milieu naturel.

L'agriculture a pour défi aujourd'hui d'être économiquement viable, socialement juste et de ménager l'environnement.

4. Un cadre de vie et des atouts à valoriser davantage :

A l'image de la Bretagne, le Pays de Saint-Brieuc est doté d'un cadre de vie et de paysages remarquables, notamment grâce à son littoral et son arrière-pays. La côte a été préservée d'un bétonnage massif, lui conférant une attractivité non démentie par la forte fréquentation de touristes. La Baie de Saint-Brieuc offre un paysage unique du fait de l'ampleur de ses marnages. Le cadre de vie plaisant et le reflet d'une image positive constituent un facteur d'attractivité, tant vis-à-vis des entreprises que des populations.

Cependant, certains espaces de transition entre la ville et la mer, les entrées de ville, les zones d'activités le long des routes principales (RN12, RD700, RD786) bénéficient d'un traitement paysager, architectural et urbanistique relativement faible, nuisant à la qualité du paysage environnant.

1.2. Des entités paysagères contrastées

Les paysages du Pays de Saint-Brieuc sont très différenciés avec des paysages urbains, y compris littoraux, au nord et des paysages beaucoup plus ruraux au sud.

1. Les paysages urbains :

Les paysages urbains sont atypiques et propres au Pays de Saint Brieuc, à l'image de ceux existants au sein de l'agglomération briochine. L'agglomération est marquée par ses vallées (de Gouédic et du Gouët) qui ont conditionné le développement urbain de la ville. Des infrastructures ont permis de s'adapter à cette difficulté, telles que les viaducs (d'Armor, de Toupin), et participent à son identité.

L'espace est fortement urbanisé avec d'importantes zones d'activités et commerciales (notamment en entrée de ville et le long des axes routiers structurants) ainsi que des équipements majeurs (gare, centre hospitalier...).

2. Les paysages ruraux :

La moitié Sud du Pays de Saint-Brieuc est davantage rurale avec une prédominance forte du secteur primaire (agriculture alliant polyculture et élevage en pays de bocage) et accueille un habitat plutôt dispersé, avec des fermes regroupées en hameaux. Dans l'ensemble, trois entités de paysages ruraux se distinguent :

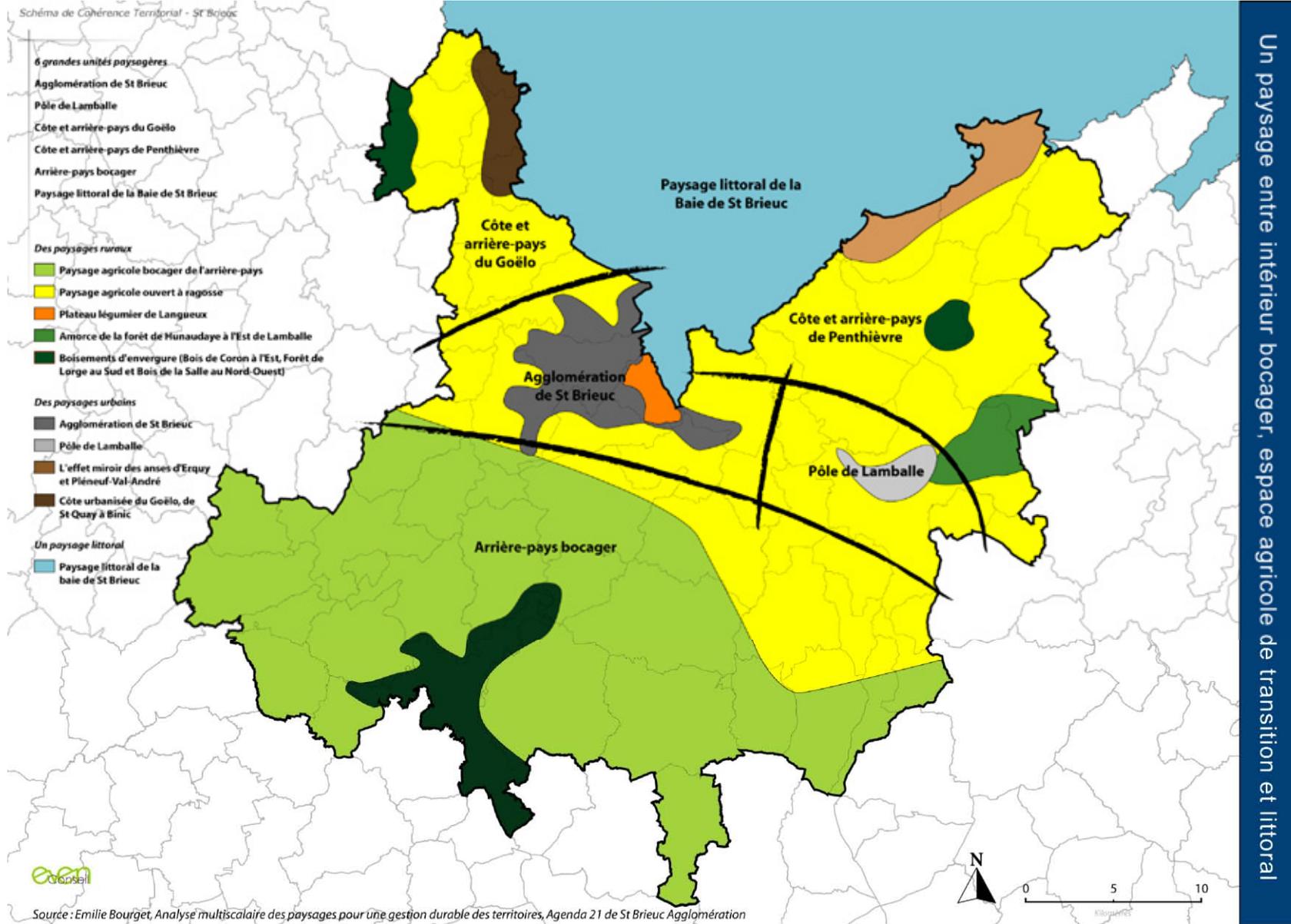
- Les forêts et boisements d'envergure : ces paysages, peu accessibles au public du fait de leur caractère souvent privé, tendent à diminuer.
- Les paysages agricoles bocagers : caractérisés par le relief accidenté et vallonné du Pays. Ils se présentent sous forme de petits champs et de haies / talus denses.
- Les paysages agricoles ouverts : ils sont constitués de terrains plats souvent dépourvus de haies et de talus et se multiplient sur le territoire du Pays.

3. Les paysages maritimes :

La façade littorale du Pays Briochin, constituée de 60 kilomètres de côte, est l'atout majeur du territoire de par son fort potentiel et l'image attractive qu'elle renvoie. La Baie offre une alternance de petites falaises, de zones de landes et de côtes sableuses. Elle est également fortement anthropisée de par ses différents ports de pêche et de plaisance (Erquy, Binic, Dahouët, Saint-Quay-Portrieux) et stations balnéaires (Pléneuf-Val-André, Étables-sur-Mer, Erquy). Le fond de la Baie accueille l'agglomération de Saint-Brieuc et le port du Légué. La Baie constitue l'élément identifiant du Pays, dont chaque commune se trouve positionnée à moins de 25 km. Quinze communes sur les 64 partagent ce littoral, dont 5 font partie du territoire de l'agglomération briochine.

Trois types de paysages caractérisent ce littoral :

- Le « grand large » : paysage dominé par l'eau et pratiqué par les bateaux. Ce périmètre n'est pas limité, en l'absence de périmètre maritime du SCoT.
- Les paysages de l'estran : ils sont sous l'influence des marées et sont caractérisés par de vastes étendues de sable. Ils possèdent des écosystèmes particulièrement riches et variés.
- Les paysages des caps et de la côte rocheuse : ils sont constitués de petites criques de sable et se caractérisent par la présence de nombreux oiseaux et plantes accolées au granit.



Un paysage entre intérieur bocager, espace agricole de transition et littoral

I.3. Le Pays de Saint-Brieuc, un espace multipolaire :

1. Un Pays caractérisé par sa multipolarité :

Le Pays de Saint-Brieuc est nettement caractérisé par sa multipolarité. Ce dernier peut se scinder en deux secteurs géographiques : au nord les pôles urbains et littoraux, et au sud les pôles ruraux, correspondant aux bourgs structurants.

Trois types de pôles peuvent être distingués sur le Pays :

Les pôles urbains :

Le Pays de Saint-Brieuc est nettement dominé par deux pôles structurants : un pôle principal qu'est la ville de Saint-Brieuc avec quelques communes satellites et un pôle secondaire : Lamballe.

> **Pôle aggloméré de Saint-Brieuc (Saint-Brieuc / Plérin/ Ploufragan / Tréguieux / Languieux / Yffiniac) et les communes associées de Plédran, Hillion et Pordic :**

Le Pays de Saint-Brieuc est clairement structuré autour du pôle aggloméré de Saint-Brieuc, pôle identitaire du territoire.

Le territoire est marqué par ses vallées boisées, et son contact avec le littoral et la Baie grâce au port du Légué. Il est marqué par des infrastructures importantes (viaduc...) et un patrimoine conséquent ainsi que des sites inscrits dans le centre ancien de Saint-Brieuc. Les villes à l'ouest de Saint-Brieuc tendent progressivement à être intégrées dans le pôle aggloméré.

Le poids démographique **du pôle aggloméré** est conséquent puisqu'il comprend 89 646 habitants en 2008, soit 46% de la population du Pays. On compte également 46 246 logements en 2008, soit 44% du parc de logements du territoire. La construction est d'ailleurs en forte augmentation ces dernières années, avec 672 logements produits en moyenne, par an, entre 1999 et 2008. Ceux-ci sont majoritairement destinés à être des résidences principales puisqu'on recense seulement 3% de résidences secondaires.

Le pôle bénéficie d'une bonne accessibilité et desserte grâce à ses multiples infrastructures de transports :

- TGV et TER ;
- Réseau routier régional composé de la RN12, RD700 et RD 786 ;
- Rocade de déplacements briochine RD 222
- Réseau de bus : TIBUS (à l'échelle du département, 9 lignes), TUB (Transports Urbains Briochins), le projet TEO (Transport Est-Ouest) à venir en 2014, et un service de Transport à la Demande (TAD) ;
- Port (pêche, commerce et plaisance) ;
- Aéroport (même si celui-ci est actuellement très peu fréquenté – pas de ligne aérienne régulière).

Le pôle possède par ailleurs une diversité de services et équipements mixtes et structurants et est caractérisé comme pôle d'équipement de gammes supérieures et intermédiaires. Il regroupe également une forte proportion d'emplois, avec un indice de concentration¹ de l'emploi de 130% : 175% à Saint-Brieuc, 144% à Yffiniac et 137% à Ploufragan en 2008.

> **Pôle de Lamballe (ville de Lamballe) :**

Le pôle urbain de Lamballe, composé exclusivement de la ville du même nom, représente le pôle complémentaire de l'agglomération briochine. Situé à 20 km à l'est de Saint-Brieuc, il se positionne en entrée Est du territoire du SCoT. Il bénéficie d'une très bonne desserte grâce aux lignes TIBUS, à la gare SNCF, complétée par un service de Transport à la Demande (TAD) « Distribus », et au réseau routier (la RN 12 et la RD 768 vers Plancoët).

La population de Lamballe est de 11 705 habitants en 2008, soit 6% des habitants du territoire du Pays de Saint-Brieuc.

On dénombre 5 868 logements en 2008 soit 5,6% du parc de logements du territoire. Entre 1999 et 2008, 149 logements ont été construits par an en moyenne.

Ce pôle structurant est caractérisé par un bon dynamisme économique (davantage spécialisé dans les activités agroalimentaires), avec un statut de pôle d'équipement de gamme supérieure, et possède un indice de concentration de l'emploi de 187%. De nombreuses zones d'activités se sont développées le long de la RN12 et au nord de la commune.

¹ Le rapport entre le nombre d'emplois offerts sur un territoire donné et les actifs ayant un emploi qui résident dans ce même territoire permet d'établir un Indicateur de Concentration d'Emploi. Cet indicateur permet de définir le niveau de polarité que joue ce territoire par rapport à son bassin de vie.

Les pôles littoraux :**> Pôle littoral Ouest (Binic/Etables-sur-Mer/Saint-Quay-Portrieux) :**

Ce pôle Ouest est formé en continuité urbaine le long du littoral sur la côte de Goëlo, relativement proche de l'agglomération. Il accueille une population de 9 584 habitants soit près de 5% de la population du Pays de Saint Brieuc.

Le territoire bénéficie d'une bonne desserte en transports :

- RD 786 ;
- Ligne TIBUS ;
- Ports de Saint-Quay-Portrieux et de Binic.

L'économie est principalement résidentielle et fortement liée au tourisme. Cet espace comporte des pôles d'équipements de gamme intermédiaire, et des zones d'activités développées le long de la RD 786. L'indice de concentration de l'emploi est de 89%.

On compte 8 418 logements en 2008, soit 8% du parc de logements du territoire. Dans ce pôle, 133 logements ont été construits, en moyenne, par an entre 1999 et 2008.

> Pôle littoral Est (Erquy / Pléneuf-Val-André) :

Situé sur la Côte de Penthièvre, ce pôle est composé des villes d'Erquy et de Pléneuf-Val-André. La population atteint 7 732 habitants en 2008, soit 4% de la population du Pays de Saint-Brieuc et comptabilise 9 127 logements en 2008, soit 8,7% du parc de logements du territoire. 148 logements ont été produits, en moyenne, par an entre 1999 et 2008. Le parc compte une forte proportion de résidences secondaires (54%).

L'indice de concentration de l'emploi s'élève à 106%, et le territoire est considéré comme pôle d'équipement de gamme intermédiaire.

Ce pôle est moins bien desservi contrairement au pôle littoral Ouest, avec une ligne TIBUS le reliant à Saint-Brieuc et à Lamballe, un réseau routier composé de la RD 786 et de la RD 791 (Pléneuf Val André – Lamballe) et les ports d'ERQUY et PLENEUF-VAL-ANDRE (Dahouët).

Les pôles ruraux :**> Pôles ruraux Sud-Ouest (Quintin / Saint-Brandan / Plaintel / Plœuc-sur-Lié) :**

Ce pôle rural, au paysage principalement bocager, est situé à environ 15 km de la ville de Saint-Brieuc. Il est desservi par :

- Deux lignes de TIBUS (Saint-Brieuc - Plœuc-sur-Lié et Saint-Brieuc – Rostrenen) ;
- Un réseau routier composé de la RD700 de Saint-Brieuc à Malakoff puis de la RD790 de Malakoff à Quintin ;
- Une gare de marchandises proche, située à Plaintel, et la gare de Quintin ;
- Une desserte TER par bus à Plaintel et à l'Hermitage-Lorge ;
- Le réseau de transport à la demande « Trans'com des 3 Monts ».

Sa population dénombre 12 175 habitants en 2008, soit 6% de la population du Pays de Saint-Brieuc. Seuls 84 logements, en moyenne, par an ont été construits entre 1999 et 2008, et son parc ne compte qu'une très faible proportion de résidences secondaires (5,7%).

Le pôle connaît un indice de concentration de l'emploi de 98% et est considéré comme un pôle d'équipement de gamme intermédiaire (Quintin et Plœuc-sur-Lié) et de proximité (Saint-Brandan et Plaintel). Une zone d'activité est présente autour de la gare de Quintin.

> Pôles ruraux Sud-Est (Quessoy / Moncontour / Trédaniel)

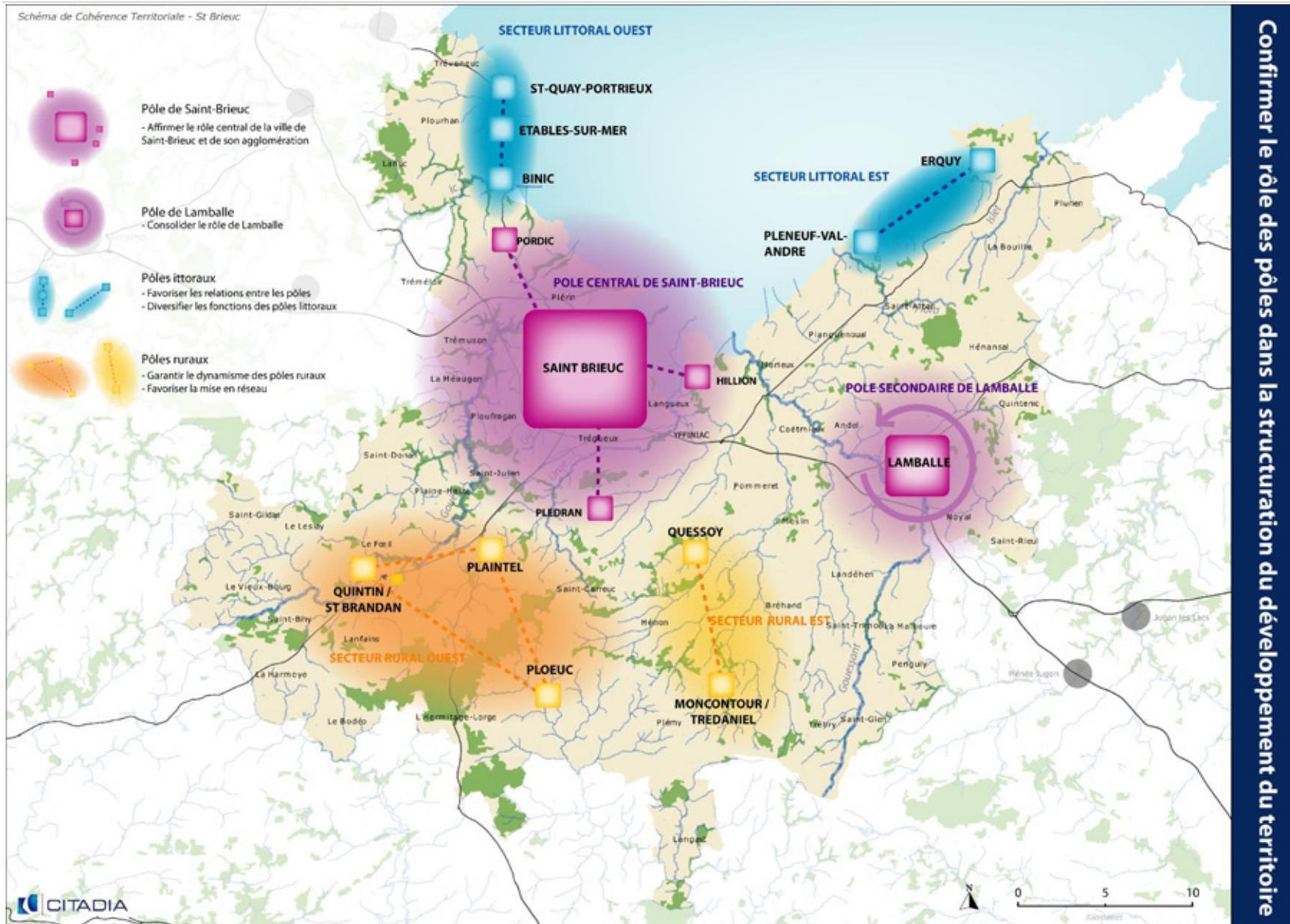
Ces pôles ruraux du Sud-Est du territoire sont desservis par :

- Une ligne de TIBUS (Saint-Brieuc - Moncontour) ;
- Un réseau routier principal situé à proximité et composé de la RD700 à l'Ouest et de la RN12 au Nord ;
- Un réseau secondaire depuis Moncontour et la RD14 de Lamballe à Pengilly ;
- Le réseau de transport à la demande « Trans'com des 3 Monts ».

Ils recensent à eux tous 5 307 habitants en 2008, répartis de façon homogène, soit 3% de la population du Pays de Saint Brieuc.

Entre 1999 et 2008, la dynamique de construction de logements a été plus importante à Quessoy (avec, en moyenne 23 logements par an à Quessoy), que dans le secteur de Moncontour/Trédaniel (8 logements par an). Le taux de résidences secondaires est, dans l'ensemble, faible (entre 3 et 7% par pôle).

Plœuc-sur-Lié constitue l'unique pôle d'équipement de gamme intermédiaire, tandis que Plaintel, Quessoy et le secteur Moncontour/Trédaniel sont des pôles d'équipement de proximité.



2. Une extension de l'aire urbaine de Saint-Brieuc qui dépasse les limites du pays :

Depuis 1999, l'aire urbaine² de Saint-Brieuc s'étend très nettement vers l'Ouest, au-delà des limites du Pays de Saint-Brieuc, au contact de celle de Guingamp. Cela marque la dynamique de périurbanisation à l'œuvre sur le territoire et le phénomène d'étalement urbain en couronnes successives.

Ainsi, en 1999, l'aire urbaine était composée de 22 communes ; en 2011, elle compte 48 communes. En un peu plus de 10 ans, l'aire urbaine a plus que doublé sa superficie.

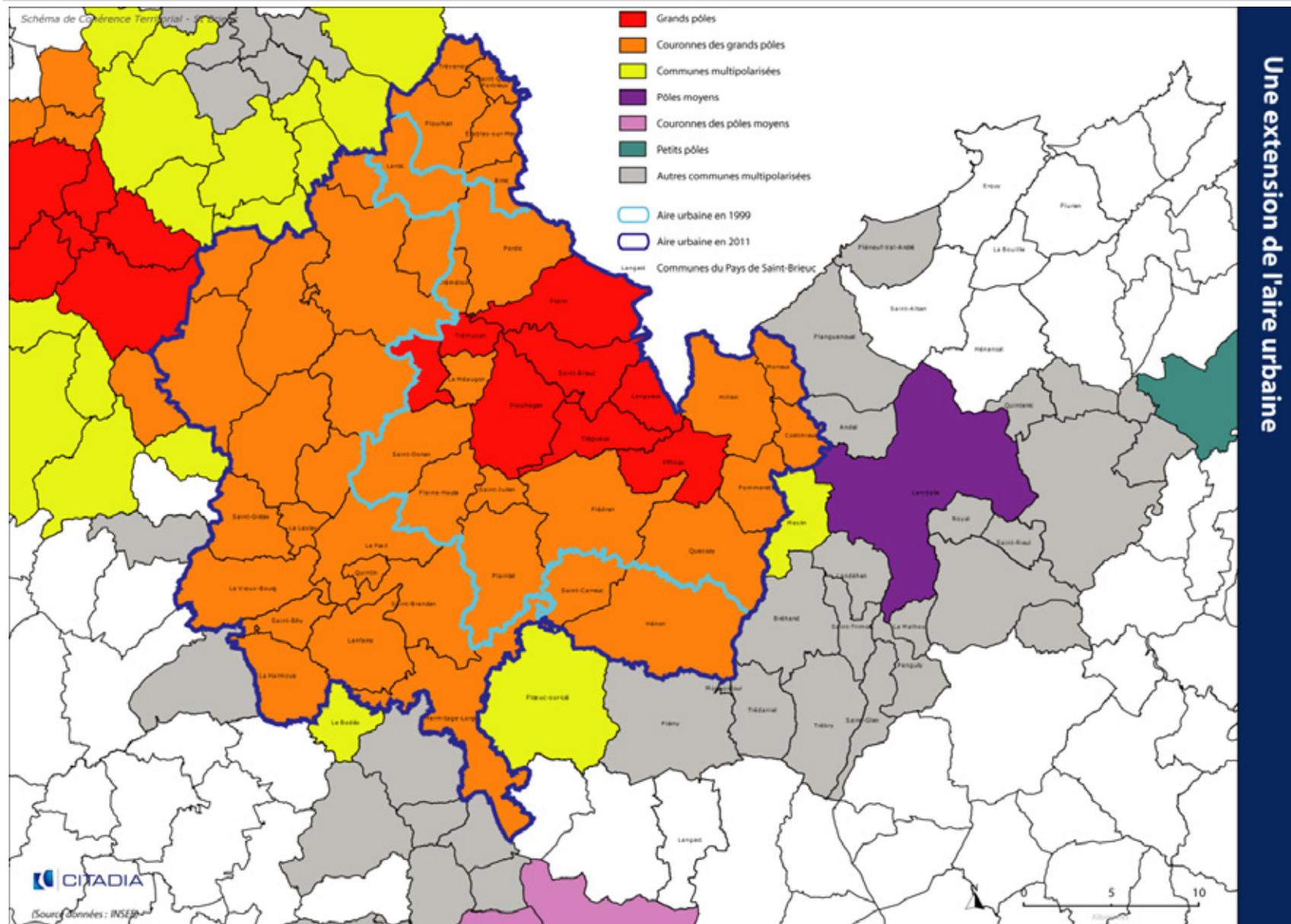
L'aire urbaine de Saint-Brieuc se manifeste à l'Ouest en s'orientant vers le Pays de Guingamp et au Sud, vers celui de Loudéac. Cependant, son développement est rapidement contraint par l'aire urbaine rennaise à l'Est (12^e aire urbaine nationale). Elle est exclusivement cernée par des communes multipolarisées, notamment entre Saint-Brieuc et Lamballe.

Cette multipolarisation est source de nombreux flux migratoires domicile-travail au sein du territoire. En effet, la division spatiale des activités due à l'étalement périurbain provoque des migrations pendulaires. Sont notamment concernés les actifs des intercommunalités du sud du Pays, du territoire Est (hors périmètre du SCoT) et entre Lamballe Communauté et Saint-Brieuc Agglomération.

Ce qu'il faut retenir

Constats	Chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> - Un pays multipolarisé structuré par la ville "phare" de Saint-Brieuc qui voit son agglomération considérée comme le 4^{ème} centre urbain régional ; - Des situations et des densités très contrastées au sein du Pays ; - Des paysages diversifiés : urbains, littoraux, ruraux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire composé de 7 EPCI, soit 64 communes. - 60 km de côte littorale, que 15 communes se partagent (dont 5 font partie de l'agglomération briochine).
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement géographique de "carrefour" au sein de la Bretagne (entre Brest et Rennes) ; - Une desserte directe par l'axe majeur de communication Nord-Bretagne ; - Un cadre de vie exceptionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 ports, 2 gares TGV et un réseau routier performant desservent le Pays. - Le pôle urbain de Saint-Brieuc recense 46% de la population du Pays.
<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'agriculture en mutation : une relève difficilement assurée ; - Un étalement urbain important dû au phénomène de périurbanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une aire urbaine passée de 22 communes en 1999 à 48 communes en 2011.
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multipolarité et équilibre du territoire ; - Périurbanisation et limitation de l'étalement urbain ; - Avenir de l'agriculture sur le territoire. 	

² Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. (Définition INSEE)



II. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

Le Pays de Saint-Brieuc connaît une forte croissance démographique, due en partie à un solde naturel positif, mais principalement à un solde migratoire important. La population tend à vieillir, surtout sur le littoral.

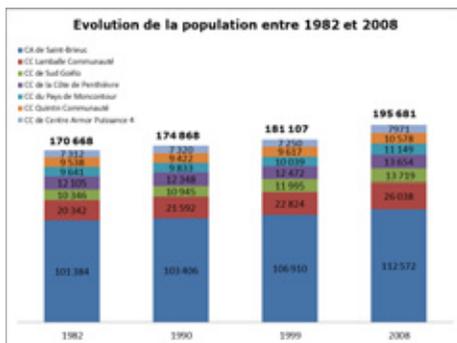
II.1. Une croissance démographique soutenue

1. Une population qui augmente fortement

Une croissance démographique soutenue, à l'image du Département des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne

De 1999 à 2008, les Côtes d'Armor ont connu une forte croissance démographique, avec une augmentation d'environ 40 000 habitants. Cette croissance se fait particulièrement ressentir dans les aires urbaines de Saint-Brieuc et Lannion.

En 2008, le Pays de Saint-Brieuc compte 195 681 habitants, soit 14 574 habitants de plus qu'en 1999 (181 107 habitants). C'est le territoire 'pays' des Côtes d'Armor qui a connu la plus forte progression.

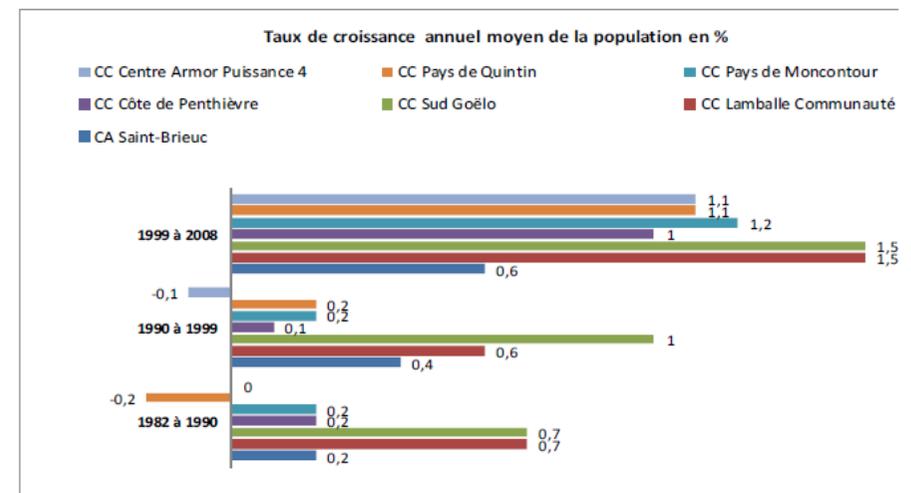


Source INSEE, RPG 1982 – 2008

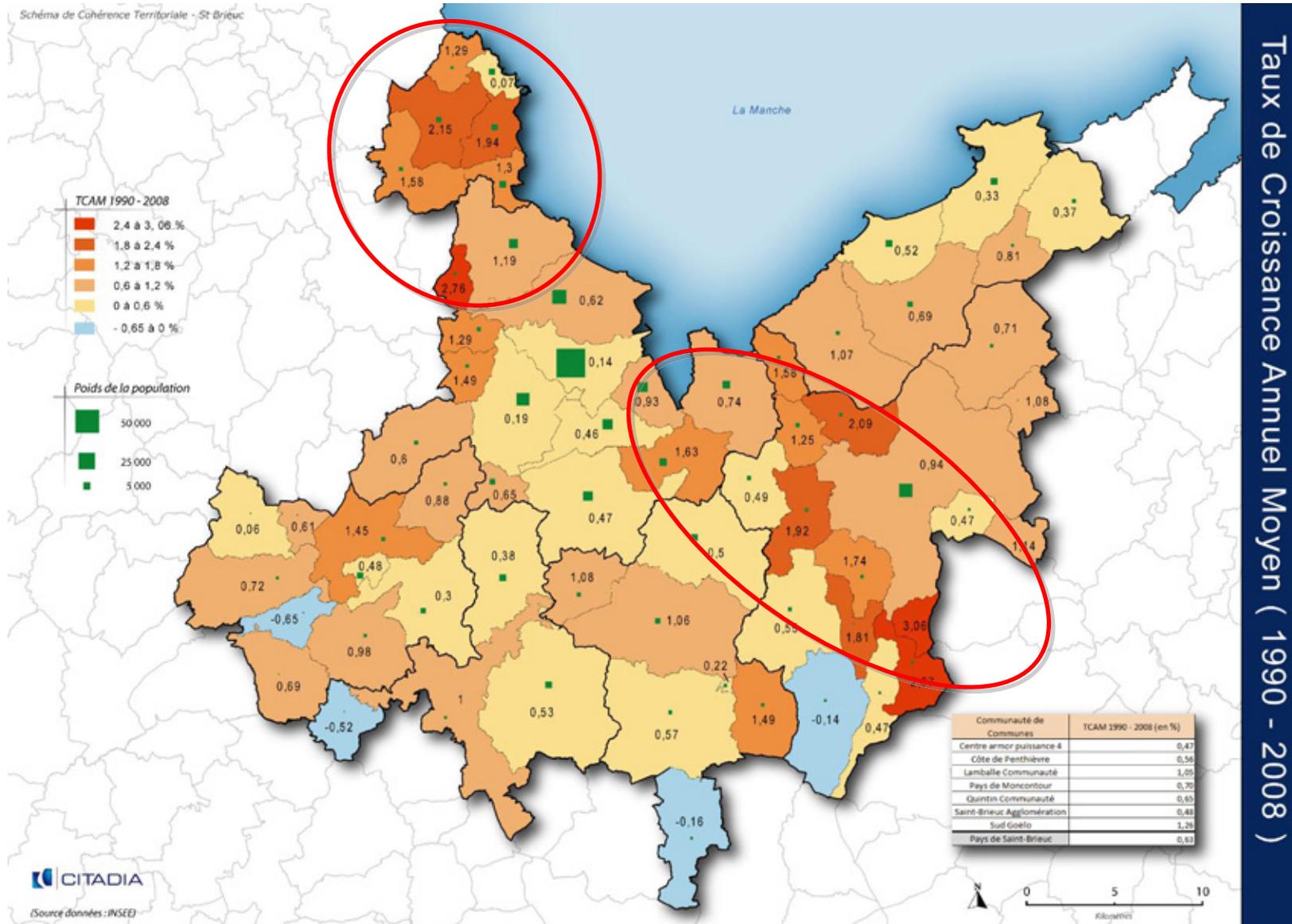
Sur le Pays, hormis la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc qui a connu un taux de croissance annuel moyen de +0,6 %, les EPCI du territoire ont connu une croissance égale ou supérieure à 1 % sur la période 1999-2008.

La croissance démographique est en nette accélération depuis 1999 (+0,9% par an) et évolue quasiment au même rythme que celles observées aux échelles départementale (+0,8 % par an) et régionale (+0,9 % par an).

Globalement, le développement démographique est contrasté, de part et d'autre de la ville de Saint-Brieuc. Bénéficiant d'une proximité immédiate de l'Agglomération briochine, la côte du Sud Goëlo connaît un développement démographique plus important que la côte Est de la Baie de Saint-Brieuc. Les communes multipolarisées entre Lamballe et Saint-Brieuc connaissent aussi une croissance soutenue. En effet, ces deux pôles étant les principaux bassins d'emplois du Pays, les arrivées sont avant tout liées à l'activité professionnelle. La situation est plus contrastée au sud du territoire.



Source INSEE, RGP 1982 – 2008



CITADIA

(Source données : INSEE)

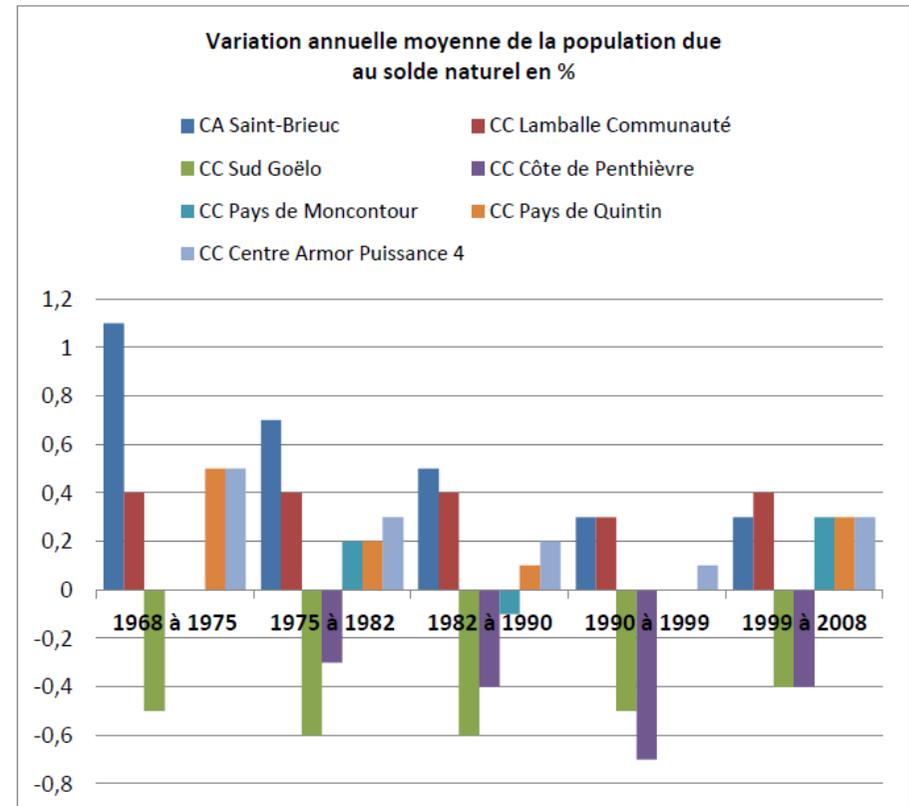
Des disparités de densité de population

La densité de population du Pays de Saint-Brieuc est influencée par cette dynamique démographique. Son territoire compte environ 168 habitants/km², ce qui dépasse la moyenne départementale et régionale.

Cette densité est cependant à nuancer, puisque de forts contrastes existent au sein du Pays. Ainsi, sous l'effet conjugué de la présence des principales agglomérations, d'infrastructures routières d'envergure ou ferroviaires et du littoral, certains territoires notamment au Nord du Pays présentent une densité très élevée. C'est le cas pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (445,7 habitants/km²) ou la Communauté de communes de Sud Goëlo (232,9 habitants/km²).

2. Un solde naturel positif mais sur le déclin

Le solde naturel du Pays est positif, même si le déficit se creuse régulièrement depuis 40 ans. Le Pays possède un solde naturel très contrasté selon les territoires : les communautés littorales enregistrent un solde négatif (comme les Communautés de Communes du Sud Goëlo et de la Côte de Penthièvre), dû à la forte concentration de personnes âgées sur leur territoire ; les autres territoires enregistrent un solde naturel positif.



Source INSEE, RPG 1968 – 2008

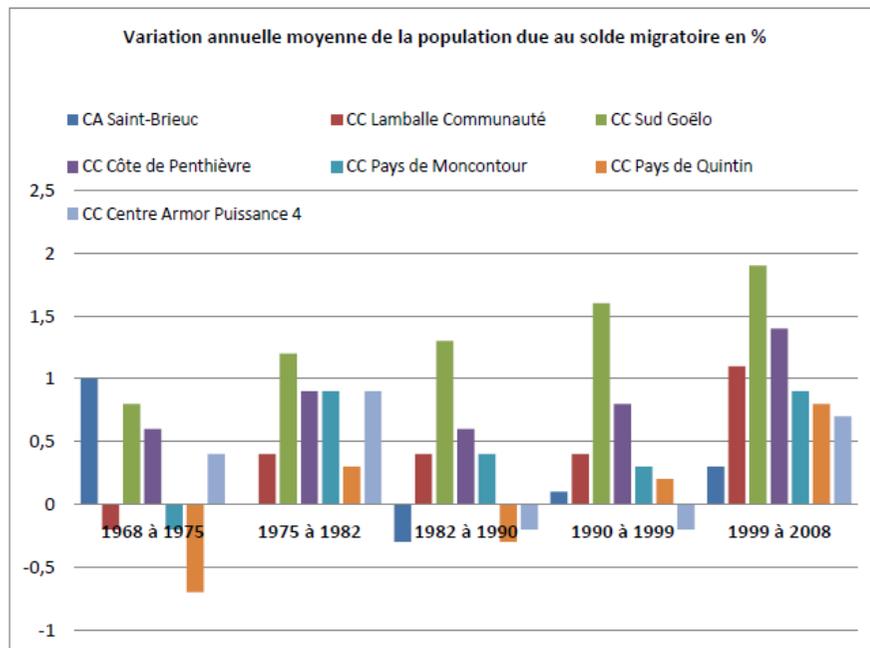
3. Un développement lié à un solde migratoire important

Alors qu'il était quasiment nul avant 1990, le solde migratoire est maintenant en forte augmentation et parvient à compenser largement les départs. En effet, bien que le solde naturel du Pays soit légèrement positif, l'essentiel de la croissance démographique est dû à un solde migratoire supérieur à 1%.

Ce solde migratoire positif s'explique en partie par l'activité professionnelle qui attire principalement des actifs, avec ou sans emploi, et leurs familles. Si les plus jeunes actifs

entre 20 et 29 ans, attirés par la ville, ont tendance à quitter le pays pour poursuivre leurs études ou trouver leur premier emploi, à partir de 30 ans, le mouvement s'inverse. Les jeunes retraités sont quant à eux souvent attirés par l'installation dans les communes littorales.

Les distinctions géographiques caractérisent le territoire, puisque les soldes migratoires positifs les plus importants sont présents dans les communautés littorales du Sud Goëlo et de la Côte de Penthièvre, suivies de près par Lamballe Communauté. La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc enregistre un taux faible (0,3%).



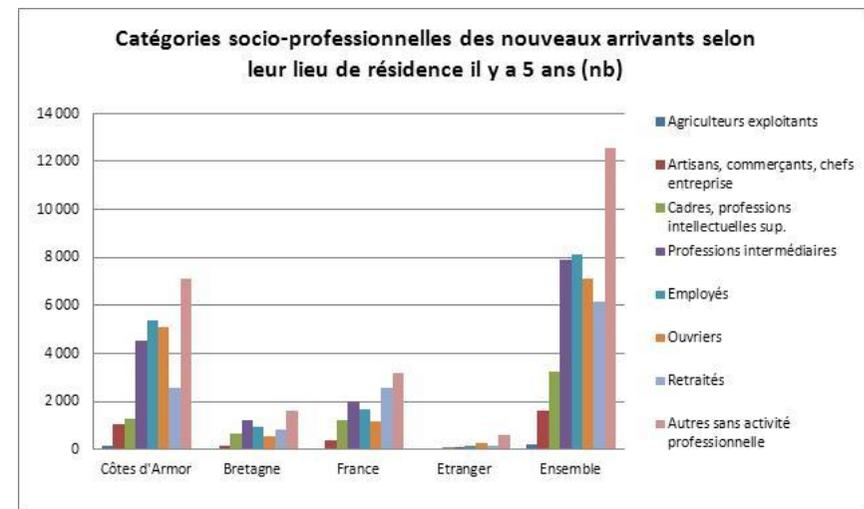
Source INSEE, RPG 1968 – 2008

4. Profil des nouveaux arrivants

Les données font état de 46 927 « nouveaux arrivants » en 2008 sur le Pays de St Brieuc. Le graphique et le tableau ci-dessous exposent la répartition de cette population selon le croisement de deux critères : l'origine géographique des nouveaux arrivants et la catégorie socio-professionnelle à laquelle ils appartiennent.

Définition

Sont considérées comme nouveaux arrivants les personnes n'ayant pas le même lieu de résidence qu'il y a 5 ans (hors mouvement au sein de la même commune). Les données sont issues du recensement de l'INSEE de 2008.



	Provenance des nouveaux arrivants					
	Côtes d'Armor	Bretagne	France	Etranger	Ensemble	
Catégorie socio-professionnelle des nouveaux arrivants	Agriculteurs exploitants	140	23	24	8	195
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	1 031	161	409	35	1 636
	Cadres, professions intellectuelles sup.	1 304	637	1 222	94	3 257
	Professions intermédiaires	4 538	1 230	2 028	115	7 911
	Employés	5 358	920	1 679	171	8 128
	Ouvriers	5 093	547	1 153	298	7 091
	Retraités	2 582	835	2 578	154	6 149
	Autres sans activité professionnelle	7 134	1 590	3 212	620	12 556
	Ensemble	27 177	5 943	12 308	1 499	46 927

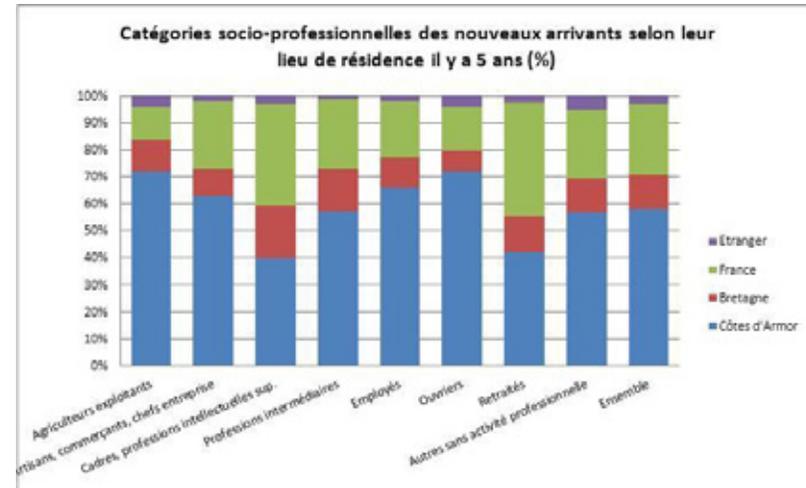
Source : INSEE 2008

Les nouveaux arrivants sont majoritairement originaires du département des Côtes d'Armor (27 177 personnes, soit 57.9% des nouveaux arrivants). Ce sont principalement des personnes sans activité professionnelle (7 134 personnes), des employés (5 358 personnes), des ouvriers (5 093 personnes) ou encore des professions intermédiaires (4 538 personnes). Cela démontre l'attractivité économique du Pays puisque ces nouveaux arrivants viennent sur le territoire pour y travailler.

Les données traitées en pourcentage distinguent chacune des catégories socio-professionnelles selon l'origine géographique des nouveaux arrivants.

Deux particularités émergent. Se démarque en effet une population de retraités à 42% originaire des Côtes d'Armor et à 42% originaire des régions françaises externes à la Bretagne montrant ainsi l'attractivité du territoire (retour au Pays ou nouvelle installation).

L'autre particularité concerne les cadres et autres professions intellectuelles supérieures : 37,5% proviennent des régions extérieures à la Bretagne.

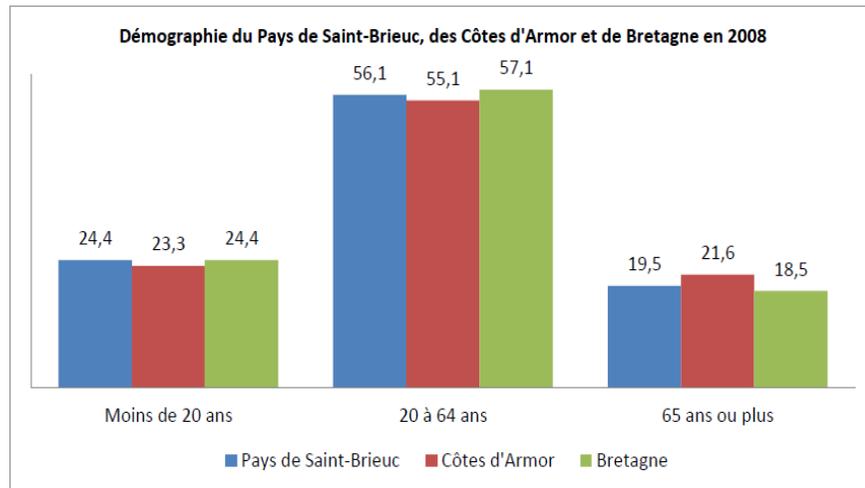


Source : INSEE 2008

II.2. Un Pays jeune malgré le vieillissement de la population

1. Un quart de la population du Pays a moins de 20 ans :

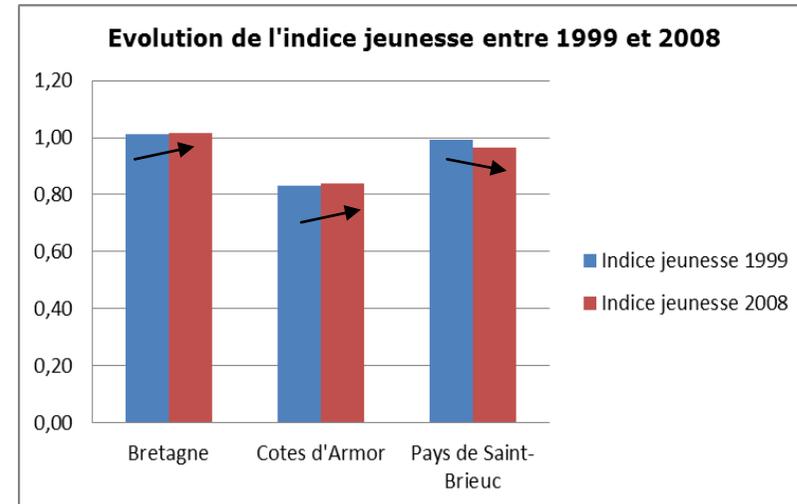
Le Pays de Saint-Brieuc compte une population relativement jeune puisque les moins de 20 ans en 2008 représentent 25% de la population du Pays, contre 19,5% pour la population des 65 ans et plus. Ce taux est sensiblement supérieur à celui des Côtes d'Armor (23,3%).



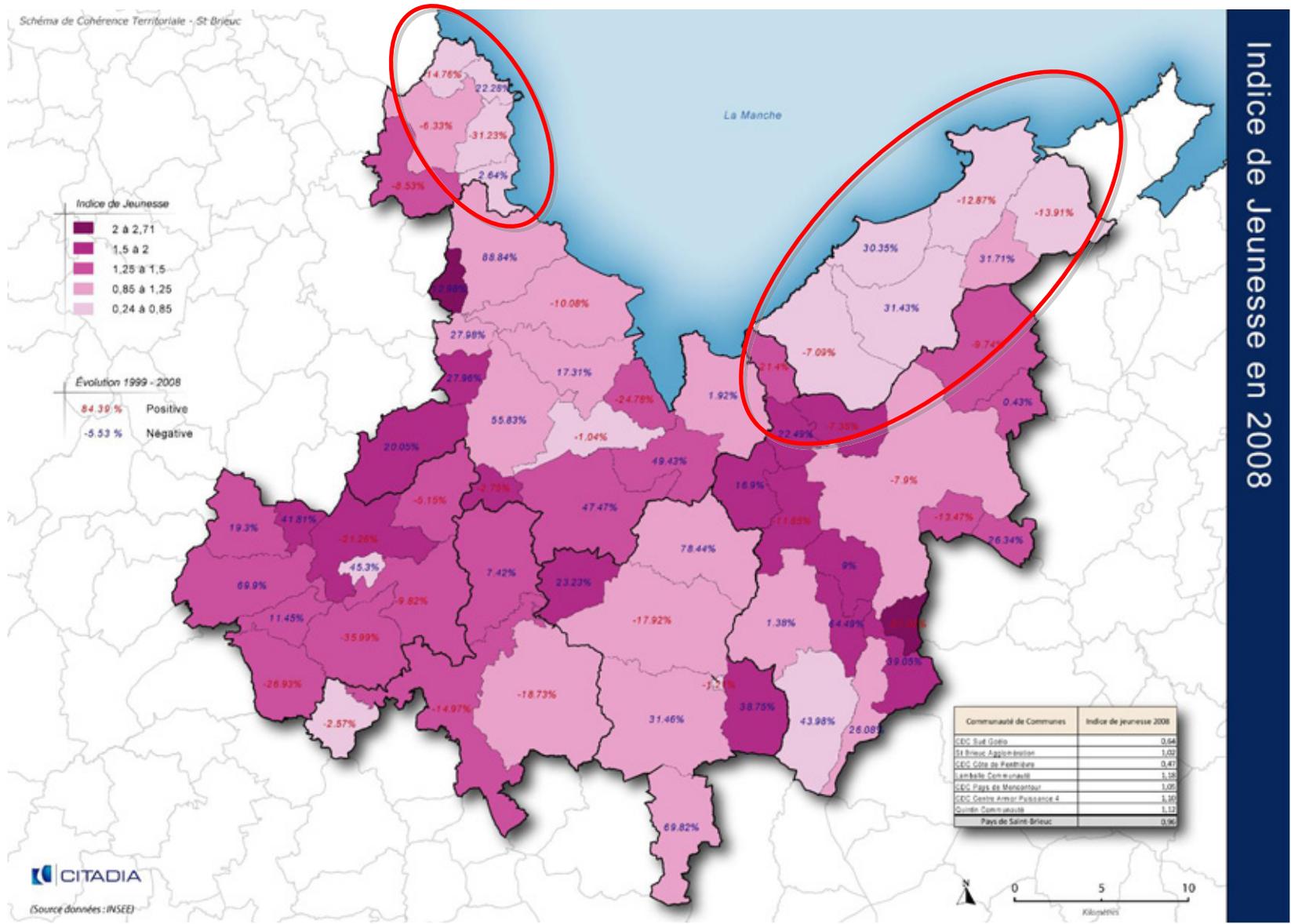
Source INSEE 2008

2. Un indice de jeunesse en baisse et contrasté :

L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) du Pays diminue entre 1999 et 2008, contrairement aux Côtes d'Armor ou à la Bretagne.



Source INSEE 1999 et 2008



Indice de Jeunesse en 2008

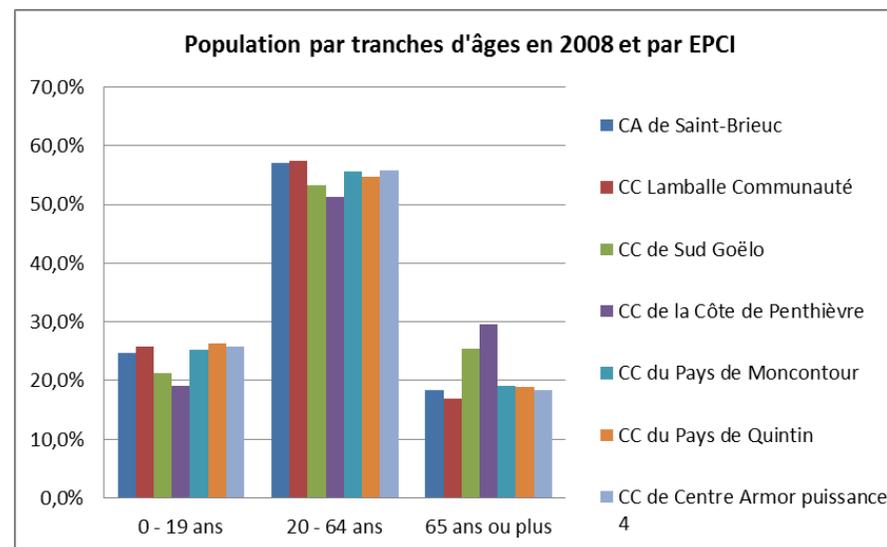
La situation est très contrastée au sein même du Pays. Toutes les communautés de communes et la communauté d'agglomération ont un indice de jeunesse supérieur à 1, mises à part les communautés de communes de la Côte de Penthièvre et du Sud Goëlo. En raison de leur situation géographique proche du littoral, elles attirent particulièrement les jeunes retraités et personnes âgées. C'est Lamballe Communauté qui connaît l'indice de jeunesse le plus fort (1,18). En effet, c'est un pôle d'emploi qui tend à concentrer les jeunes ménages, des jeunes également attirés par la « ville ».

De forts contrastes existent au sein des communes. Ainsi, ce sont des communes comprises dans la première couronne de l'agglomération de Saint-Brieuc, ou de Lamballe, qui semblent avoir l'indice de jeunesse le plus important en 2008 (Par exemple, Tréméloir et la Malhoure avec un indice supérieur à 2).

3. Un vieillissement de la population principalement sur le littoral et en secteur rural

Bien que l'indice de jeunesse soit positif, il a tendance à décliner depuis 1999. Il est ainsi passé d'une moyenne de 1,26 en 1999 à 1,25 en 2008. Le vieillissement de la population semble plus accentué que sur le reste du département.

Les communes du Sud Goëlo et de la Côte de Penthièvre ont un indice de jeunesse très faible mais n'évoluent pas de la même façon : de 1999 à 2008, la communauté de communes du Sud Goëlo a vu le nombre de jeunes augmenter sur son territoire, tandis que c'est le contraire pour la communauté de communes Côte de Penthièvre (-3,3%) et l'agglomération briochine (-7,4%). Le rajeunissement de population constaté dans les communautés de communes voisines ne permet pas de contrebalancer la tendance générale.



Source INSEE 2008

En détaillant la répartition de la population par tranche d'âges dans chacune des intercommunalités du Pays, les communautés de communes du Sud Goëlo et de la Côte de Penthièvre se détachent par leur surreprésentation des 65 ans et plus.

II.3. Des ménages dont la structure évolue

1. Le desserrement des ménages

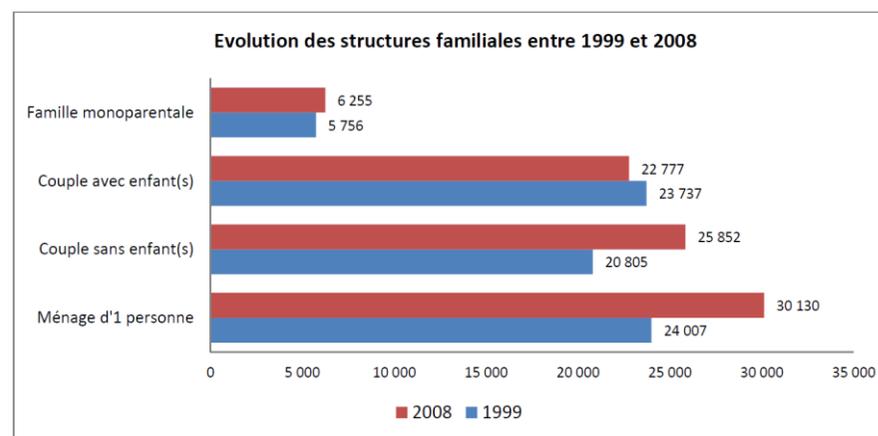
Le phénomène de desserrement des ménages (décohabitation tardive, familles monoparentales, vieillissement de la population...) que connaît le territoire du Pays de Saint-Brieuc est un phénomène global observé à l'échelle nationale. En effet, alors que la taille moyenne des ménages est relativement faible, sur les territoires littoraux notamment, la tendance depuis 1999 est encore à la baisse. Seules 3 communautés de communes n'ont pas connu une diminution de la taille moyenne de leurs ménages : le Sud-Goëlo et la Côte de Penthièvre ont maintenu la taille moyenne des ménages à 2,2 personnes entre 1999 et 2008, tandis que seule la communauté de communes de Centre Armor Puissance 4 a vu croître le nombre moyen de personnes par ménage.

Au total, le Pays de Saint-Brieuc compte en moyenne 2,3 personnes par ménage en 2008.

2. Les ménages d'une ou deux personnes en augmentation

Concernant la composition des ménages, ceux d'une personne sont passés de 31,8% en 1999 à 34,8% en 2008 et les couples sans enfant de 27,5% en 1999 à 29,9% en 2008. Les familles monoparentales connaissent, elles aussi, un essor (près de 500 familles supplémentaires depuis 1999), hormis dans la communauté de communes Côte de Penthièvre.

Les couples avec enfants sont de moins en moins nombreux, passant de 31,4% en 1999 à 26,3% en 2008. La situation du Pays de Saint-Brieuc suit le phénomène observé dans le département des Côtes d'Armor.



Source INSEE 1999, 2008

Les ménages d'une personne (presque 35% de la population) ou de deux personnes (presque 30% de la population) prennent le pas sur les couples avec enfants sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc.

Ces mutations au sein des ménages provoquent de nouveaux besoins en termes de logements, et notamment des logements plus petits.

3. Un profil socioprofessionnel majoritairement composé d'ouvriers et d'employés

Le Pays de Saint-Brieuc comptait, en 2008, une majorité d'ouvriers (Lamballe : 37,9 %, Quintin Communauté : 32,9 % et Centre Armor Puissance 4 : 32,6 %).

C'est dans la communauté d'agglomération et les communautés de communes du littoral que la concentration d'employés est la plus élevée (Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc : 30,2 % ; CC du Sud Goëlo : 32,3 % contre 23,2 % pour Quintin Communauté et 23,5 % pour la CC du Pays de Moncontour).

Le Pays compte également une part importante d'agriculteurs et d'exploitants : ils atteignent en 2008 un taux de 5,9 % en moyenne contre 2 % pour la moyenne nationale. Ils sont majoritairement présents dans l'arrière-pays (CC du pays de Moncontour : 13,1 %, Quintin Communauté : 8,6 %), et beaucoup moins sur le littoral. La communauté de communes de la Côte de Penthièvre fait figure d'exception avec 7,5 % d'agriculteurs/exploitants.

Ce qu'il faut retenir :

Constats	Chiffres clés
<p>- Territoire le plus jeune du département mais vieillissant, avec des intercommunalités aux densités de population et aux profils sociodémographiques très contrastés ;</p>	<p>- En 2008, 195 681 habitants sur le Pays de Saint-Brieuc, soit 14 574 habitants de plus qu'en 1999.</p>
<p>Atouts</p> <p>- Une forte croissance démographique et un solde migratoire important ;</p> <p>- Le Pays le plus jeune des Côtes d'Armor ;</p>	<p>- Entre 1999 et 2008, la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc connaît un taux de croissance de sa population de 0,6% quand les autres dépassent 1%.</p>
<p>Faiblesses</p> <p>- Un solde naturel en diminution et une population vieillissante ;</p> <p>- Une répartition déséquilibrée de la population ;</p> <p>- Des dynamiques territoriales inégales ;</p>	<p>- Une croissance liée à un solde migratoire (+1,1%) et un solde naturel (+0,2%) positifs.</p> <p>- ¼ de la population a moins de 20 ans.</p>
<p>Enjeux</p> <p>- Accueil des actifs et des personnes âgées</p> <p>- Attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes couples</p> <p>- Mixité sociale et générationnelle de la population</p>	<p>- En moyenne 2,3 personnes par ménage dans le Pays.</p>

III. L'HABITAT

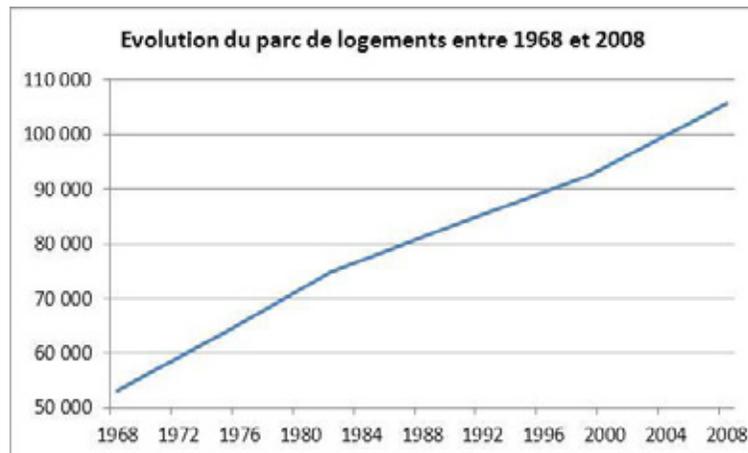
Au regard de son cadre de vie remarquable, le Pays connaît une forte pression foncière (inégaie selon les intercommunalités), et une artificialisation des sols élevée. La majorité du parc résidentiel est composée de résidences principales, hormis sur la côte où se concentrent les résidences secondaires, ainsi qu'une population plus aisée. Le pavillon individuel reste la forme urbaine la plus répandue et plébiscitée, tandis que les logements collectifs sont encore peu représentés.

III.1. Le parc de logements

1. Evolution du parc de logements depuis 1968

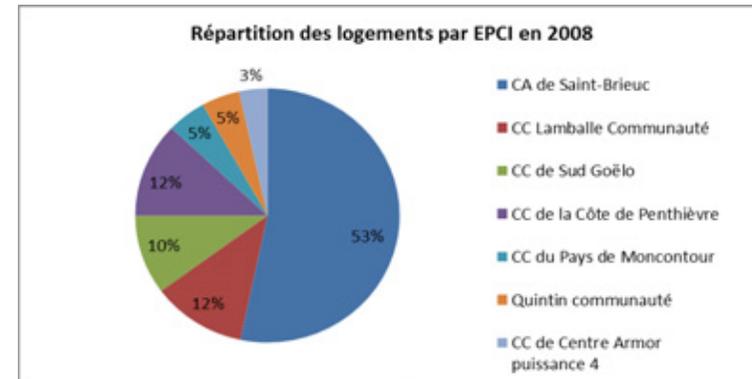
Le parc de logements compte 105 615 logements en 2008 contre 92 471 logements en 1999 soit une augmentation de 13 144 logements sur la période.

La dynamique de construction connaît une accélération depuis 1999 (+14,2 % de logements entre 1999 et 2008) même si la croissance est régulière depuis 1968.



Source : INSEE, RPG 1968 - 2008

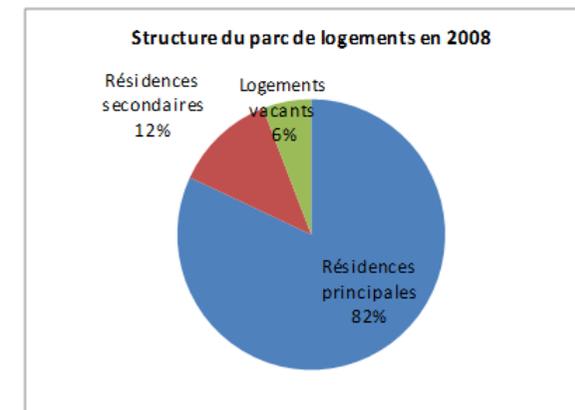
La répartition géographique des logements n'est pas homogène sur le territoire : 53,3 % des logements sont situés sur Saint-Brieuc Agglomération, les communautés de communes du Sud Goëlo et de la Côte de Penthièvre en concentrant respectivement 10,1 % et 12,1 %.



Source : INSEE, RPG 2008

En termes d'évolution, tous les territoires communautaires connaissent une croissance de leur parc de logements.

2. Structure du parc de logements



Source INSEE 2008

Les résidences principales :

- Des disparités géographiques :

Les résidences principales constituent la typologie dominante sur le territoire, soit 81,9% de l'ensemble du parc. Ce taux est légèrement au-dessus des moyennes départementale (77,3%) et régionale (80,3%). Cette part grimpe à 90,5% sur la Communauté d'Agglomération alors qu'elle est de 49,7% sur la communauté de communes de la Côte de Penthièvre.

- En augmentation, mais pas forcément adaptées aux besoins :

La part des résidences principales a augmenté régulièrement au cours des dernières décennies (+23% entre 1990 et 2008, soit une croissance annuelle moyenne de +1,3%). Seule la Communauté d'Agglomération a connu une baisse du nombre de ses résidences principales au cours de cette période intercensitaire.

Bien qu'en augmentation, le parc de résidences principales n'est plus adapté aux besoins. Ce sont majoritairement de grands logements (environ 70% de T4 ou plus) inadaptés à la tendance démographique actuelle qui voit la part des ménages sans enfants et des familles monoparentales augmenter. D'ailleurs, le parc de résidences principales augmente plus vite que l'augmentation de la population.

- Un parc ancien :

Près de la moitié des résidences principales représente des logements achevés avant 1974 dont 28,7% avant 1949. Cependant, ce constat est à relativiser par rapport aux valeurs observées dans les Côtes d'Armor où plus de 30% des logements principaux ont été achevés avant 1949.

De fortes disparités sont observées sur le territoire ; les logements les plus anciens sont situés sur le sud du territoire (sur Quintin Communauté, 35,3% des logements ont été bâtis avant 1949). A l'inverse, la Communauté d'Agglomération se distingue par sa faible part de logements anciens, soit 18,5%. Ces chiffres reflètent les tendances régionales voire nationales ; les communes urbaines disposent d'un parc de logements plus récents que les communes rurales (qui, elles, connaissent un moindre dynamisme de la construction neuve et de la réhabilitation).

- Les propriétaires-occupants majoritaires :

La part des propriétaires-occupants représente 66,5% sur le Pays de Saint-Brieuc (contre 55% au niveau national). L'attachement à la propriété est une particularité culturelle bretonne qui persiste aujourd'hui. Malgré tout, le nombre des locataires progresse plus vite que le nombre des propriétaires depuis une vingtaine d'années.

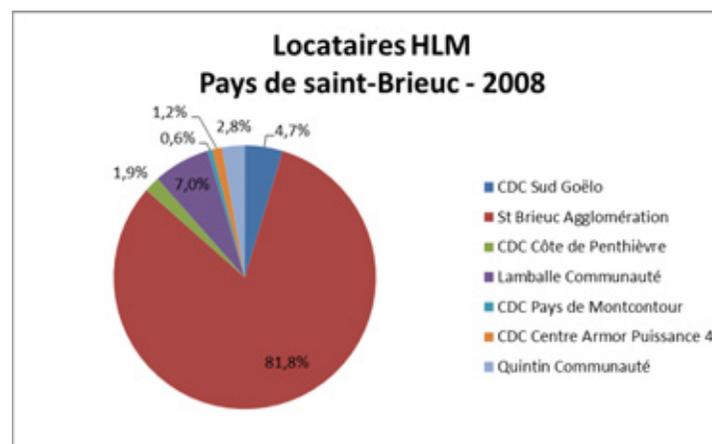
Le parc de logements locatifs, même si sa part, dans le parc total de logements, augmente, est peu conséquent, notamment sur les communes littorales et sur les communes rurales.

- Le locatif social :

Avec en moyenne 9,4% de logements locatifs sociaux en 2008 sur le territoire, l'offre est semblable à la moyenne régionale (10,1%). Même s'il manque des logements sociaux, l'offre progresse (+1% par rapport à 1999) suite aux efforts menés par les communes pour rattraper le retard et permettre l'accueil d'une population diversifiée.

L'offre est concentrée sur certaines parties du territoire. Le territoire de Saint-Brieuc Agglomération accueille 82% du parc HLM total (contre 84% en 1999). Une majorité se situe sur la ville-centre.

Malgré les enjeux, le contexte immobilier tendu rend difficile la réalisation d'opérations de par le difficile équilibrage financier des opérations et le manque de disponibilités foncières sur certaines communes.



Source INSEE 2008

Programmes Locaux de l’Habitat et logements sociaux

Sur les 7 EPCI du territoire, 4 possèdent déjà un Programme Local de l’Habitat (PLH) approuvé ou en cours de révision. Chaque PLH fixe des objectifs chiffrés et localisés en matière d’habitat, et notamment de logements sociaux, pour une période de 6 ans :

- le PLH de la Communauté d’Agglomération de Saint-Brieuc approuvé le 15 décembre 2011 prévoit notamment la production moyenne de 900 logements par an, en passant progressivement de 650 nouveaux logements en 2012 à 1 050 en 2017. Il prévoit aussi la création de 1 350 nouveaux logements locatifs sociaux (dont 240 logements à Saint-Brieuc, 217 à Ploufragan, 190 à Trégueux et 140 à Langueux et 140 à Plérin), soit une moyenne annuelle de 225 nouveaux logements sur l’ensemble de l’intercommunalité.
Or, le rythme de construction de logements sociaux entre 2005 et 2009 a été de 89 logements par an en moyenne. Ce taux est inférieur aux objectifs du PLH (120 logements par an). Les bailleurs de logements sociaux du territoire ont été très mobilisés par les reconstructions dans le cadre du renouvellement urbain (ANRU et hors ANRU).
- Le PLH de de Lamballe Communauté, actuellement en révision, fixe les objectifs suivants : un total de 2 400 logements à construire sur la période 2005-2012 (soit une moyenne annuelle de 300 logements), dont 360 logements sociaux (et notamment 183 à Lamballe). Toutefois, entre 2002 et 2006, le parc de logement locatif social a augmenté seulement de 170 logements soit un rythme annuel de 34 logements par an.
- Le PLH de la Communauté de Communes du Sud-Goëlo prévoit la production, entre 2006 et 2012, de 1 473 logements (210 logements par an) dont 90% en construction et 10% en transformation/rénovation. Parmi cette nouvelle offre immobilière, la part des logements sociaux doit atteindre au moins 20% dans chaque zone d’habitat (soit 295 logements sociaux sur 6 ans).
- En 2001, le diagnostic du PLH de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre estimait qu’une augmentation du parc immobilier de résidences principales de 1 011 logements pour la période 1999 – 2009 (soit 101 logements par an) serait nécessaire pour combler les besoins. Or seulement 796 logements ont été construits pendant la période 1999-2008, soit une moyenne de 88 logements par an.

Les résidences secondaires :

Les résidences secondaires représentent 12,2% du parc total de logements. Essentiellement situées sur le littoral (85% d’entre elles se trouvent sur les communautés de communes de la Côte de Penthièvre et du Sud Goëlo), leur nombre témoigne de l’attractivité touristique de la côte. On note, ces dernières années, une légère tendance à la transformation des résidences secondaires en résidences principales pour de jeunes retraités venus s’installer définitivement.

Les logements vacants :

En 2008, 6 203 logements vacants sont comptabilisés sur le territoire (une augmentation de 19,4% par rapport à 1999). Ceux-ci sont répartis de manière homogène et représentent 6% du parc total. On estime généralement qu’un taux de vacance mobilisable de 5% doit permettre de fluidifier le marché.

Cependant, bien que le pays de Saint-Brieuc soit proche de ce taux, les logements vacants sont majoritairement inutilisables du fait de leur ancienneté, de leur mauvaise situation (au-dessus des commerces et inaccessibles de l’extérieur) ou de leur taille inadaptée à la demande du marché.

3. Un parc de logements déséquilibré en faveur de la maison individuelle

Les habitants du Pays de Saint-Brieuc n’échappent pas à la tendance bretonne en ayant une préférence marquée pour la maison individuelle qui représente, en 2008, 73,2% des logements du Pays de Saint-Brieuc. Cet attachement à ce type de logement pose problème en termes de consommation de foncier mais également en matière de diversification du type d’habitat nécessaire pour faire face au mouvement de réduction de la taille des ménages.

Entre 2001 et 2010, une nette majorité des logements autorisés concernait les maisons individuelles. Avec une moyenne annuelle de 968 logements autorisés, les maisons individuelles représentaient plus de la moitié des autorisations de construction. Toutefois, la part du logement collectif a tendance à augmenter notamment sur l’Agglomération et sur les communes littorales.

Selon une étude de l'ADIL 22 (Agence Départementale d'Information sur le Logement dans les Côtes d'Armor), l'accroissement de l'offre de logement locatif privé est dû principalement à la mise sur le marché de logements dits « défiscalisés » sur les agglomérations et les communes littorales. Cette offre abondante a désorganisé le marché local en entraînant une surproduction de petits logements inadaptés à la demande, des loyers trop élevés et une implantation parfois peu pertinente au regard de la desserte en transports collectifs notamment sur l'agglomération.

4. Un parc de logements énergivore³

Le parc résidentiel du Pays de Saint-Brieuc est énergivore, en raison notamment du nombre important de maisons individuelles très consommatrices en énergies (78% des émissions de gaz à effet de serre dues à l'habitat provient de ces logements) et de résidences principales anciennes sur le territoire (plus de 28% du parc de logements a été construit avant 1949).

Les énergies utilisées sont majoritairement fossiles (fioul en zone rurale et gaz en zone urbaine), même si la part de l'électricité n'est pas négligeable, surtout dans les logements récents et ceux situés sur le littoral. L'utilisation du bois est retrouvée dans un parc de logements très anciens et situés dans les territoires les plus ruraux.

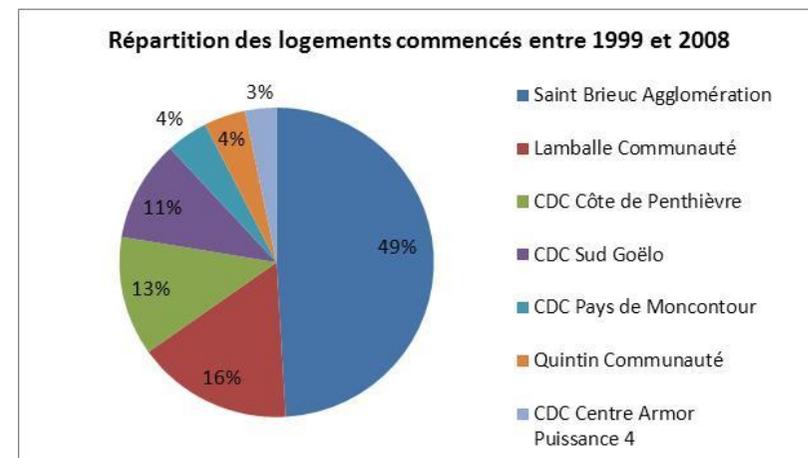
Les réglementations thermiques à partir des années 1970 ont eu un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre (GES); elles ont été divisées par deux, voire par trois, pour une même surface de logement après 1975.

III.2 - La construction neuve

1. Un rythme de construction soutenu :

La construction est particulièrement dynamique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc avec une moyenne annuelle de 1 783 logements neufs mis en chantier chaque année entre 1999 et 2008 (source : Sitadel 2000 à 2008, extrapolation pour 1999).

Cependant, cette dynamique est inégale sur le Pays. Elle est en effet confortée sur les pôles urbains et le littoral, c'est-à-dire Saint-Brieuc Agglomération, Lamballe Communauté et la communauté de communes Côte de Penthièvre. A l'inverse, la dynamique est beaucoup moins soutenue sur les communautés de communes du sud du territoire.



Source : Sitadel 2000 à 2008, extrapolation pour 1999

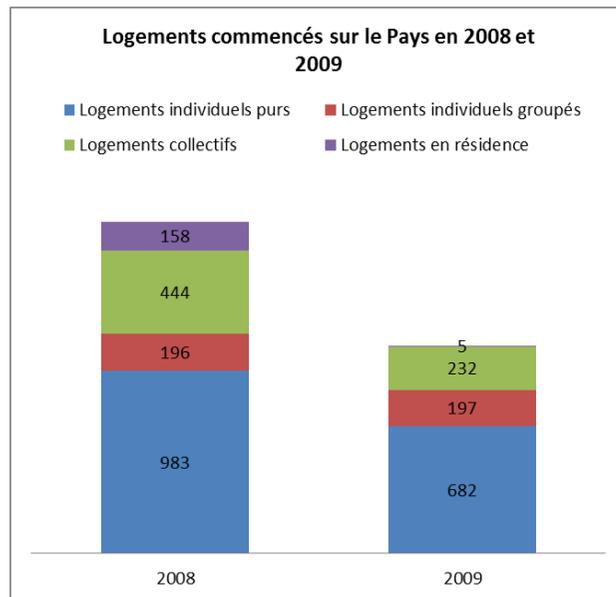
Ce phénomène témoigne en partie d'un faible attrait des communes plus rurales alors que le coût du foncier y est plus faible que dans les communes urbaines et littorales.

La forte attractivité du littoral accentue la pression foncière déjà très importante.

³ Pour plus de détail voir l'Etat Initial de l'Environnement

2. Une prédominance des logements individuels :

En 2009, les logements individuels (qu'il s'agisse de lotissements ou de constructions isolées) représentent près de 80% des logements mis en chantier. C'est beaucoup plus qu'en 2008 où ces derniers ne représentaient que 66% des logements commencés.



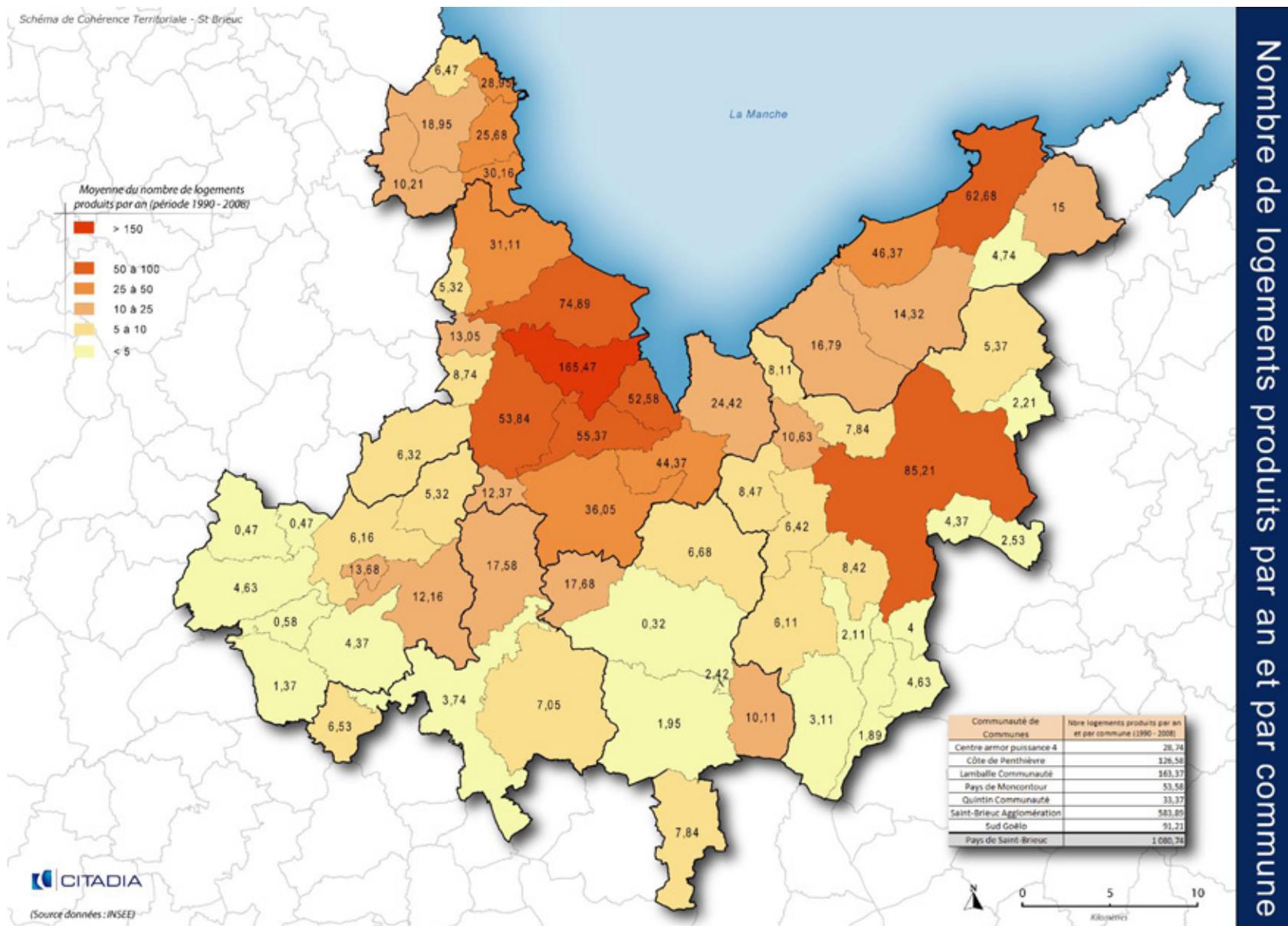
Source : Sit@del2 2008 – 2009

3. Des disparités fortes en taille et prix de lots (source : ADIL 22) :

En 2010, 450 lots ont été autorisés dans le Pays de Saint-Brieuc soit une hausse de 17% par rapport à 2009. Les surfaces moyennes des lots sont relativement basses à l'échelle du Pays (575 m²), et inférieures à la moyenne départementale (666 m²). Des disparités fortes sont cependant à noter : de 517 à 850 m² en moyenne.

Les prix moyens du foncier sont eux aussi très disparates (de 53 € à 108 € le m²), avec des prix relativement faibles en milieu rural afin d'attirer de nouvelles populations, et des prix plus élevés sur le secteur littoral et les centres urbains.

A l'échelle de la Bretagne, l'urbanisation est très rapide comparée au rythme national. Les offres des promoteurs attirent les propriétaires fonciers, d'où une valorisation résidentielle des terres et une hausse des prix. D'ailleurs, sur le Pays de Saint-Brieuc, 92% des stocks seraient vendus dans l'année selon le rythme des ventes actuelles, soit le plus fort taux du département.



Ce qu'il faut retenir :

Constats	Chiffres clés
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de logements peu diversifiée et inadaptée aux besoins et à la tendance au desserrement des ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> - En moyenne 1 783 logements neufs commencés chaque année entre 1999 et 2008.
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rythme de construction soutenu ; - Existence de 4 PLH. 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de +14,2% de la construction entre 1999 et 2008 contre +9,8% entre 1990 et 1999.
<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc immobilier ancien et énergivore ; - Un manque de logements locatifs sociaux ; - Un fort attachement à la maison individuelle <p>- Une forte pression foncière sur le littoral.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'agglomération briochine concentre 53,3% du parc résidentiel du Pays. - Près de 82% des logements sont des résidences principales.
<p>Enjeux</p> <p>Les conditions du maintien et de l'accueil de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'offre en logements (<i>formes, type, prix</i>); - Coût du foncier. <p>L'organisation du développement, la localisation des nouveaux logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equilibre territorial (<i>identification de pôles, risque d'une économie résidentielle sur le littoral</i>) ; - Consommation d'espace (<i>optimisation du foncier disponible</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le pavillon individuel représente plus de 78% du parc résidentiel. - 9.4% du parc de logements est destiné au locatif social et dont 82% se situent sur l'agglomération briochine.

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Pays de Saint-Brieuc, grâce à sa géographie faite d'un arrière-pays agricole de bocage, d'un linéaire côtier de caractère et d'un espace urbain dynamique, connaît une économie diversifiée fondée sur sa structure et ses spécificités.

Cela a permis le développement d'activités multiples assurant la stabilité du territoire et son attractivité : agriculture d'élevage dans l'arrière-pays, industries, commerces et administrations dans les centres urbains, activités liées à la mer et au tourisme sur le littoral.

La mise en place d'une politique économique performante et durable passe par l'appropriation de cette identité économique forte et spécifique qui fait la richesse du territoire.

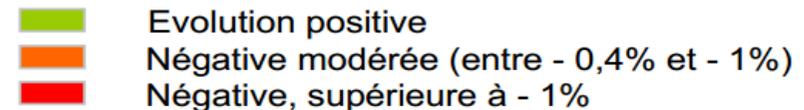
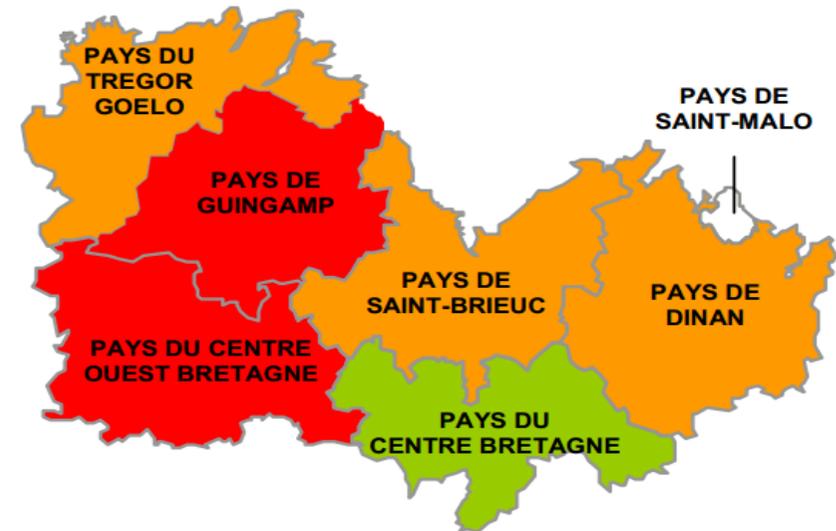
IV.1. - Un tissu économique diversifié

1. Une progression de l'offre et de la demande d'emploi dans les pôles urbains :

Une croissance de l'emploi forte jusqu'en 2008 qui s'est ralentie ensuite

Au cours de ces dix dernières années, l'emploi a connu une forte progression sur le territoire : création de 12 070 emplois entre 1999 et 2008 soit une croissance annuelle moyenne d'environ +1,7 %. Cette dynamique est supérieure à celle que connaît le département des Côtes-d'Armor (+1,4% par an) ou que connaît la région Bretagne (+1,6% par an).

Evolution de l'emploi salarié 2009-2010 (hors agriculture et hors intérim) par Pays



Source : Pôle Emploi

Cette évolution, bien que majoritairement positive, n'est pas homogène sur le territoire. Entre 1999 et 2008, le nombre d'emplois n'a augmenté que de 134 unités sur Quintin Communauté et seulement de 10 dans la communauté de communes du Pays de Moncontour. De façon générale, les espaces ruraux sont moins créateurs d'emplois que les autres.

Depuis 2008, le nombre d'emplois augmente moins vite que les années précédentes. En effet, on a enregistré sur la période 2009 – 2010 un recul de 1,6% du nombre d'emplois salariés dans le secteur privé (hors agriculture et intérim) passant de 48 827 emplois salariés dans le secteur privé en 2008 à 48 071 en 2010 (source CAD 22, données Pôle Emploi).

Un taux de chômage en baisse jusqu'en 2008 malgré un contexte économique difficile

Au 4^{ème} trimestre 2011, le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Brieuc, qui couvre l'ensemble des communes du Pays, est de 7,9%, légèrement inférieur à celui que l'on peut observer aux niveaux départemental et régional (respectivement 8,3% et 8,1%).

Le contexte économique globalement défavorable, lié à un phénomène de crise économique, se traduit par une augmentation de 1,5% du taux de chômage entre le 4^{ème} trimestre 2008 et le 4^{ème} trimestre 2011.

Un déséquilibre important en termes de revenu moyen

Sur le Pays de Saint-Brieuc, le revenu net moyen déclaré par foyer fiscal est de 22 007 €⁴. Cette valeur se situe dans la moyenne régionale puisque le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal breton est de 22 009 € en 2008, et au-dessus du revenu net déclaré moyen dans les Côtes-d'Armor (21 088 €).

Cependant, de fortes disparités territoriales sont observées à l'échelle du Pays. De façon générale, plus on s'éloigne du littoral, plus les revenus des foyers fiscaux diminuent. Seule la ville de Saint-Brieuc fait exception puisqu'elle présente un revenu moyen inférieur à celui des communes alentours. Ce constat peut s'expliquer de plusieurs façons : des ménages plus petits et plus jeunes, davantage de locataires de logements sociaux... On constate ainsi une différence de plus de 1 500 euros entre le revenu mensuel net moyen déclaré à Pléneuf-Val-André (2 444 €) et à Moncontour (1 000 €).

Ce sont les communes littorales qui contribuent à élever le niveau de revenu alors que les communes de l'arrière-pays briochin se situent nettement en dessous de la moyenne départementale.

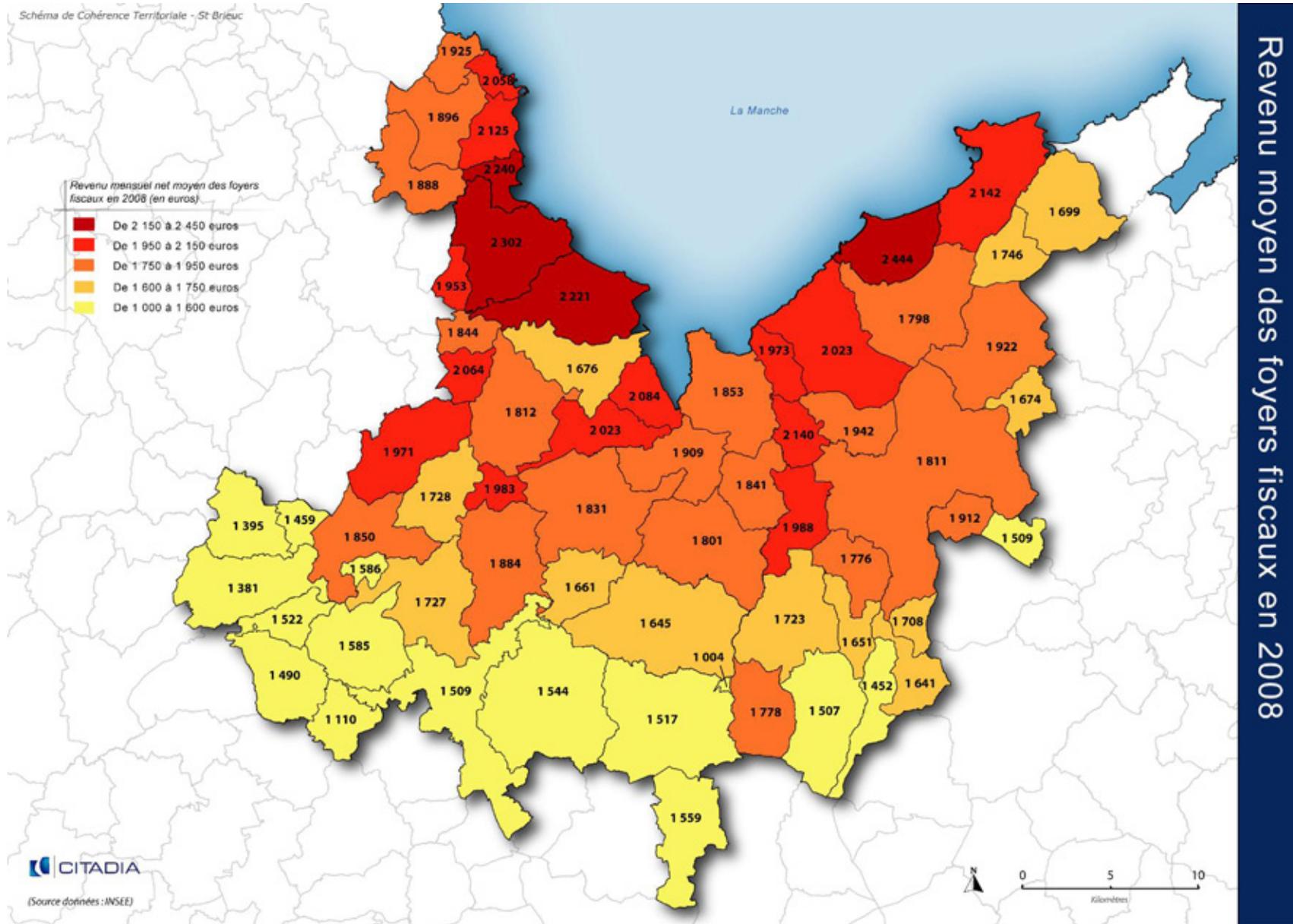
Une population active mobile : l'agglomération de Saint-Brieuc, lieu de destination privilégié du territoire

Les déplacements domicile-travail sont liés à la présence de pôles générateurs d'emplois dans un lieu donné. Ces déplacements sont une des principales sources de mobilité sur un territoire. Dans le Pays de Saint-Brieuc, ils sont largement polarisés par l'agglomération briochine (et par Lamballe Communauté dans une moindre mesure). Ces deux pôles économiques concentrent 81% des emplois salariés et la majorité des déplacements domicile-travail du territoire. Ces déplacements sont en très grande majorité effectués en voiture, puisque ce moyen de transport représente 82% des flux domicile-travail.

Il est à noter aussi l'importance des flux domicile-travail s'animant à l'intérieur de l'agglomération de Saint-Brieuc puisque 37% de la population active de l'agglomération de Saint-Brieuc travaille dans sa commune de résidence, donc a contrario, 63 % de la population « bouge ».

Bien que l'essentiel des flux soient localisés à l'intérieur du Pays, le territoire attire également de nombreux actifs en provenance d'autres pays voisins, notamment du Pays de Guingamp au Nord-Ouest du territoire : 1305 actifs.

⁴ Sources INSEE 2008, impôt sur le revenu des foyers fiscaux.



2. Une structure de l'emploi équilibrée spécialisée selon les intercommunalités :

Composé d'identités géographiques distinctes, le Pays de Saint-Brieuc présente une spatialisation de l'emploi : l'agglomération briochine concentrant les emplois administratifs, commerciaux et industriels ; la frange littorale, sous l'influence bénéfique du tourisme ; et l'arrière-pays où la part des emplois industriels (dont l'agro-alimentaire) et agricoles est élevée.

Nombre d'emplois selon le secteur d'activité (2008)														
	St. Brieuc Agglo		Lamballe Agglo		CC. Sud Goëlo		CC Côte de Penthièvre		CC Centre Armor Puissance 4		Quintin Communauté		CC Pays de Moncontour	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	57438	100,0%	11528	100,0%	3425	100,0%	3722	100,0%	2708	100,0%	3597	100,0%	2656	100,0%
Agriculture	818	1,4%	829	7,2%	209	6,1%	509	13,7%	206	7,6%	617	17,2%	437	16,5%
Industrie	6 449	11,2%	3 361	29,2%	300	8,8%	302	8,1%	400	14,8%	973	27,1%	195	7,3%
Construction	4 318	7,5%	1 113	9,7%	309	9,0%	480	12,9%	198	7,3%	219	6,1%	540	20,3%
Commerce, transports, services divers	24 138	42,0%	3 966	34,4%	1 569	45,8%	1 592	42,8%	1 068	39,4%	807	22,4%	587	22,1%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	21 715	37,8%	2 259	19,6%	1 038	30,3%	839	22,5%	836	30,9%	981	27,3%	897	33,8%

Attention : dans ce tableau, les emplois de l'industrie agro-alimentaire sont comptés dans l'industrie.

Source : INSEE 2008, emplois selon les secteurs d'activité

Une agglomération concentrant les emplois administratifs et commerciaux

L'agglomération de Saint-Brieuc est caractérisée par une légère surreprésentation des emplois administratifs qui peut être expliquée par la présence de la ville de Saint-Brieuc qui, du fait de sa fonction de préfecture, regroupe l'essentiel des services publics du département. On dénombre 21 715 emplois administratifs,⁵ soit 37,8% des emplois de l'agglomération briochine.

Les emplois liés à l'activité commerciale de l'agglomération sont eux aussi bien représentés, confortant le rôle central de Saint-Brieuc dans le territoire. Ils représentent 42% des emplois de l'agglomération soit 24 138 emplois.

Les emplois industriels représentent 11,2% des emplois de l'agglomération soit 6.449 emplois.

Une frange littorale qui bénéficie de l'influence du tourisme

Les communautés de communes du Sud Goëlo et de la Côte de Penthièvre, de par l'attractivité touristique de leur littoral, profitent des emplois induits par ce secteur d'activités. Les emplois liés aux activités commerciales représentent 45,8% des emplois de la communauté de communes du Sud Goëlo (soit 1569 emplois) et 42,8% des emplois de la communauté de communes de la Côte de Penthièvre (soit 1592 emplois).

A noter que sur la Côte de Penthièvre, l'activité agricole représente 13,7 % des emplois.

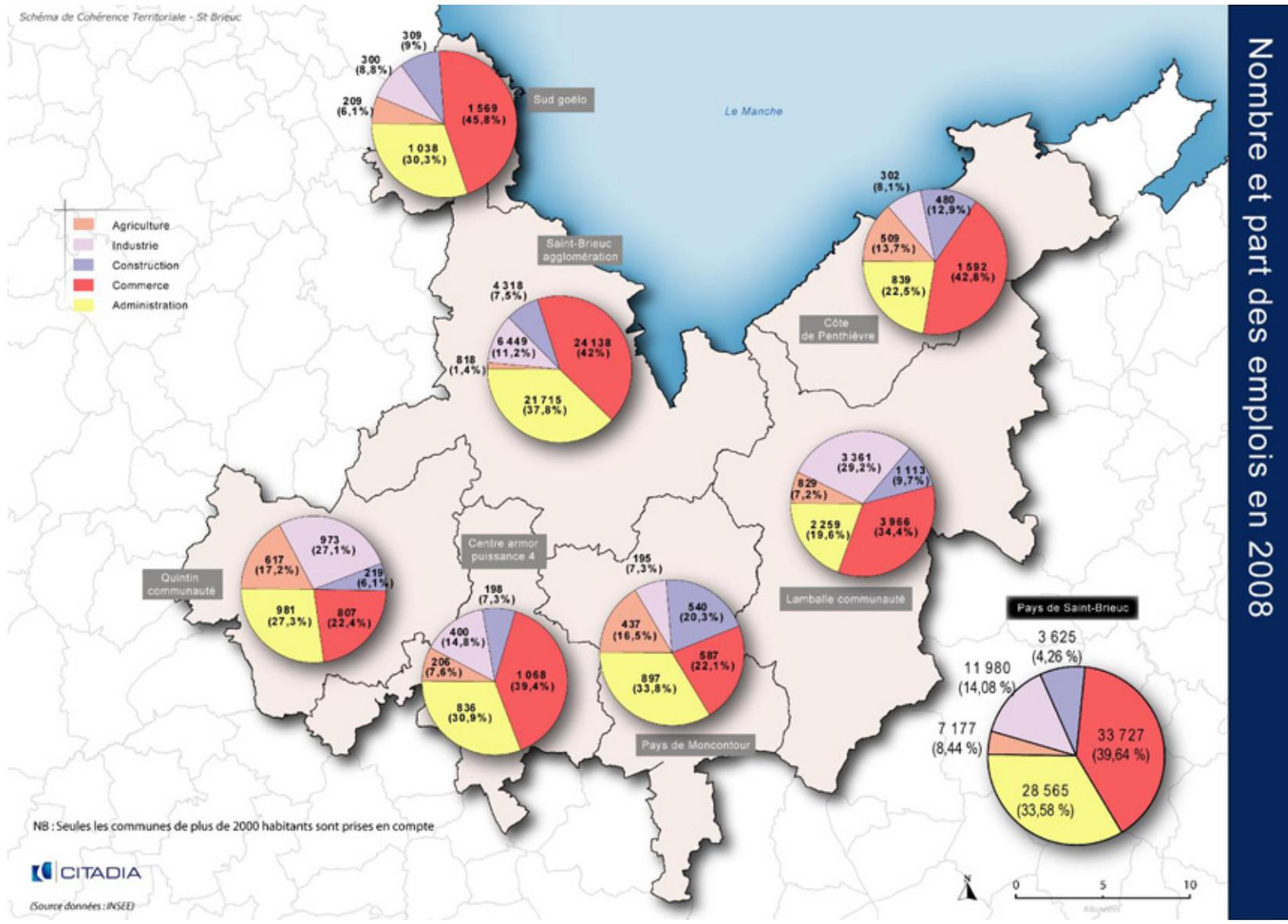
Un arrière-pays dominé par les emplois industriels et agricoles

Composé de pôles ruraux, l'arrière-pays de Saint-Brieuc offre des emplois liés à la fois au secteur agricole et au secteur industriel dont l'agro-alimentaire, deux secteurs relativement plus représentés que dans le reste du territoire.

- Les activités agricoles représentent 17,2% des emplois de Quintin Communauté et 16,5% des emplois de la Communauté de Communes du Pays de Moncontour.
- Les activités industrielles représentent 27,1% des emplois de Quintin Communauté et 14,8% des emplois de la Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4.

Lamballe Communauté concentre, en 2008, 11 528 emplois dont 34,4% issus du secteur du commerce, des transports et des services, et 29,2% issus du secteur industriel.

⁵ Source : INSEE 2008, emplois selon le secteur d'activité



Nombre et part des emplois en 2008

3. Une offre foncière et immobilière importante pour l'accueil d'activités économiques :

Une augmentation du nombre d'espaces d'activités et de leur superficie (source : CAD 22)

Nota bene : Précision pour la compréhension des chiffres présentés :

Ces chiffres proposent une photographie de la situation du Pays de Saint-Brieuc en 2011 (enquête réalisée en 2010 – 2011) et reflètent l'ensemble des zonages présents à l'époque dans les documents d'urbanisme locaux (POS – PLU) accueillant d'ores et déjà, ou autorisant l'implantation d'activités économiques au sens large (commerce, artisanat, industrie, services selon les cas) sur les territoires. Certains documents d'urbanisme ayant été révisés depuis, des évolutions, parfois majeures, ont été recensées, comme par exemple la suppression pure et simple de zonages AUY de taille significative, pour mieux correspondre au schéma de développement économique initié par l'intercommunalité à laquelle la commune est rattachée.

En 2011, le Pays de Saint-Brieuc se présente comme un territoire relativement bien doté en espaces d'activités. Alors qu'en 1988, on dénombrait 29 communes dotés d'espaces d'activités dans le Pays de Saint-Brieuc, on en compte aujourd'hui 49 (soit 77% des communes du territoire). Ces 49 communes regroupent les 173 espaces d'activités du territoire, représentant au total près de 1540 hectares, dont 53 sont considérés comme des monosites⁶, et représentent 130 hectares (8.4% de la superficie totale). La plupart des monosites n'ont pas de possibilités d'extension.

Bien qu'en croissance depuis la fin des années 80, la création ou l'extension des zones d'activités connaît un ralentissement depuis les années 2000 : croissance de 6,6% entre 1988 et 2000, croissance de 2,6% entre 2000 et 2011.

Depuis 1988, les intercommunalités possèdent de plus en plus la maîtrise foncière des espaces d'activités. Actuellement, les intercommunalités gèrent le tiers des sites et maîtrisent 56% des surfaces aménagées.

⁶ Sont considérés comme monosites, les espaces occupés par une seule entreprise. Ils sont privés pour la quasi-totalité d'entre eux. (source : CAD 22 - 2011)

Ces espaces sont souvent de taille modeste, soit une superficie moyenne de 12,8 hectares en 2011 (superficie moyenne départementale : 12 hectares) contre 11,5 hectares en 2000. Cependant, les espaces d'activités de plus de 20 hectares représentent actuellement plus de la moitié des surfaces (soit 915 hectares) et 58% des disponibilités (soit 72 hectares) alors qu'ils représentent 11% des sites, les espaces les plus vastes étant principalement localisés autour de Saint-Brieuc et de Lamballe.

	Nombre de ZA		Superficie totale	
	Nb	%	Nb	%
< 5 ha	98	57%	226	13%
5 à 20 ha	55	32%	532	32%
20 à 50 ha	14	8%	403	24%
> 50 ha	6	3%	512	31%
Total	173	100%	1673	100%

Source : CAD22 - 2011

Avec un taux d'occupation global de 91,5%, les espaces d'activités sont attractifs, ce qui démontre que la majeure partie des investissements réalisés par les collectivités répond aux besoins réels des entreprises désireuses de s'implanter dans le Pays.

Une localisation privilégiée à proximité de la RN12 et des pôles urbains

Les trois quarts des superficies totales des espaces d'activités sont situées dans les pôles urbains : 58% dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc et 18,2% dans la Communauté de Communes de Lamballe.

Assurant une desserte rapide vers les territoires alentours et une irrigation Est-Ouest du Pays, la RN12 a, jusqu'ici, structuré le développement économique du territoire et l'implantation des espaces d'activités. Plus de 39% des superficies totales des espaces d'activités identifiées dans le cadre de cette étude (soit 602 hectares) se concentrent le long de cet axe routier.

Les autres axes routiers structurants possèdent, eux aussi, une large influence dans la localisation de ces espaces : 255 hectares le long de la RD 700, 88 hectares le long de la RD 790 et 71 hectares le long de la RD 786.

L'implantation de ces espaces d'activités le long des axes structurants engendre de forts impacts sur le territoire et les paysages : urbanisation continue et linéaire au détriment d'aménagements en profondeur ; qualité paysagère médiocre.

Vitrines du territoire, les axes routiers principaux possèdent de véritables enjeux en termes d'image et de développement nécessitant un travail sur la qualité urbaine et paysagère de ces sites et sur leur intégration.

Un travail nécessaire sur la lecture et la qualité des sites

En plus de la consommation foncière qu'ils génèrent, ces espaces d'activités sont porteurs d'impacts visuels négatifs sur le paysage, notamment en bordure de la RN 12 et des principales routes départementales.

- Pauvreté de la qualité urbaine : alignement de « boîtes » aux formes monotones et banales, diversité des enseignes...
- Qualité des transitions entre les espaces publics de la voirie et les espaces privés des entreprises : alignements, connexions...

Souvent sans identité ou spécialisation, ces espaces d'activités se traduisent par un manque de lisibilité malgré les efforts qui tendent à apparaître dans leur conception. Le label « **Bretagne Qualiparc** » a sans doute permis des réalisations plus qualitatives.

Depuis, peu, le nouveau référentiel « Bretagne Qualiparc » met davantage l'accent sur la gestion économe du foncier, de l'énergie et des ressources naturelles (eau notamment), le renforcement des services apportés aux entreprises et aux salariés, une meilleure insertion des parcs dans leur environnement urbain et naturel, le développement des modes d'accès alternatifs à la voiture et la préservation de la biodiversité sur sites aménagés.

Qualiparc : 7 objectifs

1. Fédérer l'ensemble des acteurs concernés du territoire.
2. Définir un projet s'inscrivant dans une stratégie globale de développement définie à la bonne échelle.
3. Mettre à niveau l'ensemble des parcs d'activités existants.
4. Répondre durablement aux besoins des entreprises.
5. Identifier les attentes des salariés (accessibilité, cadre de vie, services).
6. Le parc d'activités doit être conçu comme une véritable opération d'urbanisme.
7. La conception doit permettre de minimiser les impacts sur l'environnement

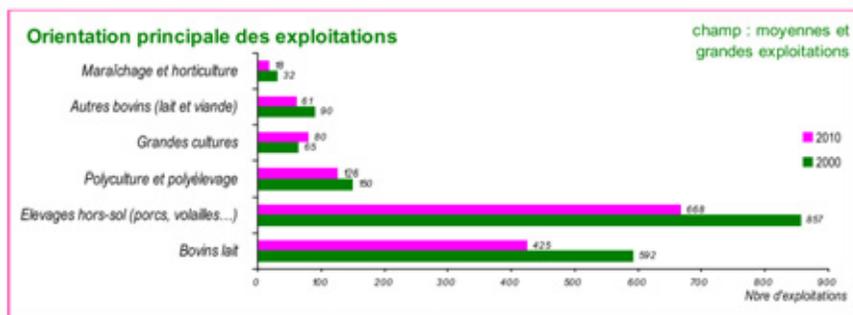
IV.2 - L'agriculture, une activité structurante confrontée à de nouveaux enjeux

1. Une production à dominante animale :

En 2010, 43 % de la SAU (Surface Agricole Utile) du Pays de Saint-Brieuc est utilisée pour la production de céréales (1363 exploitations), 25% pour les prairies temporaires et artificielles (1023 exploitations), 19% pour la production de maïs fourrage et ensilage (806 exploitations).

La production animale concerne au total 1642 exploitations : 871 exploitations bovines, 530 exploitations porcines, 218 exploitations de volailles / œufs et 23 exploitations de lapines mères. Ces exploitations représentent un cheptel d'environ : 84 400 bovins dont 31.500 vaches laitières, 718 600 porcins, 2 millions de poules pondeuses, 1,7 millions de poulets de chair, 316 000 dindes / dindons et 8 000 lapines.

Le tableau ci-dessous issu de la note du recensement agricole de 2010 sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc expose les orientations principales des moyennes et grandes exploitations et illustre bien la part importante de la production animale sur le territoire par rapport à la production végétale.



Source : Recensement Agricole 2010

De la même façon, la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor a estimé que les productions animales représentent plus de 84% du chiffre d'affaires de l'agriculture dans le Pays de Saint-Brieuc soit 334 millions d'euros contre 63 pour les productions végétales.

Le Pays compte ainsi pour 20% du chiffre d'affaires des productions animales du département et pour 14% de celui des productions végétales.

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	
	dans les Côtes d'Armor	dans le Pays de Saint-Brieuc
Céréales	161,6	29,9
Plantes fourragères	147,9	22,5
Légumes, pommes de terre	90,5	3,9
Autres végétaux	38,2	6,9
Total productions végétales	438,1	63,2
Lait	338,3	65,0
Viande bovine	124,0	20,5
Veaux de boucherie	69,7	11,2
Porcs	583,7	156,2
Poulets	211,4	28,1
Œufs	249,3	50,0
Autres produits animaux	18,7	3,0
Total productions animales	1 595,0	334,0
Total productions agricoles	2 033,1	397,2

Source : Recensement Agricole 2010, extrapolation faite par la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

2. Une baisse de la SAU totale et une hausse de la SAU moyenne par exploitation :

La SAU est passée sur le territoire de 74 664 hectares en 2000 à 71 461 hectares en 2010, soit une baisse de 4,3 % tandis que le nombre d'exploitations baissait de 27,7 % durant la même période, engendrant une hausse de la SAU moyenne (de 30,2 ha en 2000 à 39,9 ha en 2010). C'est dans les exploitations des communes littorales et celles du sud-ouest que

l'on observe les superficies moyennes les plus importantes⁷. Ce phénomène traduit une crise économique profonde du secteur agricole et une baisse de rentabilité des exploitations, qui obligent au regroupement des exploitations et à la mise en place d'outils mécanisés pour rester compétitif. Globalement, l'enjeu de la préservation du foncier agricole face aux « appétits » du développement urbain est crucial.

3. Des difficultés dans le remplacement et le renouvellement des générations :

Sur le Pays de Saint-Brieuc, l'âge moyen des chefs d'exploitations et des co-exploitants est en hausse depuis le recensement agricole de 2000 :

- En 2010, 25% des chefs d'exploitation et des co-exploitants ont plus de 55 ans alors qu'ils étaient 20% en 2000.
- De même, la part des moins de 40 ans, ceux assurant le renouvellement des générations, est passée de 32% en 2000 à 21% en 2010.

Cette répartition des âges des exploitants ne permet pas d'assurer le renouvellement des générations agricoles et le maintien des exploitations puisque, en moyenne, seul un quart d'entre-elles est repris.⁸

4. Un impact économique important :

Selon une étude de Jean Ollivro, géographe⁹, chaque exploitation agricole génère 5 emplois ; 2,5 directement dans les exploitations, 2 dans les industries agroalimentaires et

0,5 dans les activités de services directement liées aux exploitations (machinisme agricole, service de remplacement, centre de gestion...).

D'après le Recensement Général Agricole de 2010, 1 391 « moyennes et grandes exploitations »¹⁰ se situent sur le Pays de Saint-Brieuc. En utilisant ce ratio, le Pays compterait donc 6 955 emplois agricoles, agroalimentaires et dans les services directement liés à l'agriculture. En comptabilisant également les petites exploitations, ce chiffre se monte alors à 8 950 emplois liés à l'agriculture.

Toutefois, d'après les études menées par l'Observatoire « emploi et formation de l'agriculture » de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, ce nombre est sous-estimé. En effet, elles indiquent que les exploitations du Pays de Saint-Brieuc comptabilisent près de 3 950 emplois agricoles (2 399 actifs familiaux et 1 551 salariés en Equivalent Temps Plein). D'après les données CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) de l'INSEE et des enquêtes, les industries agroalimentaires emploieraient 4 800 salariés (hors intérim) dans le Pays. Les services directement liés à l'agriculture représenteraient quant-à-eux (d'après le ratio de Jean Ollivro) 700 emplois. Les exploitations agricoles du Pays de Saint-Brieuc génèreraient ainsi près de 9 450 emplois.

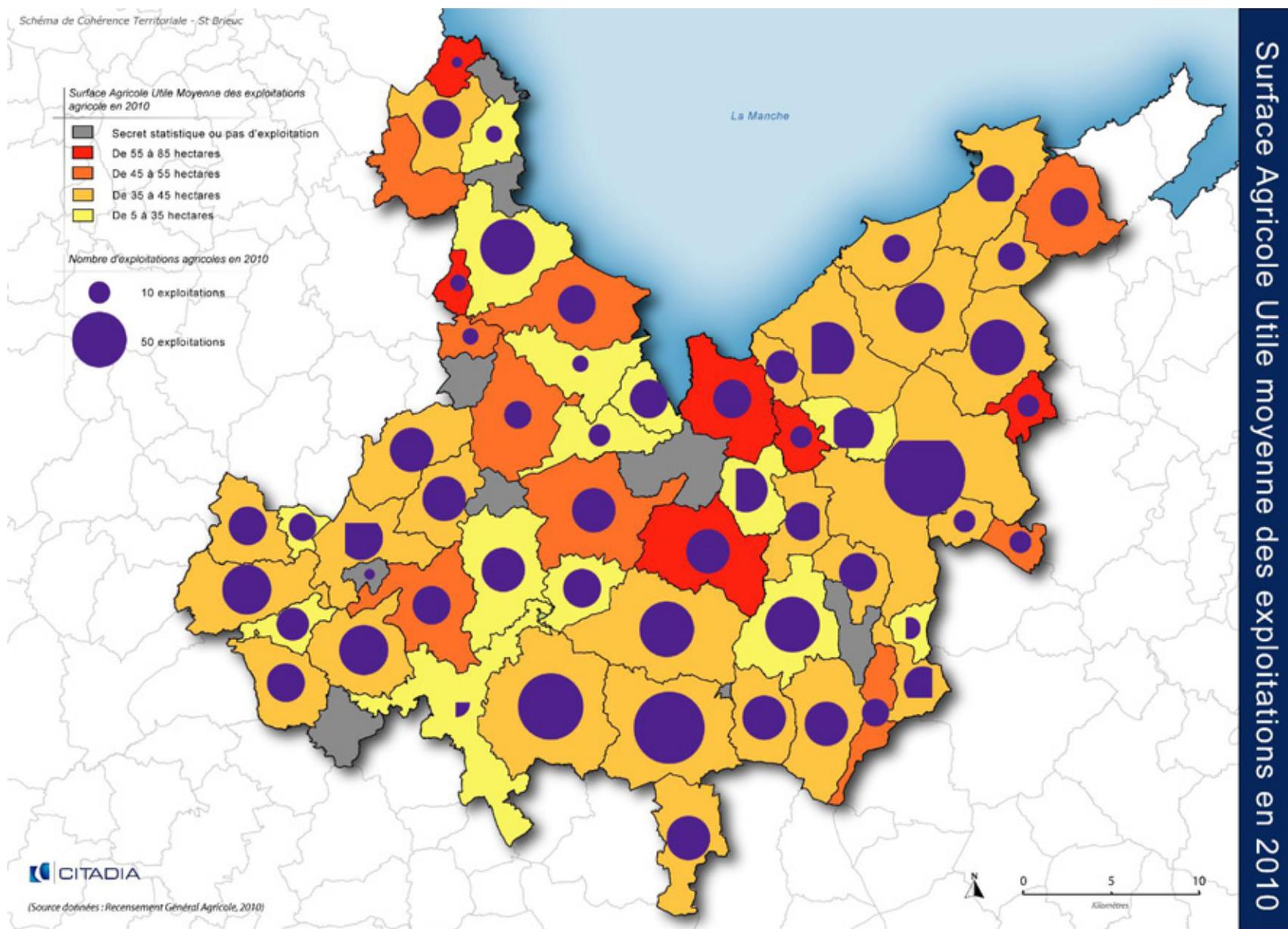
De plus, le secteur agricole participe grandement à l'économie locale puisqu'il représente près de 400 millions d'euros pour l'activité agricole à proprement parler et 1,46 milliards d'euros pour l'activité agroalimentaire.

⁷ Source : MSA 2005, Rapport Pays de Saint-Brieuc 2006

⁸ Source : MSA 2005, Rapport Pays de Saint-Brieuc 2006

⁹ Etude « L'apport réel des activités agricoles en Bretagne : une approche géoéconomique » menée par Bretagne Prospective - 2008

¹⁰ En 2010, le Recensement Général Agricole compte 1790 exploitations agricoles, soit 60% de moins qu'en 1988 (4368 exploitations)



IV.3 - Industrie et Agroalimentaire

1. Une tradition ancienne mais un tissu industriel fragilisé :

Un nombre important d'emplois industriels :

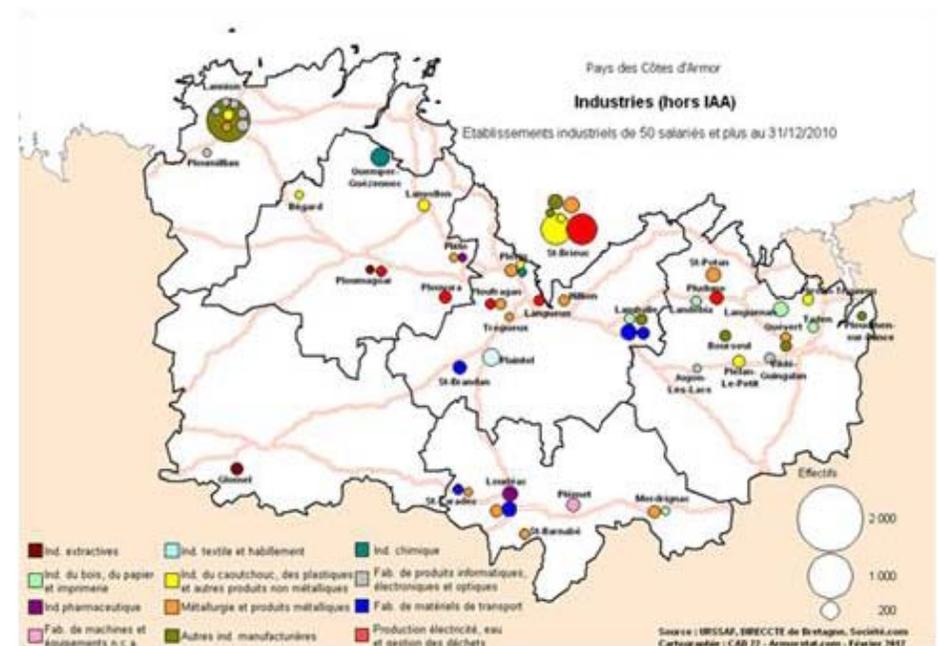
En 2009, Côtes d'Armor Développement (CAD22) comptait 5 421 emplois issus du secteur industriel (hors IAA) dont 3 126 emplois dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Ces emplois se répartissaient dans 334 établissements soit 4,8% des établissements du territoire.

	Emplois salariés			
	Industries	Hors IAA	Hors IAA (%)	Part Territoire (%)
CA Saint Brieuc	5 752	3 765	65,46%	69,45%
CC Lamballe	3 035	869	28,63%	16,03%
CC Pays de Moncontour	123	105	85,37%	1,94%
CC Penthièvre	146	75	51,37%	1,38%
CC Puissance 4	397	251	63,22%	4,63%
CC Quintin	917	256	27,92%	4,72%
CC Sud Goelo	202	100	49,50%	1,84%
Pays	10 572	5 421	51,28%	100,00%
Cotes d'Armor	29 429	14 746	50,11%	36,76%
Bretagne	175 654	106 678	60,73%	5,08%

Source : CAD22 - 2009

Avec 3 765 emplois industriels hors IAA, Saint-Brieuc Agglomération est le territoire du Pays qui concentre le plus d'emplois dans ce domaine (69%). Suivie par Lamballe Communauté qui concentre 16% des emplois industriels du Pays hors industries agroalimentaires.



Une baisse des emplois salariés industriels du secteur privé :

Entre 2000 et 2009, on observe, sur le Pays de Saint Brieuc, une diminution de 14 %¹¹ du nombre total de salariés dans le secteur industriel principalement portée par les branches industrielles de la fabrication (équipements électriques et électroniques ; produits en caoutchouc, plastique et produits minéraux non métalliques ; travail du bois, papier et imprimerie).

¹¹ Source : CAD 22, L'emploi industriel en Côtes d'Armor

2. L'agroalimentaire : la base de l'emploi local :

Un secteur industriel tourné vers la viande :

Avec 47 % des emplois industriels en 2006 consacrés à l'agroalimentaire, le Pays de Saint-Brieuc est le 3^{ème} pôle de Bretagne en la matière. C'est la base de l'emploi industriel local.

Les industries agroalimentaires du territoire se caractérisent par une prédominance d'entreprises liées à l'industrie de la viande avec près des deux tiers des emplois des entreprises de plus de 20 salariés.

Le secteur de l'abattage porcin suscite des inquiétudes, liées au nombre élevé d'équipements et au fait que les entreprises ont des difficultés à répercuter l'ensemble de leurs coûts sur les prix de vente.

Des entreprises localisées près des centres urbains :

Ces entreprises sont principalement localisées à proximité des villes où elles peuvent trouver une main d'œuvre immédiate et des infrastructures performantes (transports, logistique, commerce). En effet, 80 % des emplois de ce secteur d'activités se répartissent entre Saint-Brieuc Agglomération et Lamballe Communauté. Le pourcentage s'élève à 93 % en ajoutant Quintin Communauté.

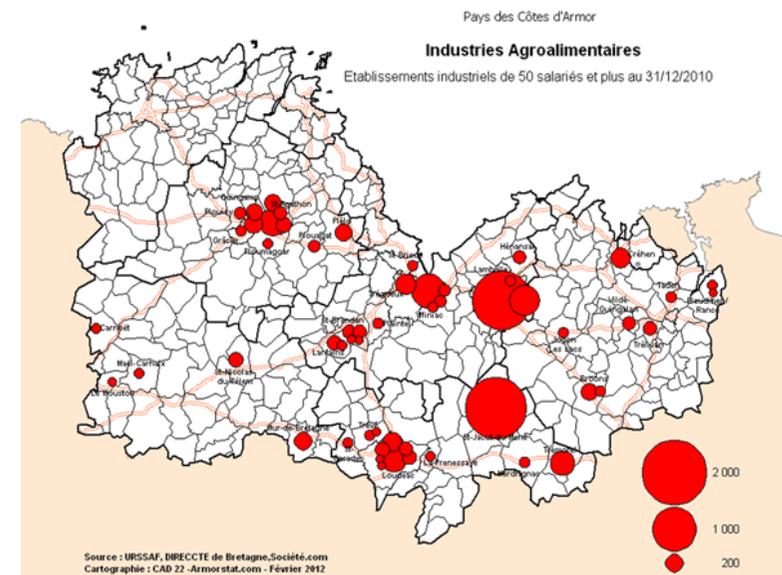
Alors que l'économie de l'agglomération de Saint-Brieuc est relativement diversifiée, celle de Lamballe Communauté et celle de Quintin Communauté ont une spécialisation de l'emploi beaucoup plus forte avec 1 actif sur 5 vivant du secteur agroalimentaire.

Source CAD22 - 2009

	Emplois salariés			
	Industries	Dont IAA	Dont IAA (%)	Part Territoire (%)
CA Saint Brieuc	5 752	1987	34,54%	38,58%
CC Lamballe	3 035	2166	71,37%	42,05%
CC Pays de Moncontour	123	18	14,63%	0,35%
CC Penthièvre	146	71	48,63%	1,38%
CC Puissance 4	397	146	36,78%	2,83%
CC Quintin	917	661	72,08%	12,83%
CC Sud Goelo	202	102	50,50%	1,98%
Pays	10 572	5151	48,72%	100,00%
Cotes d'Armor	29 429	14683	49,89%	35,08%
Bretagne	175 654	68976	39,27%	7,47%

10 principales entreprises agroalimentaires du Pays de Saint-Brieuc

- Cooperl Hunaudaye - Lamballe (production porcine)
- Euralis (Ex-Stalaven) – Yffiniac (plats préparés)
- Beldis – Saint-Brandan (transformation et conservation de la viande de volaille)
- La Paysanne – Hénansal (aliments pour animaux)
- Epi Bretagne Œufs – Plaintel (fabrication d'ovoproduits)
- Guyader – Saint-Brandan (préparation industrielle de produits à base de viande)
- Le Men – Saint-Brandan (aliments pour animaux)
- Hameon – Saint-Brieuc (préparation industrielle de produits à base de viande)
- Inariz – Lamballe (travail du grain)
- L'Armoricaine laitière – Lanfains (fabrication de lait liquide et de produits frais)



Source CAD22 – 2010

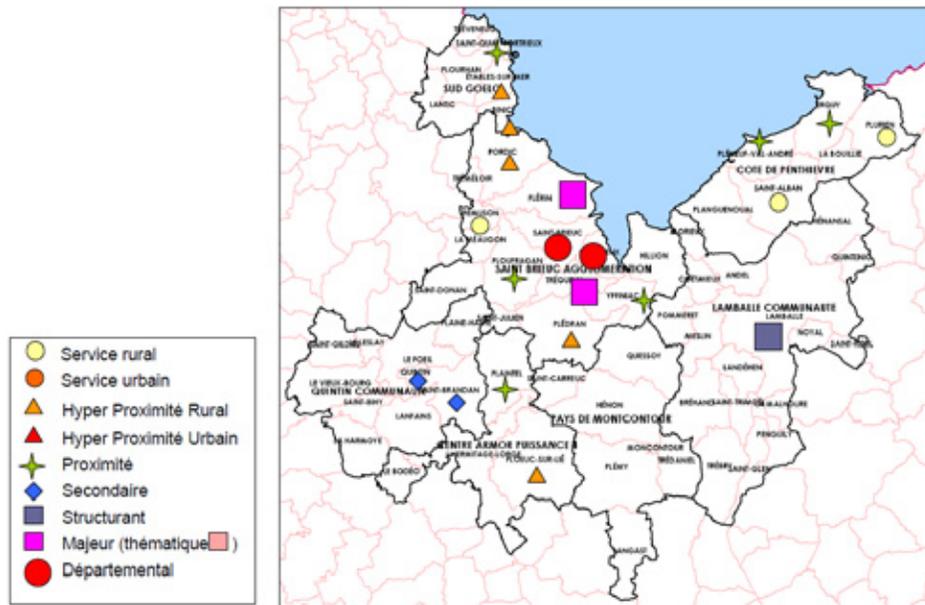
IV.4 - Equipement commercial

1. Un maillage commercial relativement solide :

Les zones commerciales se répartissent de façon assez cohérente sur le territoire, situées autour des pôles urbains structurants. L'agglomération de Saint-Brieuc concentre les zones les plus grandes et les plus attractives (Langueux / Tréguieux / Plérin).

Des commerces sont également bien présents en centralité.

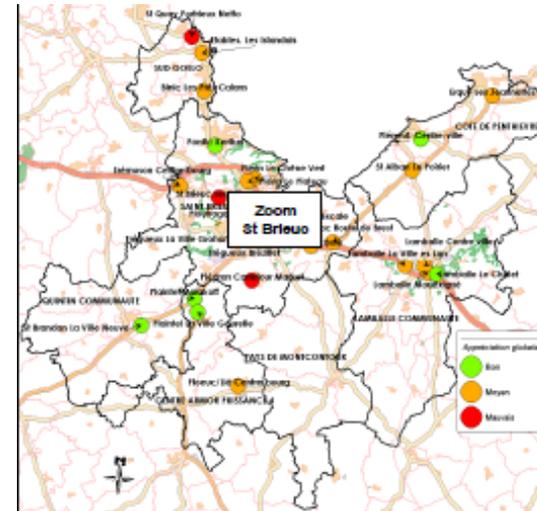
Typologie des pôles commerciaux



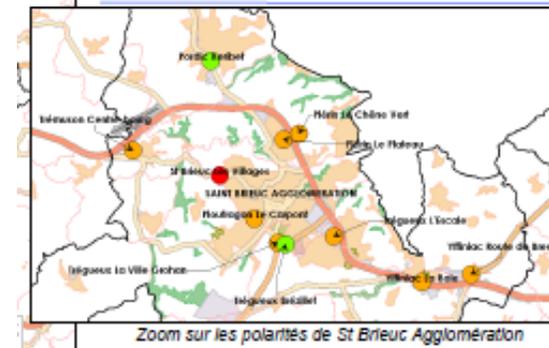
Source : Etude de prospective commerciale – Cibles et Stratégies -Septembre 2010

Un enjeu déterminant réside dans la qualité des aménagements des espaces commerciaux situés en entrée de villes et en périphérie, et leur intégration dans l'espace urbain et le paysage. Ainsi, une appréciation urbaine et architecturale des pôles a été réalisée prenant en compte :

- la qualité de l'intégration urbaine des commerces dans le paysage et dans leur environnement bâti
 - la qualité des apports en termes d'espaces verts et de fleurissement
 - la qualité de l'appel visuel auprès des consommateurs
 - la qualité de l'accès automobile, piéton, cycliste ou par transports en commun.
- Les pôles ont ainsi été classés en 3 catégories (vieillissante, classique, nouvelle génération).



L'appréciation globale des polarités commerciales



Source : Etude de prospective commerciale Cibles et Stratégies – Septembre 2010

2. L'offre commerciale traditionnelle présente :

Une augmentation de l'offre commerciale principalement dopée par le secteur non alimentaire :

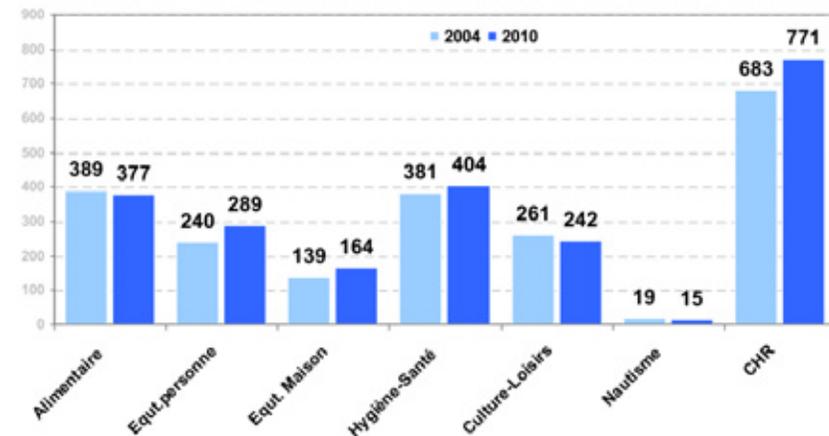
On dénombre en 2010 sur le territoire 2 262 commerces répartis entre les commerces traditionnels (1 491) et les Cafés-Hôtels-Restaurants (771) soit une augmentation de 7 % depuis 1999. Cette augmentation suit la croissance démographique du Pays de Saint-Brieuc : +7 % entre 1999 et 2007.

Entre 2004 et 2010, l'armature commerciale du Pays a connu une évolution inégale selon le secteur d'activité. Globalement, on a enregistré sur le territoire une baisse de l'offre alimentaire (de 3 %) dont la moitié s'explique par le passage du circuit traditionnel au circuit Grandes Moyennes Surfaces (GMS) des petites surfaces alimentaires de type hard discount.

L'offre commerciale non alimentaire a, quant à elle, enregistré une hausse de 7 %. En décomposant cette catégorie, on observe une forte croissance du secteur de l'équipement de la personne (+20 %), du secteur de l'équipement de la maison (+18 %), une croissance plus modérée du secteur 'hygiène – santé' (+6 %) et une baisse du secteur culture – loisirs (-7 %) (s'expliquant par le fait que les commerçants de détail de type librairies, fleuristes, cadeaux... ont du mal à résister face à la consommation croissante de ce type d'achat en grandes surfaces spécialisées ou sur internet).

L'offre en Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) a enregistré une croissance de 13 %. Dans ce secteur, on observe un turn-over important. Depuis 2004, 62 % de l'ensemble des CHR du Pays se sont renouvelés. Le secteur le plus touché est celui de la restauration rapide avec un taux de renouvellement de 80 % depuis 2004. Ces taux démontrent, entre autre, la difficulté des entrepreneurs à pérenniser leurs activités.

Evolution de l'offre commerciale par secteur d'activité En globalité



Source : CCI 2004 – 2010
Etude de prospective commerciale, Cibles et stratégies – sept 2010

Une augmentation de l'offre commerciale principalement localisée dans l'est du territoire :

Si cette croissance a été positive sur le territoire, les situations locales sont plus contrastées. En effet, en se référant aux données de 2004 et de 2010, cette croissance a surtout profité aux communautés de communes de Lamballe Communauté (+14%) et de la Côte de Penthièvre (+13%). En revanche, cette croissance a été plus faible dans les autres territoires, voire en baisse sur Quintin Communauté (-7%).

Des situations locales variées

- **Saint-Brieuc Agglomération : + 5%**
 - + 19% pour l'équipement de la personne
 - +19% pour l'équipement de la maison
 - + 14% pour les CHR
- **Lamballe Communauté : + 14%**
 - + 33% pour les CHR
 - + 31% pour l'équipement de la maison
 - + 17% pour l'équipement de la personne
- **CdC Côte de Penthièvre : + 13%**
 - + 100% pour l'équipement de la personne
 - +56% pour l'équipement de la maison
 - - 16% pour le secteur culture / loisirs
- **CdC du Sud Goëlo: stabilisation**
 - + 30% pour le secteur hygiène / santé
 - +13% pour le secteur alimentaire
- **CdC Centre Armor Puissance 4 : +9%**
 - + 31% pour le secteur hygiène / santé
 - + 21% pour les CHR
- **CdC du Pays de Moncontour : stabilisation**
 - + 15% pour les CHR
- **Quintin Communauté : -7%**
 - + 16% pour le secteur culture / loisirs
 - + 16% pour les CHR
 - Négatif dans les autres secteurs

Etude de prospective commerciale, Cibles et stratégies – sept 2010

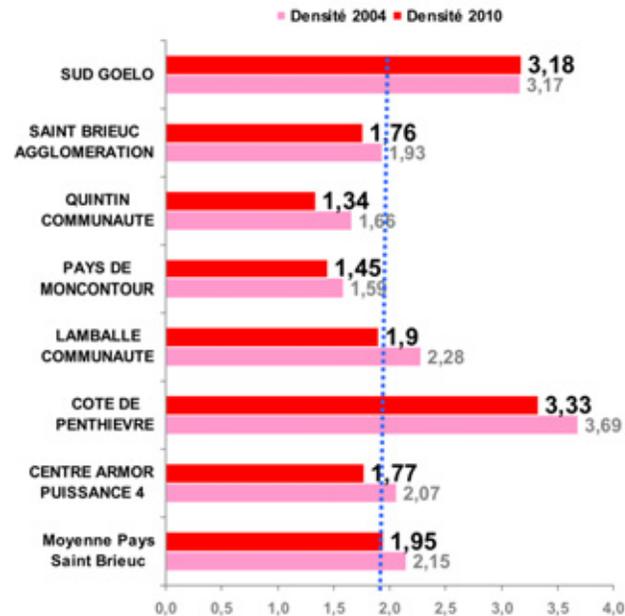
Un affaiblissement de la densité commerciale alimentaire « traditionnelle » :

La densité moyenne de ce type de commerces tend à s'affaiblir passant de 2,15 commerces pour 1 000 habitants en 2004 à 1,95 commerces pour 1 000 habitants en 2010. Cette baisse de la densité commerciale s'explique notamment par une croissance généralisée de la population sur l'ensemble du pays de Saint-Brieuc, combinée à une absence ou une faiblesse de création d'entreprises commerciales dans le secteur alimentaire.

Cela s'explique aussi par le changement de statut de certains établissements passant de Grandes et Moyennes Surfaces à supérettes alimentaires de type hard discount.

Evolution de la densité commerciale alimentaire par EPCI

(Nombre de commerces alimentaires traditionnels pour 1000 habitants)



L'avenir des centres-villes face à la périphérisation des commerces traditionnels :

Outre l'aménagement de larges espaces commerciaux en entrées de ville, le long des axes routiers structurants, on assiste progressivement dans ces mêmes espaces au développement des commerces traditionnels habituellement situés dans les centres-villes (boulangeries, boucheries...).

De nombreux éléments interviennent dans ces choix de localisation en entrées de ville : flux de circulation, forte visibilité, offre de stationnement facile et abondante, absence de cellules adaptées dans les centres-villes...

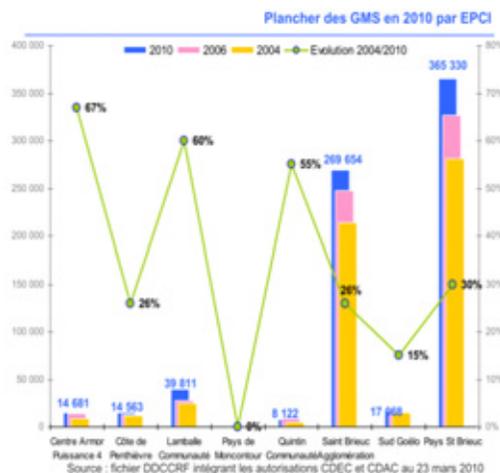
Cependant, le départ des commerces du centre des bourgs vers les entrées de ville (ou leur installation directe dans ces espaces) engendre une perte d'attractivité et de vitalité des centres-villes. Se pose alors la question de l'avenir de ces centralités.

3. Une forte densité en Grandes Moyennes Surfaces (GMS) :

Une très bonne couverture en Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) :

On note sur le territoire que près de 97% de la population vit à moins de 10 minutes d'une offre alimentaire de type supérette ou super/hypermarché. Cependant, on observe une desserte moins affirmée d'une partie des ménages de Quintin Communauté, de la communauté de communes du Pays de Moncontour et du sud de Lamballe Communauté.

Une croissance généralisée du plancher Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) :



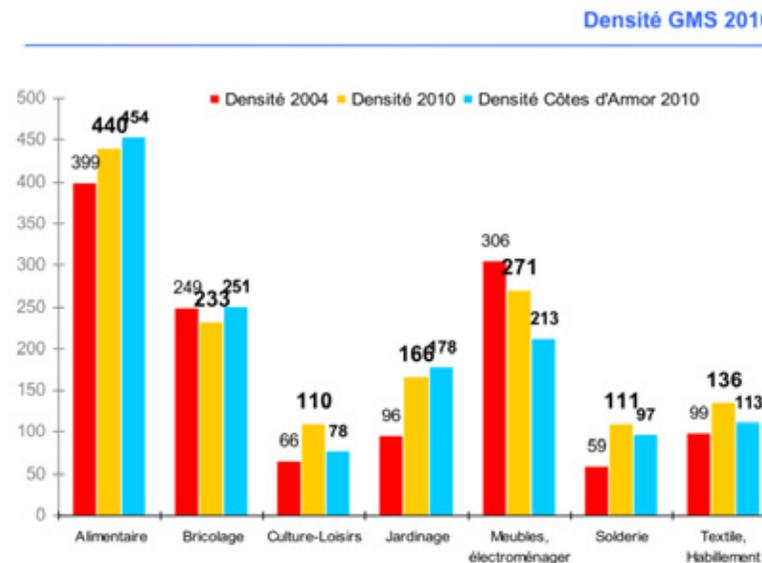
Avec 285 grandes et moyennes surfaces en 2010, le Pays a connu une croissance de 27 % depuis 2004. Cela représente une surface plancher aujourd'hui de 365 330 m² contre 280 742 m² en 2004 soit une croissance de 30%. Des augmentations très élevées sont relevées dans certaines communautés : +67% pour Centre Armor Puissance 4, +55% pour Quintin Communauté, +42% pour Lamballe Communauté.

Etude de prospective commerciale, Cibles et stratégies septembre 2010

Cette évolution de la surface de plancher peut être mise en parallèle à l'augmentation de la population. Ainsi, alors que la surface plancher a augmenté de 4,5% par an entre 2004 et 2010, la population a augmenté de 0,9% par an entre 1999 et 2008.

Une croissance importante en culture – loisirs et jardinage :

Sur l'ensemble du Pays de Saint-Brieuc, on observe que les densités qui ont connu les plus fortes croissances entre 2004 et 2010 appartiennent aux domaines du jardinage (96 m² pour 1 000 habitants en 2004 à 166 m² pour 1 000 habitants en 2010 soit une augmentation de 73%) et de la culture – loisirs (66 m² pour 1 000 habitants en 2004 à 110 m² pour 1 000 habitants en 2010 soit une augmentation de 66%).



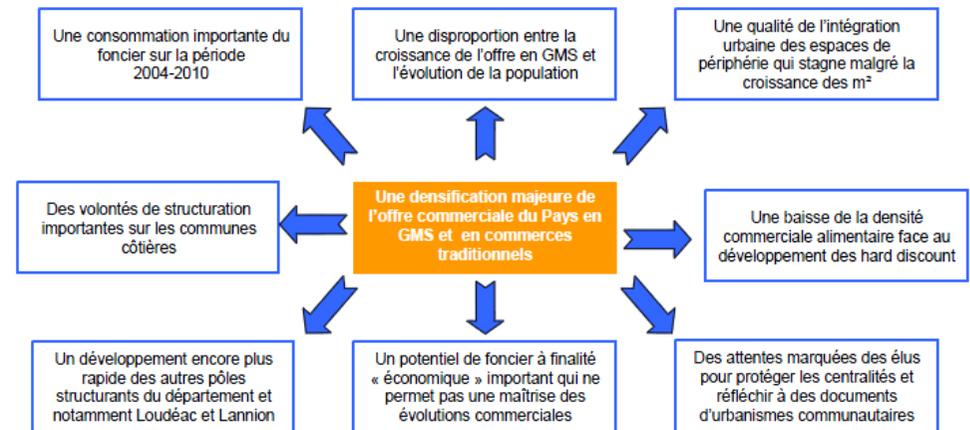
Etude de prospective commerciale, Cibles et stratégies – sept 2010

Des disparités selon les territoires :

Des différences peuvent être observées entre les EPCI du territoire, tant en termes de plancher commercial qu'en termes de densités commerciales. Ainsi, on peut noter entre 2004 et 2010 :

Des évolutions contrastées en termes de surface de plancher entre 2004 et 2010

- **Saint-Brieuc Agglomération :**
 - + 156% pour le secteur des solderies
 - + 99 % pour le secteur du jardinage
 - + 77% pour le secteur culture / loisirs
 - +66% pour le secteur de l'habillement
- **Lamballe Communauté : + 52%**
 - +128% pour le secteur textile / habillement
 - + 73 % pour le secteur du bricolage
 - +23% pour le secteur alimentaire
- **CC Côte de Penthièvre : légère augmentation**
 - +48% pour le secteur du bricolage
 - +35% pour le secteur alimentaire
- **CC du Sud Goëlo: peu d'évolutions**
 - + 42% pour le secteur du bricolage
- **CC du Centre Armor Puissance 4 : la plus forte augmentation du Pays (+66%)**
 - +36% pour le secteur alimentaire
 - +26% pour le secteur des solderies
- **Quintin Communauté :+ 68%**
 - + 63% pour le secteur alimentaire
- **CC du Pays de Moncontour : pas d'évolution**



Etude de prospective commerciale, Cibles et stratégies – sept 2010

Pour synthétiser, le Pays de Saint Brieuc est caractérisé par une densification majeure de l'offre commerciale en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et en commerces traditionnels. Il en découle un découplage entre la croissance et l'offre en GMS d'une part, et l'évolution de la population d'autre part. Le Pays de Saint-Brieuc a connu une baisse de la densité commerciale alimentaire avec le développement du hard discount. Le territoire dispose d'un potentiel de foncier à finalité « commerciale » qui ne permet pas une maîtrise des évolutions commerciales. La qualité de l'intégration urbaine des espaces périphériques stagne, malgré l'augmentation des m². Enfin, on assiste à une consommation foncière importante entre 2004 et 2010 par l'activité commerciale.

Enjeux pour l'avenir

- **Equilibre à trouver entre développement commercial périphérique et maintien du commerce dans les centre-bourgs.**
- **Maîtrise du développement urbain et du grignotage du foncier *estimé* à 16,9 ha¹² entre 2004 et 2010 par les activités commerciales.**
- **Qualité urbaine et insertion paysagère des zones commerciales existantes et futures.**

¹² Source : Etude de prospective commerciale, Cibles et stratégies – sept 2010, méthodologie : chaque mètre carré créé ou agrandi a été multiplié par 2 pour obtenir le foncier consommé.

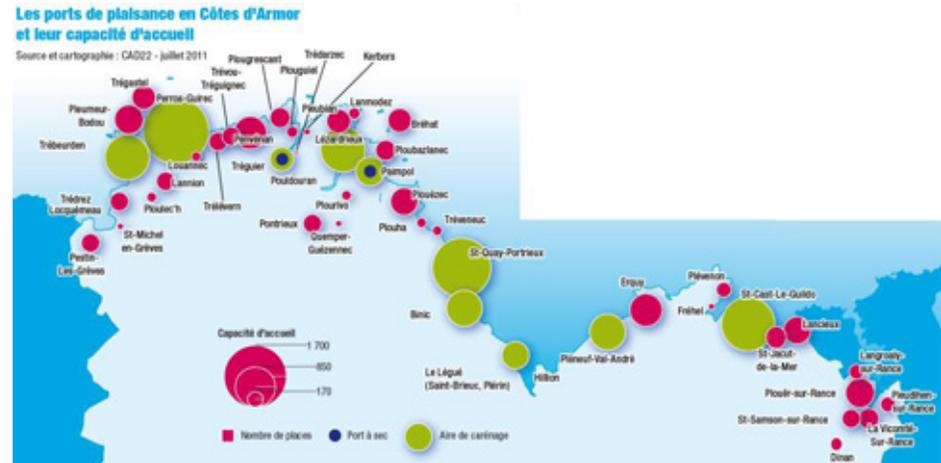
IV.5. Une économie littorale qui tend à se développer

1. Le nautisme et la plaisance bien présents sur la côte ouest :

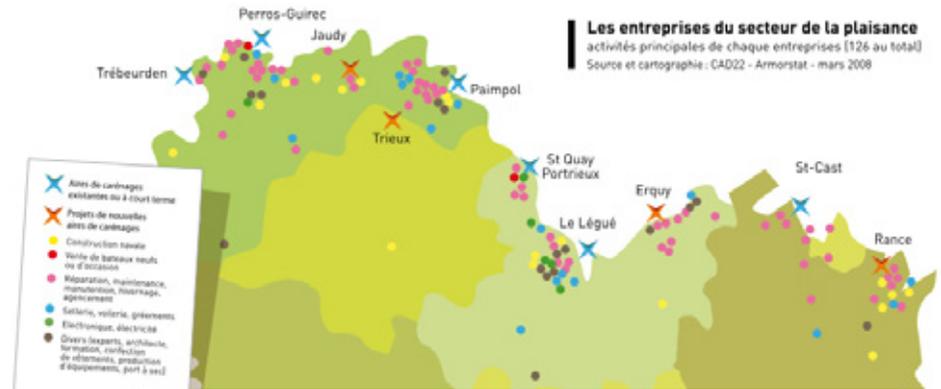
Les communes de Saint-Quay-Portrieux, d'Étables-sur-mer, de Binic, Plérin et de Saint-Brieuc concentrent la majeure partie des activités liées au nautisme et à la plaisance : Pôle Nautique du Sud Goëlo, Centre Départemental d'entraînement et de promotion de la Voile Habitable en Côtes d'Armor (CDVH22), ports de plaisance...

La côte Est du Pays est moins bien dotée en équipements nautiques. On peut cependant noter la présence d'équipements créés plus récemment :

- la Maison de la Mer à Erquy qui regroupe diverses activités liées à la mer (centre nautique, club de voile, club de plongée, balade en mer...)
- le centre nautique de Pléneuf-Val-André.



Source : CAD.22 – 2011



Source : CAD 22 – 2008 - 2010

2. La pêche et la conchyliculture : des ressources de plus en plus exploitées :

La pêche et le mareyage

La filière pêche est importante dans le Pays de Saint-Brieuc. On y trouve, en effet, la majeure partie de la flotte de pêche et les deux principaux ports de débarquement des Côtes-d'Armor, c'est-à-dire (en 2010) :

- à Saint-Quay-Portrieux : 96 navires (dont 13 de plus de 18 m), 267 marins, 11 165 tonnes vendues en criées et plus de 5 000 tonnes de produits traités en ateliers de mareyage et de transformation.
- à Erquy : 62 navires (dont 13 de plus de 18 m), 218 marins, 11 906 tonnes vendues en criées et environ 6 500 tonnes de produits traités en ateliers de mareyage et de transformation.
- à Pléneuf-Val-André-Dahouët : 5 navires et 15 marins.

Les dix principales entreprises de la filière pêche des Côtes-d'Armor se situent également sur le littoral briochin :

- Armement Dahouetin (Saint-Alban) : pêche hauturière, 120/150 salariés

- Armement Acarmor (Saint-Quay-Portrieux) : pêche hauturière, 50/70 salariés
- Celtarmor (Saint-Quay-Portrieux) : atelier de décorticage de coquillages, 50/70 salariés
- Pêcheries d'Armorique (Erquy) : mareyage et atelier de transformation, 50/70 salariés
- Armement Eouzan (Plérin) : pêche hauturière, 30/50 salariés
- Armement Dolédec (Saint-Brieuc) : pêche hauturière, 20/30 salariés
- Viviers St Marc (Tréveneuc) : mareyage, 20/30 salariés
- Furic (Erquy) : mareyage, 10/20 salariés
- Gallen (Erquy) : mareyage, 10/20 salariés
- Louis et Georges (Saint-Quay-Portrieux) : mareyage, 10/20 salariés.

La filière est bien structurée sur le territoire avec des flottes de pêche, des criées d'importance régionale voire nationale (Erquy et Saint-Quay-Portrieux) et des ateliers de transformation proches des lieux de débarquements permettant une bonne compétitivité et un réel dynamisme.

Cependant le secteur est soumis à des contraintes de plus en plus fortes avec notamment :

- une politique européenne contraignante visant à protéger les ressources (diminution des flottes, plan de gestion),
- une pression de la société en termes de respect de l'environnement,
- une augmentation du prix du carburant,
- la prolifération de crépidules, néfastes au développement des coquilles Saint-Jacques en particulier,
- l'adaptation des activités de pêche à la mise en place du futur parc éolien offshore en Baie de Saint-Brieuc.

La Coquille Saint-Jacques

La Baie de Saint-Brieuc dispose d'un gisement naturel classé de coquilles Saint-Jacques, qui a permis le développement économique de la filière conchylicole depuis les années 60. Ce gisement produit environ 7 000 tonnes de coquilles par an, soit 90% de la production bretonne et 50% des apports nationaux.

La filière de la coquille Saint-Jacques représente :

- 225 bateaux, 462 emplois embarqués
- 12,8 millions d'euros dans les criées des Côtes d'Armor (essentiellement à Erquy et Saint-Quay-Portrieux)
- 11 ateliers d'expédition et de transformation et 170 emplois directs

De plus, il existe une Indication Géographique Protégée (IGP) sur la « coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor » depuis 1995, qui contribue au développement et à la renommée de la filière. Sur les 8 ports autorisés à débarquer la coquille, 4 se situent dans le Pays de Saint-Brieuc. Il s'agit des ports de Dahouët (Pléneuf-Val-André), d'Erquy, du Légué (Saint-Brieuc) et de Saint-Quay-Portrieux. Le gisement semble aujourd'hui bien géré et permet de favoriser le maintien de la flotte de pêche en période hivernale.

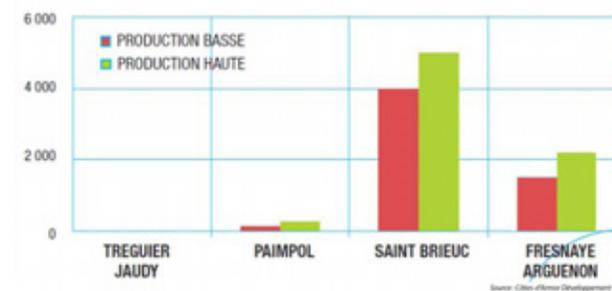
Cependant, malgré ces points positifs et un stock conséquent (évalué à plus de 27 500 tonnes en 2010 par IFREMER), la production de coquilles Saint-Jacques est soumise à des aléas forts et variables d'une année sur l'autre nécessitant une adaptation constante des mesures de gestion afin de préserver la pérennité du gisement et la stabilité des marchés.

La coquille Saint-Jacques est aujourd'hui un maillon important de l'activité économique des Côtes d'Armor mais également un élément identitaire fort du Pays de Saint-Brieuc.

La mytiliculture

La production de moules, essentiellement sur bouchots, est très importante puisqu'elle représente entre 4 000 et 5 000 tonnes par an, soit la grande majorité de la production départementale (entre 5 500 et 7 500 tonnes par an).

Production de moules en tonnes



Source CAD22 – 2009

IV.6. Une image territoriale de qualité permettant le développement des activités touristiques

1. Un tourisme tourné vers la mer et une clientèle majoritairement française

Une offre touristique essentiellement localisée sur le littoral :

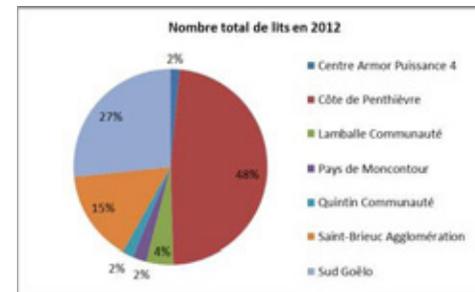
Le Pays de Saint-Brieuc est un territoire propice au développement du tourisme, du fait notamment de la grande diversité de ses paysages : maritime, urbain et rural.

Celui-ci comporte en effet de nombreux atouts touristiques : réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, stations balnéaires, paysages ruraux, Petites Cités de Caractères (Quintin et Moncontour), centre historique de Saint-Brieuc, Haras National de Lamballe, etc... Néanmoins, il existe un contraste important entre ces espaces en termes d'offre touristique.

L'offre en hébergement touristique se monte à 86 354 lits (marchands et non marchands) et est très nettement localisée à proximité de la côte puisque près de 75% des lits sont situés sur les communes littorales :

- 48% sur la Côte de Penthièvre (avec 21 000 lits, Erquy est la 1^{ère} commune du pays de Saint-Brieuc en termes de capacité d'hébergements et la seconde du département)
- 27% sur le Sud-Goëlo

Cette répartition est notamment liée à l'importance et à la renommée des stations balnéaires d'Erquy, de Pléneuf-Val-André, de Binic et de Saint-Quay-Portrieux, qui accueillent la majeure partie des hébergements touristiques.



Source : Côtes d'Armor Tourisme - 2012

Le Pays de St-Brieuc représente un quart des lits touristiques des Côtes d'Armor pour un tiers de la population. En haute saison, la population peut augmenter de 44% grâce à l'arrivée de touristes.

Le territoire accueille une clientèle touristique majoritairement française (82%), et en particulier parisienne (42%)¹³, et pour partie étrangère (20%). La clientèle « locale », issue de Bretagne ou des Pays de Loire, est relativement équivalente en part (respectivement 6,5% et 6,2%) à celle des régions extérieures.

Des structures de plaisance :

Le littoral étant un espace attractif pour le tourisme, les collectivités ont favorisé son développement par des éléments de loisirs spécifiques comme les ports de plaisance. On en dénombre 4 principaux sur le territoire :

- Le port de plaisance de Binic : 450 emplacements de bassins et 170 d'échouage (port lauréat du label environnemental Pavillon Bleu 2011)
- Le port de Pléneuf-Val-André-Dahouët : 329 places sur ponton et 170 à l'échouage
- Le port de Saint-Quay-Portrieux : port en eau profonde de 1030 places (port lauréat du label environnemental Pavillon Bleu 2011)
- Le port de Saint-Brieuc-Le-Légué : 230 places et site de réparation navale.

¹³ Source : Morgoat enquête tourisme 2005 – TNS SOFRES

2. Des pratiques et une lisibilité touristiques :

Une structure de l'hébergement touristique déséquilibrée mais en évolution (source : Côtes d'Armor Tourisme) :

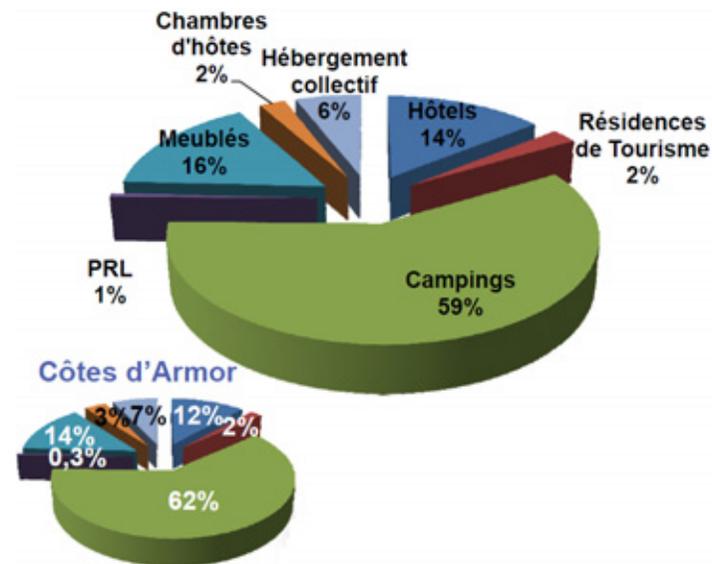
En 2012, l'offre de lits touristique dans le Pays de Saint-Brieuc est de 86 534 lits, dont 25% de lits marchands et 75 % de lits non marchands.

La majeure partie de l'hébergement touristique est en effet constituée de résidences secondaires. Ces dernières sont ainsi au nombre de 12 870 représentant 64 350 lits. La répartition géographique du parc immobilier secondaire est très hétérogène puisqu'il a tendance à se concentrer sur l'agglomération briochine et les communes littorales. Entre 1999 et 2008, le nombre de résidences secondaires augmente de 8,7% à l'échelle du Pays, une hausse nettement moins rapide que dans les Côtes d'Armor (12,9%). Si cette forte présence des résidents secondaires comporte quelques avantages (séjours plus nombreux et plus étalés dans l'année, présence d'une économie résidentielle), elle présente également des inconvénients (clientèle peu variée, essentiellement composée de retraités, hausse des prix du foncier rendant difficile l'installation des actifs et des activités productives...).

L'offre en hébergements touristiques du secteur marchand (campings, hôtels, résidences de tourisme, hébergement collectif, meublés de tourisme, chambres d'hôtes...) apparaît assez limitée. En effet, les emplacements de campings représentent 59% des lits touristiques marchands avec 4 294 emplacements en 2012 soit 12 882 lits contre seulement 1 571 chambres hôtelières soit 3142 lits. Cependant, le département des Côtes-d'Armor présente une structure similaire de sa capacité d'accueil touristique.

Répartition des lits marchands en 2012 dans le Pays de Saint-Brieuc

Source : Côtes d'Armor Tourisme – 2012



Cependant, depuis 2007 le parc immobilier touristique se diversifie. En effet, sur l'ensemble du territoire, le nombre d'emplacements de camping est en augmentation de 4,9%. Cette moyenne est bien supérieure à la dynamique départementale (+1,7%) et même inverse par rapport à la dynamique régionale (-2,1%)¹⁴. Le parc hôtelier de plein-air progresse sur les territoires côtiers de Sud-Goëlo (+10,6%) et de Côte de Penthièvre (+4,4%) mais stagne sur le reste du Pays.

Le nombre de chambres d'hôtels progresse de 24,9% entre 2007 et 2011 dans le Pays de Saint-Brieuc amenant un certain rééquilibrage entre hôtellerie classique et hôtellerie de plein air. Cette évolution n'est toutefois pas homogène sur le territoire briochin. D'un côté, on peut noter le développement de l'offre hôtelière dans les territoires de Centre Armor Puissance 4 (+37,4%), du Pays de Moncontour (pas de chambre en 2007 - 9 chambres en 2011), de l'agglomération briochine (+34,3%) tout comme celle de la Côte de Penthièvre

¹⁴ Source : INSEE 2008,

(+34,3%, notamment dû à l'ouverture d'un centre de thalassothérapie à Pléneuf-Val-André d'une capacité de 95 chambres).

	évolution 2007-2011	
	chambres	emplacements
CDC Sud Goëlo	-29,8%	10,6%
St Brieuc Agglomération	34,3%	-0,2%
CDC Côte de Penthièvre	39,2%	4,4%
Lamballe Communauté	0,0%	0,0%
CDC Pays de Montcontour	-	0,0%
CDC Centre Armor Puissance 4	37,5%	0,0%
Quintin Communauté	0,0%	-16,7%
PAYS DE SAINT-BRIEUC	24,9%	4,9%
COTES-D'ARMOR	3,0%	1,7%
BRETAGNE	1,7%	-2,1%

Source INSEE 2007-2011

Le tourisme rétro-littoral

En complément du littoral, l'arrière-pays de Saint-Brieuc offre des sites touristiques variés. Afin de mettre en valeur le patrimoine des communes, notamment rurales, les collectivités se sont organisées et inscrites dans des réseaux et labels afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'offre touristique. Parmi ceux-ci, le Pays compte :

- deux « Petites Cités de Caractère » : Moncontour (également labellisé « Plus beau village de France ») et Quintin. En adhérant à ce label, les communes s'engagent à valoriser et animer leur patrimoine architectural exceptionnel.
- une « Commune du Patrimoine Rural de Bretagne » (CPRB) : Saint-Alban (bourg).

Déjà mentionné précédemment, le tourisme lié à l'agriculture représente une opportunité de développement : découverte de techniques et de savoir-faire, de produits locaux... Des

réseaux cherchant à rapprocher les acteurs du monde agricole et les touristes sont déjà en place (Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan...).

Les collectivités ont également misé sur des activités phares telles que la randonnée, et le développement des itinéraires « vélos routes voies vertes » pour attirer des clientèles spécifiques (randonneurs, familles...).

L'effet TGV et le développement du tourisme d'affaires

Avec le raccourcissement des distances lié notamment à l'aménagement de la ligne BGV, le territoire souhaite se positionner comme un espace attractif pour le développement d'un tourisme d'affaires.

Le quartier de la gare de Saint-Brieuc devrait, dans les années à venir, faire l'objet d'un réaménagement complet afin de proposer à une clientèle d'affaires, un espace de travail fonctionnel : création de bureaux et confortement de la capacité hôtelière, en lien avec le palais des congrès et des expositions et la salle Hermione.

Le tourisme de thalassothérapie

Un important centre de thalassothérapie a ouvert ses portes, début 2011, sur la commune de Pléneuf-Val-André : le SPA Marin du Val-André Thalasso Resort. Ce centre est orienté vers une clientèle haut de gamme et permet ainsi de diversifier l'offre touristique du Pays.

Ce qu'il faut retenir :

<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un dynamisme économique malgré une stabilisation du nombre de création d'emplois depuis la crise de 2008 - Une spatialisation de la structure de l'emploi avec une agglomération concentrant les emplois administratifs et commerciaux ; un arrière-pays dominé par les emplois industriels et agricoles et un littoral qui bénéficie du tourisme. - Une offre foncière et immobilière importante pour l'accueil d'activités économiques <p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu économique diversifié - Une croissance de l'emploi positive malgré un contexte économique difficile - Une industrie agroalimentaire base de l'emploi local - Une très bonne couverture en espaces commerciaux - Un espace littoral permettant le développement d'activités spécifiques - De multiples paysages permettant le développement de pratiques touristiques variées <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel de foncier destiné à l'activité économique préoccupant au regard de la consommation d'espace - Une concentration peu qualitative des zones d'activités le long de la RN12 - Une agriculture fragilisée - Une périphérisation des activités commerciales questionnant l'avenir des centres-villes 	<p>Chiffres clés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 070 emplois créés entre 1999 et 2008 - Concentration du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 - Hausse du chômage de 3,4% entre 2010 et 2011 - 12814 demandeurs d'emplois en 2011.
---	--

Enjeux

- Accueil des entreprises : équilibre du territoire, consommation de l'espace par les activités, intégration paysagère, requalification des friches commerciales
- Maintien de la fonction productive du territoire
- Intégration des projets à venir (LGV Bretagne...)
- Localisation des activités commerciales
- Enjeu du développement touristique, image du Pays

V. CONSOMMATION D'ESPACE

Le Pays de Saint-Brieuc connaît une consommation foncière due majoritairement à l'habitat et qui se concentre principalement dans l'agglomération briochine, sur le littoral et à Lamballe.

De son côté, l'artificialisation liée à l'activité concerne principalement la périphérie des pôles urbains principaux à savoir Saint-Brieuc et Lamballe.

Enfin, le Pays de Saint-Brieuc disposerait, au travers du recensement effectué en 2010 – 2011 dans les PLU, de nombreux terrains dont le zonage leur confère la vocation d'accueillir des activités économiques, sachant que des évolutions (suppression de zonages AUy dans des PLU récents) seraient à prendre en compte.

V.1. Un sol fortement artificialisé pour un étalement urbain contrasté :

Une étude réalisée par le laboratoire COSTEL de l'université de Rennes indique que le Pays de Saint-Brieuc a connu entre 1985 et 2005 une consommation moyenne annuelle de 311 hectares. Cela représente près de 750 m² artificialisés par habitant contre 623 m² en moyenne en Bretagne.

Une analyse des fichiers fonciers du cadastre (MAJIC) et d'une base de données d'occupation biophysique des sols (Corine Land Cover) a permis d'affiner ces résultats.

Méthode employée

La méthode mise en place pour analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2000 et 2009 sur le Pays de Saint-Brieuc croise trois sources d'informations :

- **La base de données MAJIC** : Les données issues des fichiers fonciers de la

Direction Générales des Finances Publiques (DGFIP, base de données « MAJIC ») renseignant la date de première construction sur chacune des parcelles (seules les constructions à destination d'habitat sont renseignées dans cette base de données). Cette base de données permet de définir les parcelles construites sur la période 2000 / 2009 (ou autres périodes souhaitées) au sein du périmètre du SCoT ou PLU.

- **La base de données Corine Land Cover** : C'est une base de données européenne d'occupation biophysique des sols. Elle est produite par photo-interprétation humaine d'images satellites d'une précision de 20 à 25 mètres.
- **Orthophotographies** : Les photographies aériennes permettent d'estimer la consommation d'espace par le développement des zones d'activités.

1. La consommation d'espace liée à l'habitat

Entre 2000 et 2010, l'espace consommé par l'urbanisation pour les seules besoins de l'habitat (hors infrastructures) est évalué à 1 263 hectares soit 114 hectares par an, dont 62% sur des terres agricoles.

Une moyenne annuelle d'environ 1 783 logements ayant été mis en chantier sur la même période, la densité moyenne de l'urbanisation sur le Pays de Saint-Brieuc s'élève à 14 logements par hectare, ce qui est peu élevé. De fortes disparités existent néanmoins entre les communes.

Nomenclature Corine Land Cover (2000)	Espace consommé par l'habitat entre 2000 et 2011 par rapport au CLC	
	Surface (en ha)	%
Territoires artificialisés	432,84	34%
Territoires agricoles	779,06	62%
Forêts et milieux semi-naturels	9,79	1%
Autres espaces	41,21	3%
Total	1262,9	100%

2. L'étalement urbain et ses multiples formes

L'évolution des extensions pavillonnaires est contrastée selon les périodes de construction, la localisation ainsi que le contexte territorial (urbain, rural, littoral...). L'urbanisation se fait généralement, dans un premier temps, de manière concentrique autour du centre-bourg puis s'éloigne progressivement de celui-ci. Ceci n'est pas le cas pour les communes littorales du Pays, notamment à l'Ouest de la Baie, pour lesquelles l'urbanisation s'est faite le long de la côte.

Puis, l'extension de l'urbanisation se fait soit en lisière de l'enveloppe urbaine, soit de façon linéaire (le long des grands axes de communication) mais tient compte du contexte géographique et du relief en place. Toutefois, certaines extensions urbaines relativement récentes sont complètement déconnectées du bourg et leur trame urbaine est indépendante.

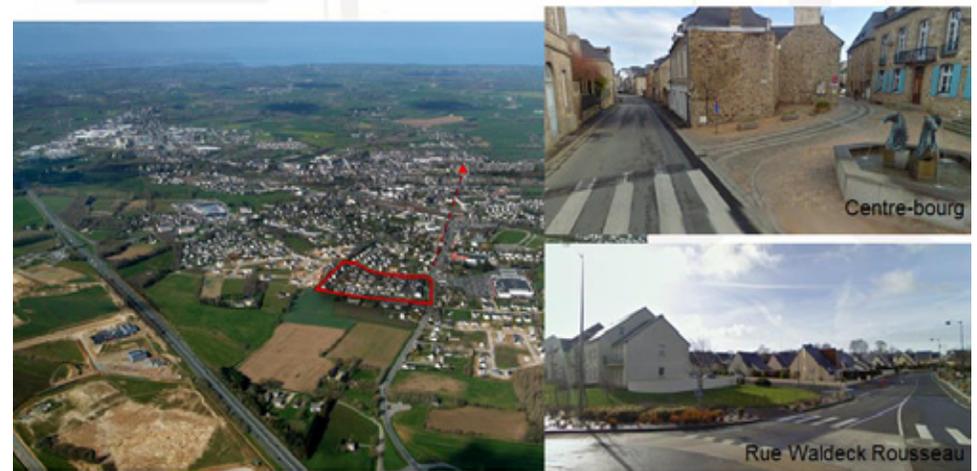
Quant aux densités résidentielles, elles sont plus faibles dans les extensions urbaines que dans les centre-bourgs. Cette faible densité dans les extensions est constatée quelle que soit la période de construction et la commune concernée.

Panoramas des formes de l'étalement urbain dans le Pays de Saint-Brieuc

► Pôle urbain - Lamballe / rue Waldeck Rousseau

22 logements à l'hectare – collectifs le long de la voie principale et maisons individuelles le long des voies de desserte du quartier
Des parcelles d'environ 500m²
Pas de voies en impasse

Comparaison avec le centre-ville : centre-ville dense et animé présentant quelques opérations de collectifs, bâti en front continu et à l'alignement de la voie



► **Commune rurale – Saint-Brandan / Rue du Manoir**

Une extension en continuité du bourg
 10 logements à l'hectare – maisons individuelles
 Des maisons individuelles non mitoyennes en retrait de la voie
 Des parcelles d'environ 600m²
 Une place importante donnée à la voiture avec de nombreuses places de stationnement

Comparaison avec le centre-ville : centre-ville peu dense conservant un caractère rural marqué



► **Commune à proximité de la côte : Saint-Alban / Rue du Chemin Ferré**

14 logements à l'hectare – maisons individuelles
 Des parcelles rectangulaires d'environ 600m²
 Peu de voies en impasse
 Des rues larges le long desquelles les bâtiments sont édifiés en retrait laissant un espace paysager de part et d'autre de la rue pour les cheminements doux
 Orientation des maisons par rapport à l'espace public

Comparaison avec le centre-bourg : centre-ville peu dense, certains cas de mitoyenneté, trottoirs peu larges



3. La consommation d'espace liées aux activités économiques

Entre 2003 et 2011 (sur une période 8 ans), l'implantation d'activités économiques sur le Pays de Saint-Brieuc a nécessité la consommation 180 hectares (soit une moyenne de 22,5 hectares par an sur la période). Plus de la moitié de cette consommation foncière s'est faite dans la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (57 %) et 23 % dans le territoire de Lamballe Communauté, représentant à eux deux, 80% de la consommation totale. Plus des trois quarts des espaces consommés ont été prélevés sur des terrains agricoles.

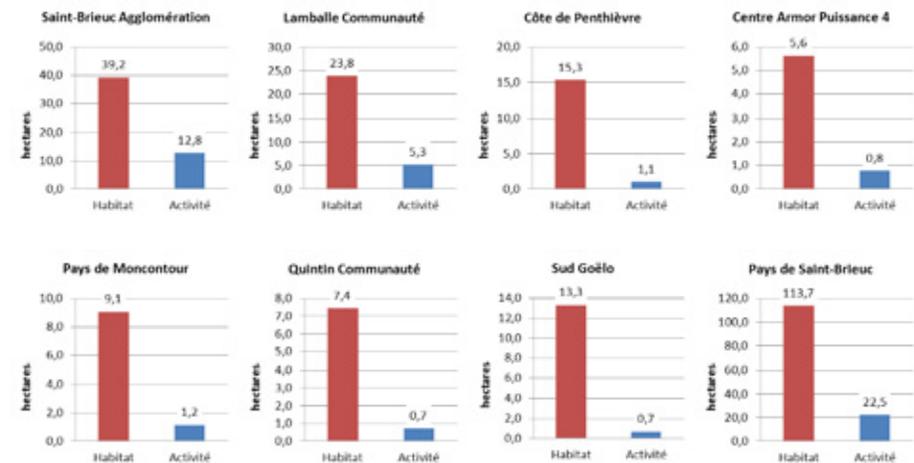
Nomenclature Corine Land Cover (2000)	Espace consommé par l'activité économique entre 2003 et 2011 par rapport au CLC	
	Surface (en ha)	%
Territoires artificialisés	19,14	11 %
Territoires agricoles	137,27	76 %
Forêts et milieux semi-naturels	1,8	1 %
Autres espaces	21,69	12 %
Total	179,9	100%

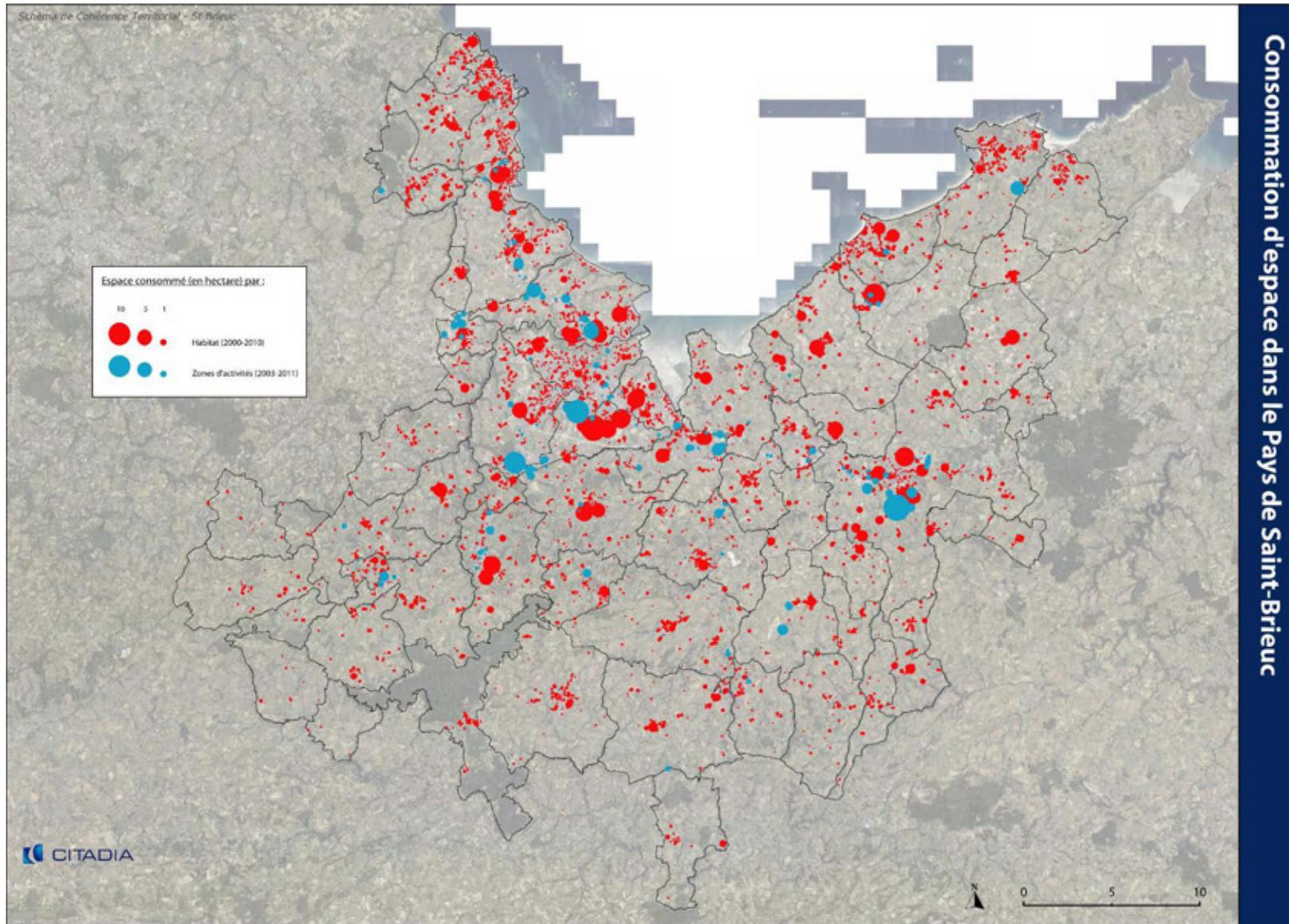
4. La consommation d'espace globale

Depuis 2000, chaque année, le Pays de Saint-Brieuc a consommé 155 hectares (soit sur la période 2000-2010, 1 587 hectares) dont les trois quarts sont des espaces agricoles. Les besoins pour l'habitat et les activités économiques représentent à peu près 88% de la consommation totale, soit 136 hectares par an.

Le reste de la consommation foncière concerne les équipements (3 hectares par an), les infrastructures (6,2 hectares par an), les carrières (3,1 hectares par an) et les exploitations agricoles (5,9 hectares par an).

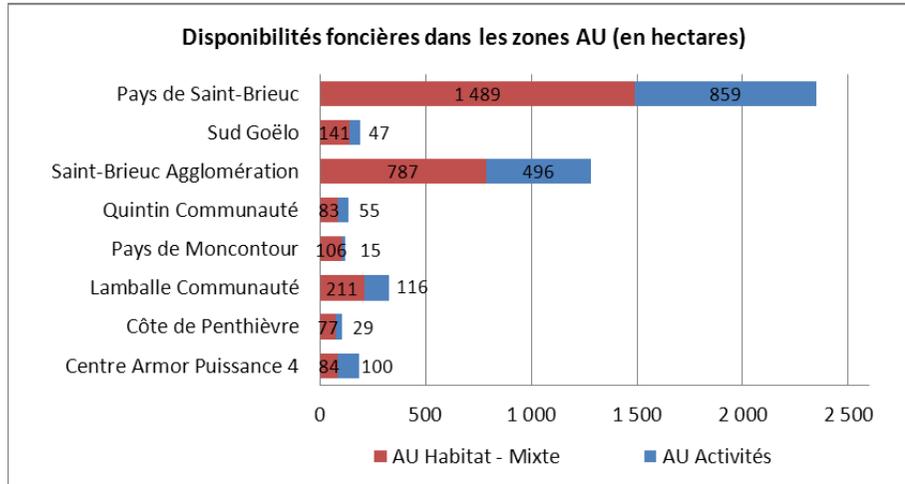
Consommation annuelle d'espace





5. Les réserves foncières (zones AU) dans les PLU :

En 2010 dans les PLU du Pays de Saint-Brieuc, près de 2 350 hectares sont recensées en zone AU dont 37% (859 hectares) pour les zones AU à destination « activités » et 63% (1 490 hectares) pour les zones AU à destination « habitat-mixte ».



Les difficultés d'interprétation de ces chiffres résident dans le fait :

- d'une part, que certaines zones AU sont urbanisées, donc ne sont plus des réserves foncières,
- d'autre part, que les PLU sont en constante évolution et des suppressions pures et simples de zones AU ont eu lieu depuis 2010.

Le rythme d'urbanisation des réserves foncières (zones AU) est différent selon la destination des zones, Habitat ou Activités économiques, à savoir plus rapide dans le 1^{er} cas.

Ce qu'il faut retenir :

Constats

- Une consommation globale annuelle de 155 hectares en moyenne
- Les espaces nouvellement artificialisés sont principalement prélevés sur les terres agricoles, en particulier dans le cas de l'activité.

Atouts

- Une consommation d'espace liée à l'activité relativement modérée

Faiblesses

- Une densité résidentielle plutôt faible
- Le foncier consommé l'est majoritairement sur les zones agricoles

Enjeux

- Maîtriser la consommation d'espace pour limiter l'étalement urbain
- Encourager une urbanisation plus dense

Chiffres clés

- 136 ha consommés par an dont 114 pour l'habitat et 22 pour l'activité.
- 14 logements par ha en moyenne dans les surfaces consommées pour l'habitat
- 62% des espaces artificialisés pour l'habitat l'ont été sur des terrains agricoles (75% dans le cas de l'activité)

VI. EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le Pays de Saint-Brieuc connaît une répartition inégale des équipements sur son territoire, en faveur des pôles urbains (Saint-Brieuc et Lamballe). L'Agglomération de Saint-Brieuc en concentre la majeure partie, tandis que des territoires aux spécificités marquées, comme en bord de mer, proposent des équipements spécialisés, tels que la thalassothérapie ou les équipements sportifs liés à la mer.

L'offre de loisirs bénéficie de la présence d'une multiplicité de paysages, littoraux comme ruraux, ce qui laisse le champ libre à une variété d'activités.

L'offre culturelle est également assez concentrée, bien que les événements culturels se multiplient dans les communes du territoire. Participer à la vie culturelle du territoire nécessite néanmoins des déplacements obligatoires pour la population en marge de ces équipements.

Enfin, l'offre de formation est fournie sur le Pays, et se situe majoritairement sur la ville de Saint-Brieuc. L'enseignement supérieur forme de nombreux étudiants dans le domaine tertiaire, mais sa structuration connaît des déséquilibres.

VI.1. Un pays polarisé avec Saint-Brieuc et Lamballe comme pôles d'équipements supérieurs

Selon la définition de la base permanente des équipements de l'INSEE (destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population), un pôle d'équipement se dit d'une commune qui possède au moins la moitié des équipements d'une gamme. La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines. Pour la base d'équipements 2010, 95 équipements sont ainsi retenus qui se répartissent en trois gammes :

- Gamme de proximité (29 équipements dont école maternelle, pharmacie, poste...);
- Gamme intermédiaire (31 équipements dont collège, supermarché, trésor public...);
- Gamme supérieure (35 équipements dont lycée, maternité, hypermarché...).

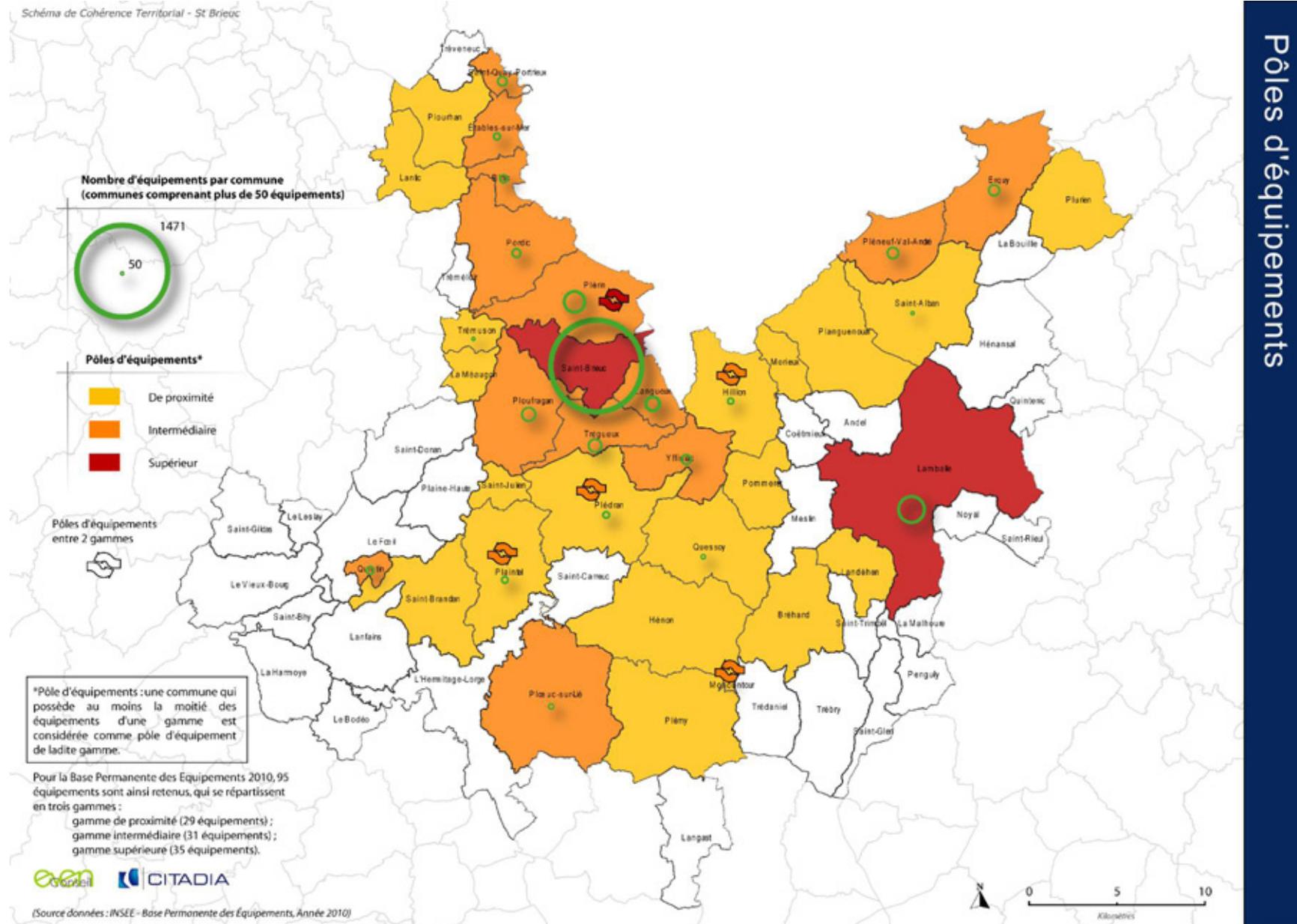
Deux pôles urbains³ qui concentrent la majorité des équipements

Saint-Brieuc et Lamballe représentent les deux pôles d'équipement supérieurs du Pays, avec une nette différence entre les deux puisque le premier abrite 28% des équipements (1 471 équipements) et le second 8%.

Les communes polarisées autour de Saint-Brieuc ne sont effectivement pas en reste, considérées pour la plupart comme des pôles d'équipements intermédiaires. Plérin suit notamment de près Lamballe, avec un taux de 6% d'équipements. D'autres communes littorales (Erquy, Pléneuf-Val-André, Pordic, Binic, Etables-sur-Mer, Saint-Quay-Portrieux) connaissent aussi un taux conséquent en équipements, considérées pour beaucoup comme pôles intermédiaires.

Globalement, les communes présentant un panel diversifié dans les gammes d'équipements et services sont celles dont la population est égale ou supérieure à 3 000 habitants.

³ Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. (Source INSEE)



VI.2. L'offre de formation

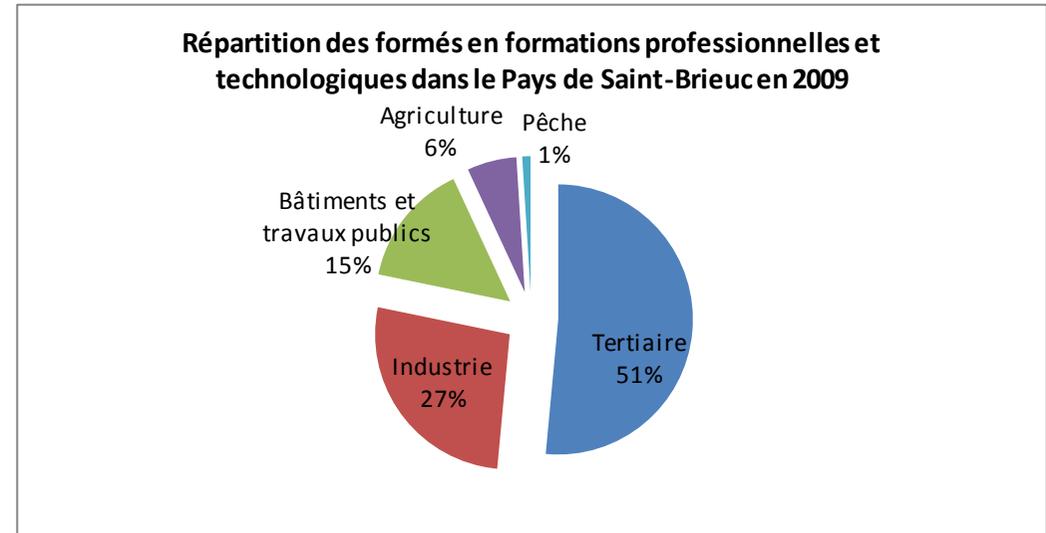
1. La formation du primaire et du secondaire

Souvent présentes dans la plupart des communes, les écoles représentent la première étape dans l'instruction des enfants. Environ 120 écoles primaires et élémentaires publiques sont comptabilisées dans le Pays de Saint-Brieuc. Ce dispositif est complété par une cinquantaine d'écoles privées.

Les collèges et les lycées proposent :

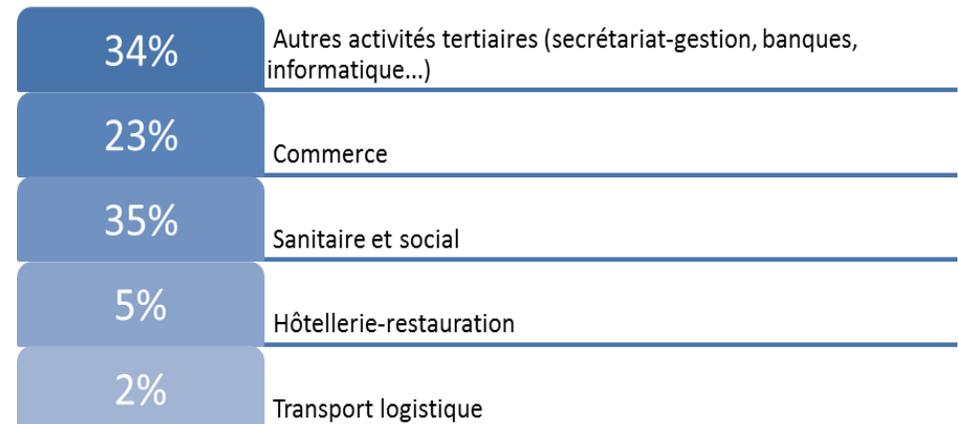
- des formations techniques (CAP-BEP) dans les secteurs du bâtiment, de la mécanique, de la production alimentaire et du paramédical. Ils regroupent la moitié des effectifs lycéens.
- des formations générales menant au BAC, qui regroupent un tiers des effectifs lycéens.
- des enseignements technologiques suivis par le reste des effectifs lycéens.
- des formations professionnalisantes (BTS) développées en relation avec les pôles de développement économique (agroalimentaire, mécanique, matériaux, commerce...)
- des classes préparatoires aux grandes écoles (hypokhâgne, khâgne ouverte en 2009, classes scientifiques).

Dans ces formations professionnalisantes, on note une surreprésentation de ces dernières dans le secteur tertiaire. Or, elles sont très généralistes et manquent d'adéquation avec les besoins des entreprises du tissu local. En 2009, on compte 5 950 formés dans le secteur tertiaire, et « seulement » 3 010 dans la filière industrielle.



Source GREF Bretagne

Dans la filière tertiaire, les formés se répartissent comme suit :



Source GREF Bretagne

2. L'enseignement supérieur et la recherche

Une offre en formations diversifiée :

Les formations de l'enseignement supérieur dans le Pays de Saint-Brieuc se répartissent entre :

- Un pôle universitaire, dont font partie : L'Institut Universitaire Technologique (IUT), des antennes de Rennes 1 et Rennes 2 et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).
- Le Technopôle Saint-Brieuc Armor qui offre des formations initiales par la recherche jusqu'à des formations professionnelles spécialisées répondant aux spécificités du tissu économique local
- Le complexe de la Chambre des Métiers
- Des fonctions de recherche structurées autour de trois sites : l'IUT, le Véhipôle (labellisé au niveau national comme pôle d'innovation technologique) et le Technopôle Saint-Brieuc Armor (un des 7 technopôles bretons et des 41 technopôles français).

Une structuration de l'enseignement supérieur en déséquilibre :

Le Pays de Saint-Brieuc connaît un fort déséquilibre en termes de formations.

En effet, l'offre de formation entre le 1^{er}, 2nd et 3^e cycle de l'enseignement supérieur est inégale. Il existe une carence de formations de 2nd et 3^e cycle. Ce phénomène a tendance à perdurer et même à s'accroître.

De même, l'enseignement supérieur est morcelé géographiquement, ce qui n'entraîne pas d'effet de cohésion du pôle d'enseignement supérieur et ne favorise pas les synergies. En effet, il est réparti entre les trois sites du pôle universitaire (IUFM, IUT et Campus Mazier) et les huit lycées du territoire. Le fait de fonctionner en « antennes » avec l'Université de Rennes semble aussi constituer un frein au développement du pôle de Saint-Brieuc. La dépendance vis-à-vis de ces universités « mères » (Rennes 1, Rennes 2) ne crée pas de véritable projet pour le développement du site.

VI.3. Des équipements culturels et de loisirs :

1. Une offre culturelle dense :

Une offre culturelle riche :

Les initiatives et équipements culturels sont nombreux sur le territoire dépassant même la ville-centre. L'offre est riche, entre les centres culturels qui programment de nombreux spectacles, des dizaines de structures qui permettent les pratiques culturelles, des associations en nombre qui organisent des manifestations parfois connues à l'échelle régionale, voire nationale (le festival Art Rock à Saint-Brieuc en est un exemple).

D'un point de vue géographique, la répartition de l'offre culturelle se fait principalement dans les centres urbains (généralement, 50% du public est issu de la commune où le centre culturel est installé, les 50% restant viennent des communes environnantes) et particulièrement sur l'agglomération. Néanmoins, la dynamique culturelle dans les autres communes du territoire reste forte. En effet, un recensement d'avril 2009 faisait état de plus d'une centaine de manifestations ou événements culturels sur le Pays ; 70 avaient lieu hors de Saint-Brieuc, dans 26 communes du Pays (Lamballe, Quessoy, Langueux, Pordic, Plérin et Plaine Haute étant particulièrement dynamiques).

Un « suréquipement » en salles culturelles sur l'agglomération de Saint-Brieuc :

Les centres culturels se situent très majoritairement sur l'agglomération de Saint-Brieuc (7 sur 9 équipements) : La Passerelle (Saint-Brieuc), scène nationale qui se distingue par son dimensionnement important, Bleu Pluriel (Trégueux), La Salle Victor Hugo (Ploufragan), Le Cap (Plérin), La Ville Robert (Pordic), Le Grand Pré (Langueux) et la Salle Horizon (Plédran). Cette polarisation n'est pas étonnante dans la mesure où près de 58% de la population du pays vit dans l'agglomération briochine. Cependant, cette concentration, au sein du même espace, engendre des problèmes de concurrence entre ces différentes salles.

Deux autres centres culturels se situent en dehors de l'agglomération briochine : un à Lamballe (Quai des Rêves) et un à Erquy (l'Ancre des mots).

Une compétence culturelle communale avant d'être communautaire :

Sur le Pays de Saint-Brieuc, la culture reste encore une compétence communale, même si les initiatives intercommunales se développent. Les équipements y sont particulièrement nombreux, y compris pour des communes de taille moyenne, qui sont dotées d'un centre culturel. Il convient toutefois de distinguer les équipements disposant d'une programmation spécifique (Langueux, Trégueux, Lamballe...), de ceux qui n'en ont pas (Binic, par exemple).

De plus, quasiment toutes les communes possèdent une bibliothèque, pour la plupart municipales : 57 bibliothèques en 2010 (dont 42 municipales) équipent les 64 communes. Elles fonctionnent à 75% grâce au bénévolat.

Mais les intercommunalités interviennent aussi dans la thématique culturelle (via souvent la jeunesse ou l'animation). En outre, deux écoles de musique peuvent vivre grâce à la mutualisation des moyens de plusieurs communautés. Elles sont gérées par un syndicat mixte intercommunal à vocation unique : les communautés de communes de la Côte de Penthièvre et Lamballe Communauté, d'une part ; Centre Armor Puissance 4, Quintin Communauté et Pays de Moncontour, d'autre part. En tout, le Pays compte 16 écoles de musique qui accueillent environ 2 500 élèves.

L'acquisition de la compétence culturelle en 2010 a permis à l'Agglomération de Saint-Brieuc de développer une politique culturelle communautaire et de faciliter l'accès la culture, par la mutualisation de moyens existants et la coordination des actions, sans toutefois produire d'offre nouvelle.

2. Des activités de loisirs variées, qui profitent du lien avec le littoral :

Les activités sportives :

- La plaisance qui se pratique autour des ports de Saint-Quay-Portrieux (eau profonde), de Binic, de Saint-Brieuc (Le Légué), de Pléneuf-Val-André et d'Erquy.
- La plongée, le kite-surf, la planche à voile, le surf, le scooter des mers, qui se développent sur la côte engendrant cependant des conflits d'usages avec les activités traditionnelles.

- Les sports collectifs (football, basketball, handball...). Ces activités relativement classiques participent au maintien d'un lien social dans les communes. La demande est parfois plus importante que l'offre et difficile à gérer car très fluctuante. L'existence d'associations ou clubs sportifs et d'équipements est importante dans les zones rurales, pour l'identité du territoire que cela véhicule.
- L'équitation dont les installations sont prédominantes dans les communes périurbaines et rurales.
- La natation, activité sportive dont la gestion est intercommunale. Le Pays dispose de 7 piscines : 3 à Saint-Brieuc, et 4 à Lamballe, Moncontour, Quintin et Binic. Bien que ces équipements soient généralement extrêmement coûteux (en fonctionnement comme en investissement), le territoire bénéficie d'une desserte de proximité.
- Les « nouvelles » pratiques (polo, squash, escalade) se développent dans la ville et sur la côte, et impliquent une demande de plus en plus spécialisée en équipements.

Les autres activités de loisirs

En ce qui concerne les activités de loisirs, deux équipements « haut-de-gamme » favorisent particulièrement le tourisme hors saison et attirent une clientèle aisée : les casinos de Pléneuf-Val-André et de Saint-Quay-Portrieux, tous deux positionnés sur la côte. A noter, l'ouverture en 2011 d'un centre de thalassothérapie à Pléneuf-Val-André, positionnant ainsi le Pays dans le secteur du bien-être. Le littoral est donc le lieu privilégié pour cette demande.

Les golfs, présents dans quelques communes du territoire, viennent enrichir les équipements de loisirs du Pays (Pléneuf-Val-André, Lantic, Morieux...).

VI.4. Les équipements et services de santé

1. Des équipements de santé en nombre satisfaisant :

Une bonne couverture à l'échelle du Pays :

Le principal établissement de santé de la Ville de Saint-Brieuc est le Centre Hospitalier Yves Le Foll de Saint-Brieuc, pôle de référence du secteur sanitaire Saint-Brieuc-Lannion-Guingamp. Il est composé du site de l'hôpital Yves Le Foll et du centre gériatrique des Capucins. Il constitue, par sa capacité et son activité, le troisième établissement public de santé breton, après les CHU de Brest et Rennes. Il dispense des soins spécialisés et fait office d'hôpital de proximité pour la population de Saint-Brieuc et des communes limitrophes.

Le Pays recense également :

- 2 hôpitaux locaux à Lamballe et Quintin ;
- 4 cliniques à Saint-Brieuc ;
- un centre post-cure à Saint-Brieuc ;
- un centre hélio-marin de réadaptation fonctionnelle à Plérin ;
- une maison de repos (soins de suite) à Ploufragan.

Au niveau des soins psychiatriques, le Pays dispose :

- de 2 cliniques de santé mentale à Tréguieux et Yffiniac ;
- de Centres Médico-Psychologiques pour adultes ou enfants ;
- d'hôpitaux de jour ;
- de Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel.

L'ensemble de ces établissements assure des activités de court séjour comme des soins de longue durée. Par ailleurs, le Pays présente, au-delà du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc, 2 hôpitaux locaux à l'Est et à l'Ouest du Pays (Lamballe et Quintin) permettant d'assurer une meilleure prise en charge hospitalière de proximité.

Le projet de regroupement des sites du Centre Hospitalier privé de Saint-Brieuc à Plérin :

La ville-centre de Saint-Brieuc voit son poids administratif « décliner » en raison du départ de certains équipements vers de nouvelles zones d'activités en périphérie, notamment le Centre Hospitalier Privé.

En effet, le regroupement des 3 sites (du Littoral, de la Gare, et de Jeanne d'Arc) à Plérin est prévu à l'horizon 2015. Le rapprochement entre le groupe Hospi Grand Ouest (regroupement de mutuelles et d'opérateurs dans le domaine de la santé) et du Centre Hospitalier Privé de Saint-Brieuc s'est opéré en début d'année 2012. Ainsi, le CHP de Saint-Brieuc se verra délocalisé sur un site extérieur à la ville de Saint-Brieuc, et positionné en bordure de l'axe routier RN12, donc facilement accessible. Cette position stratégique est due au fait que le futur établissement vise une clientèle venue de Guingamp, Lannion ou encore Paimpol. Le projet dépasse donc le simple périmètre de SCoT, et s'ouvre largement à l'Ouest.

Le nouvel établissement hospitalier proposera 300 lits, des pôles de cancérologie, de chirurgie et de maternité. Il accueillera près de 700 salariés et 120 médecins. On peut espérer qu'un projet d'une telle envergure puisse attirer des médecins sur le territoire, même si la question de l'équitable répartition de ces derniers se pose toujours.

Il est enfin important de noter que le projet va laisser vacants les vastes locaux des anciennes cliniques, disséminées en plusieurs points de Saint-Brieuc.

2. L'accès aux soins :

Un accès aux soins plus difficile dans l'arrière-pays :

Le problème de la répartition géographique de l'offre de soins se pose sur le Pays de Saint-Brieuc, avec un littoral et des centres urbains bien plus attractifs pour les professionnels de santé que l'arrière-pays rural.

En 2007, les cantons de Quintin et Moncontour ont été déclarés par l'Agence Régionale de Santé Bretagne « zones fragiles », c'est-à-dire, là où il est nécessaire d'améliorer la répartition géographique des professionnels de santé. Ils ne sont pas les seuls : ceux de Ploufragan, Lamballe (notamment en raison de son large espace rural) et dans une moindre mesure Plœuc-sur-Lié et Languieux se positionnent en dessous de la moyenne départementale. En revanche, les cantons littoraux enregistrent des densités bien supérieures, comme celles de Pléneuf-Val-André. Les médecins sont aussi surtout concentrés dans les villes-centres (notamment Quintin et Lamballe).

Ainsi, la raréfaction des médecins sur certains secteurs engendre une suractivité de ceux qui y sont présents (surcharge de travail de jour, augmentation des gardes...). Cette situation n'incite pas à l'installation de jeunes médecins sur ces territoires. De plus, la désaffectation

de médecins généralistes dans certains secteurs, la fermeture des cabinets médicaux de ville le soir (à partir de 19h) et le samedi, et l'insuffisance du système de garde influent sur l'engorgement des services d'urgence.

Enfin, la population étant vieillissante sur l'ensemble du territoire du Pays, la demande ne se fait que plus pressante.

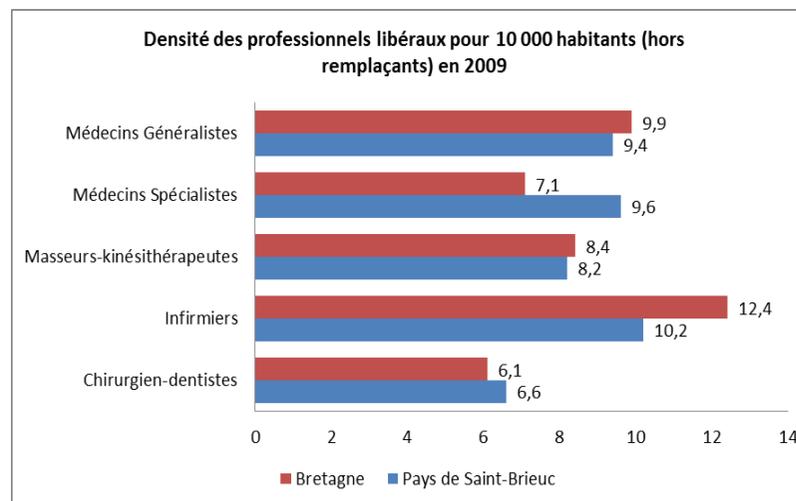
Une offre libérale de services et de soins bien représentée :

Au niveau des pharmacies, le Pays est aussi bien doté que la Région. Il compte, en 2009, une pharmacie pour 2 629 habitants contre une pour 2 641 habitants pour la Région. Les secteurs Sud et Est du pays sont moins bien dotés.

Les laboratoires d'analyses quant à eux, sont en proportion légèrement supérieure à la Bretagne, avec un laboratoire pour 15 994 habitants, contre un pour 19 217 pour la Région. Le Sud et la côte Est du pays en sont mal pourvus.

Les professionnels de santé étaient composés, en 2009, de 181 médecins généralistes libéraux et de 185 médecins spécialistes libéraux sur le territoire du Pays, soit une densité de médecins généralistes comparable à la densité régionale. La densité de médecins spécialistes est en revanche plus élevée.

Enfin, le ratio de chirurgiens-dentistes et de masseurs-kinésithérapeutes est à peu près égal à celui observé en Bretagne. Cependant, la densité d'infirmiers libéraux est moindre.



Source ORS Bretagne 2010

En résumé, le Pays de Saint Brieuc se situe globalement dans la moyenne régionale en matière de services et de personnels de santé. Il enregistre des densités plus faibles au niveau des médecins généralistes et des pharmacies.

La prise en charge des personnes âgées : une offre proche du niveau régional :

8 services de soins infirmiers à domicile sont répartis sur le territoire du Pays. Ils totalisent une capacité de 344 places, soit 18 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Cela place le Pays à un niveau comparable à celui de la Bretagne, qui compte 20 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. Les densités du nombre de lits ou des places en foyers logements, des maisons de retraite, des hébergements temporaires et des accueils de jour sont aussi très proches de la moyenne régionale.

De plus, le Pays compte deux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)⁴ de niveau 3 situés à Saint-Brieuc et à Lamballe, ainsi que plusieurs permanences réparties dans le Pays.

⁴ CLIC : guichet d'accueil, d'information et de coordination. Considéré comme une structure de proximité, il accueille les personnes âgées, retraitées et leur entourage, ainsi que les professionnels de gérontologie et du maintien à domicile.

VI.5. L'aménagement numérique : une intervention publique plus que jamais nécessaire pour le développement des territoires et leur attractivité

La multiplication des services, à destination des professionnels (bureau virtuel, échange de données, stockage externalisé de données, e-éducation, e-santé, e-administration...) comme des particuliers (communication, e-administration, maison connectée..), implique d'accompagner les usages (mise à disposition d'accès publics à internet via les espaces publics numériques, formation des publics les plus éloignés de l'internet...), d'augmenter le niveau du débit, et par conséquent, de développer des réseaux plus performants.

La stratégie de développement du Très Haut Débit (THD) retenue, à l'échelle nationale, s'appuie sur une complémentarité des investissements publics et privés (les zones les plus denses et donc les plus rentables - *les zones dites « AMII »* - ayant été «préemptées» par les opérateurs privés). Dans ce contexte, on comprend bien que l'action publique se trouve particulièrement légitimée et justifiée. Le risque de fracture numérique, territoriale et sociale, s'avère plus que jamais élevé, faute d'une intervention publique volontariste. Rappelons qu'à ce jour, la couverture Haut Débit n'est, elle-même, pas assurée partout.

C'est la raison pour laquelle les collectivités publiques bretonnes se sont dotées, courant 2011, d'une stratégie commune, le Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique du territoire breton (SCORAN), qui vise les principaux objectifs suivants :

- la création d'un réseau pérenne d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques
- une couverture « 100 % Très Haut Débit » à tarif pertinent et accessible à l'horizon 2025
- le support fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) pour tous à l'horizon 2030

Cette stratégie est, en 2012, en phase de mise en œuvre à travers différents outils et démarches dont le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département des Côtes d'Armor (SDTAN) validé en janvier 2012, et la réflexion partenariale Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Les besoins en futurs déploiements du Très Haut Débit ont été répartis selon 4 priorités, déclinés à différentes échelles territoriales (départements et

EPCI), et selon des phases de déploiement successives (la 1^{ère} couvrant la période 2013-2017) d'ici à 2030 :

- axe « équilibre » visant les villes moyennes (dont Lamballe pour le Pays de Saint Briec)
- axe « cohésion » visant les communes rurales bénéficiant des débits les plus faibles (la priorité étant donnée aux territoires les moins bien desservis)
- axe « économie – connaissance - services » visant les services publics/au public, les parcs d'activités, les établissements de recherche, d'enseignement...
- axe « montée en débit (MED) » uniquement en 1^{ère} phase de déploiement 2013 – 2017 (dont Planguenoual pour le Pays de Saint Briec).

Pour sa part, le territoire du Pays de Saint Briec a décidé de s'engager dans une réflexion pour imaginer précisément le tracé du futur réseau de desserte en fibre optique (en complémentarité du réseau de collecte «Armoric » porté par le Conseil Général des Côtes d'Armor et du réseau à créer par l'opérateur privé sur les 14 communes de l'agglomération briochine situées en zones AMII) à créer d'ici à l'échéance 2030, sur les espaces relevant de fait d'un déploiement public.

En matière d'usages, le territoire, grâce notamment au dispositif régional Cybercommunes initié par le Conseil Régional de Bretagne, a amélioré, durant la dernière décennie, sa couverture territoriale en matière d'espaces d'accès publics numériques. Le développement des usages reste toutefois encore un vaste chantier.

Quels seront les nouveaux usages de demain ? Quel avenir par exemple du télétravail, de la visioconférence (à répartir sur tout le territoire) ? Quelle gouvernance et quelle maîtrise d'ouvrage ?

Ce qu'il faut retenir :

<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de formation, culturelle, de loisirs et de santé bien représentée et fournie, mais généralement mal répartie sur les territoires communaux dont certains souffrent de "carences". <p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enseignement secondaire riche et performant ; - Une diversité de formations post-bac, professionnalisantes" et continues ; - Présence du Technopôle Saint-Brieuc Armor et du Véhipôle (pôle d'innovation technologique) ; - Une diversité de paysages propice à de multiples activités sportives ; - Une scène nationale à Saint-Brieuc : "La Passerelle" ; - Une vie culturelle riche et de nombreuses salles multiculturelles bien équipées ; - Un réseau de bibliothèques bien réparti et satisfaisant ; - Une offre de santé riche et variée, avec des infrastructures médicales à rayonnement régional. - Une stratégie régionale et départementale pour le déploiement du très haut débit <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'adéquation de l'offre de formation avec le tissu économique local ; - Un enseignement supérieur encore peu développé ; - Une part trop importante de l'enseignement généraliste ; - Un solde migratoire des 16-25 ans négatif sur le Pays ; - Des conflits d'usage sur le littoral dus à la multiplicité des activités sportives ; 	<p>Chiffres clés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28% des équipements se trouvent sur Saint-Brieuc, contre 8% sur Lamballe et 6% sur Plérin. - Le pays concentre plus de 8% des effectifs étudiants de la Région. - 86% des élèves en formation initiale (9800) et 14% en formation professionnelle (1500). - 51% des formés dans le secteur tertiaire. - Part des élèves, étudiants et stagiaires passée de 11,2% en 1999 à 8,3% en 2008. - Sur les 9 centres culturels du Pays, 7 sont implantés sur l'agglomération de Saint-Brieuc. - 57 bibliothèques réparties sur les 64 communes.
---	---

<ul style="list-style-type: none"> - Une offre culturelle trop concentrée dans les pôles urbains. - Une desserte en haut débit encore insuffisante sur certaines communes <p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte et anticipation des projets d'équipements ; - Réflexion sur la localisation des projets d'équipements : équilibre du territoire, rayonnement du Pays et de la ville-centre ; - Accès aux soins. - Accessibilité numérique et attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - 16 écoles de musiques. - 181 médecins généralistes libéraux et 185 médecins spécialistes libéraux sur le territoire.
---	---

VII. MOBILITES ET PRATIQUES DE DEPLACEMENT

Multipolaire et attractif, le Pays de Saint-Brieuc doit faire face à la croissance de sa population et de ses emplois. Cette croissance entraîne une hausse du nombre de déplacements et nécessite la mise en place de modes de transports performants capables de répondre aux besoins de la population.

VII.1. Une utilisation massive du véhicule individuel

Le pays de Saint-Brieuc n'est pas équipé et aménagé de façon homogène partout. Les espaces urbains (Saint-Brieuc et dans une moindre mesure Lamballe) ainsi que les espaces littoraux font face à une intensification voire à une saturation du trafic routier alors que les espaces ruraux sont confrontés à la question de l'accès à la mobilité.

1. Une prépondérance de la route et un allongement des distances :

Un réseau routier en étoile depuis Saint Brieuc :

Primaire ou secondaire, le réseau routier s'étire en étoile depuis Saint-Brieuc vers les autres communes du territoire. Le réseau primaire, convergeant vers Saint-Brieuc, assure les liaisons transversales Est-Ouest et Nord-Sud ainsi que les relations entre les principales villes tandis que le réseau secondaire assure les liaisons avec les espaces ruraux. Ce réseau s'articule autour de :

- la route nationale 12, infrastructure à 2x2 voies qui traverse le territoire d'Est en Ouest et contourne l'agglomération de Saint-Brieuc par le Nord ;
- de routes départementales dont le gabarit permet une desserte rapide des communes littorales et du Sud en direction de Loudéac : la RD 786 en direction de Saint-Quay-Portrieux à l'Ouest et d'Erquy à l'Est, la RD 700 en direction de Loudéac ;

- d'un maillage dense de routes départementales permettant d'irriguer l'ensemble du pays de Saint-Brieuc.

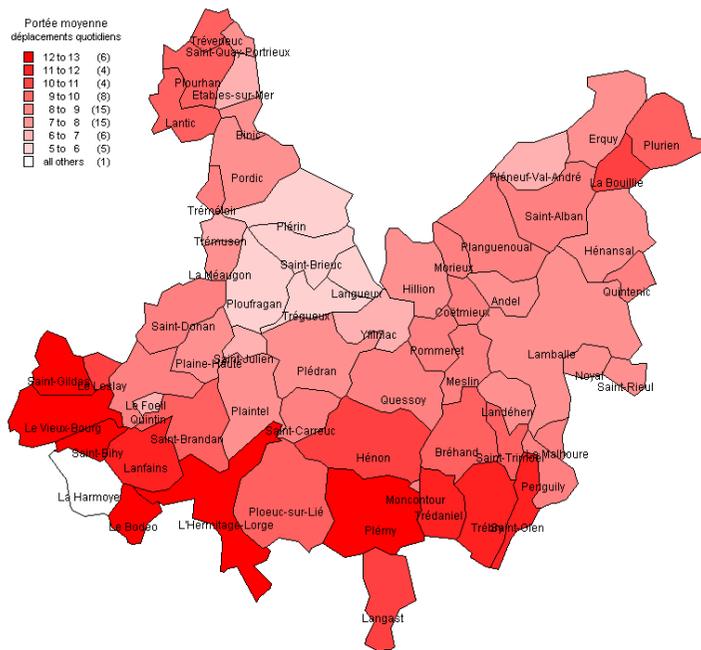


Source IGN – Géoportail

Des distances de trajet plus élevées pour les habitants du Sud du territoire :

Eloignés des pôles urbains de Saint-Brieuc et de Lamballe qui concentrent la majorité des emplois du territoire, les habitants des communes du Sud du territoire travaillant dans ces zones d'emplois supportent quotidiennement des déplacements importants. La moyenne des déplacements quotidiens issus des communes de la frange Sud du territoire est supérieure à 11 km.

Il existe une certaine dépendance des communes du Sud du territoire par rapport aux villes concentrant les emplois.



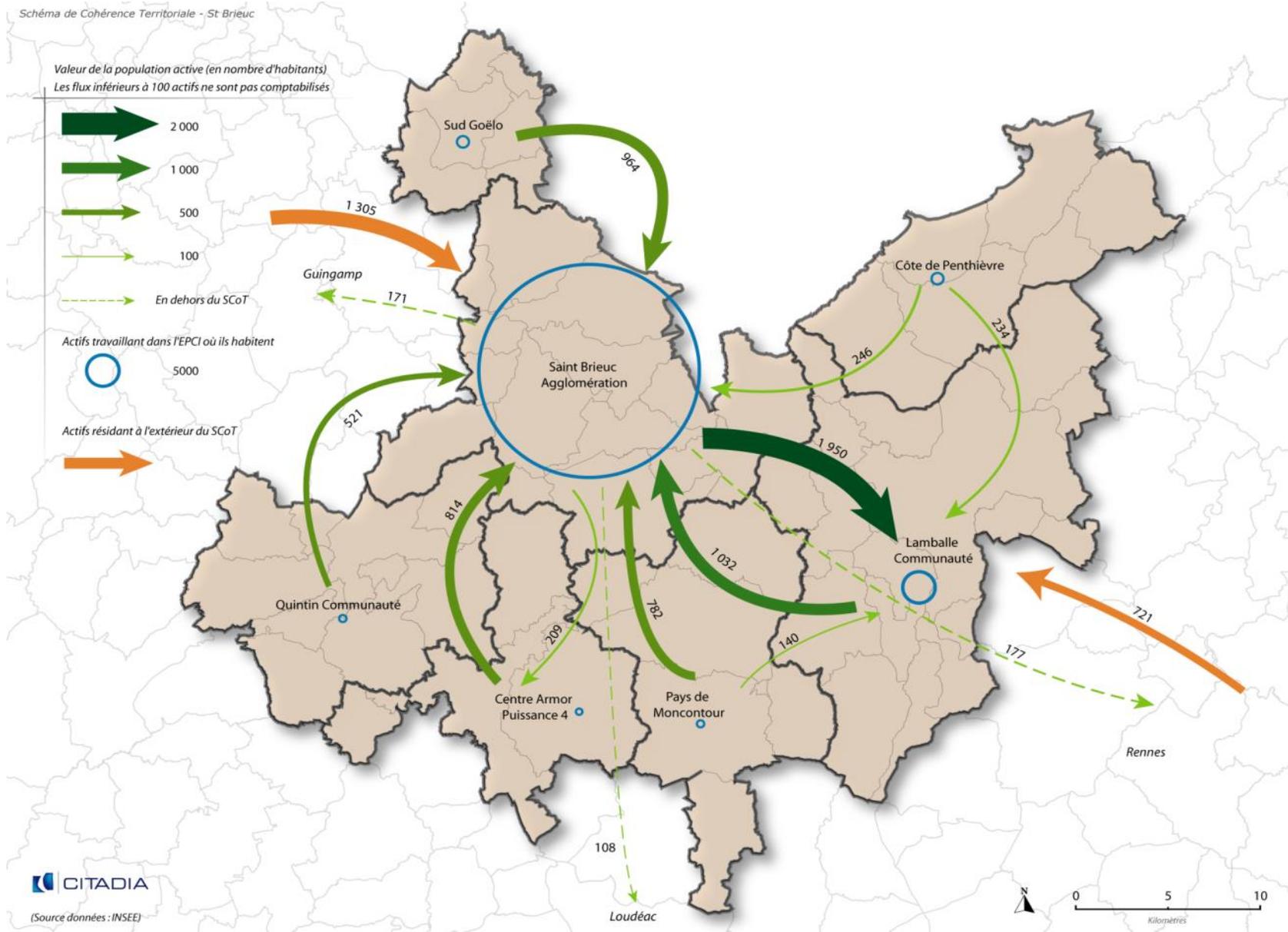
territoires situés à l’Ouest du pays et 721 déplacements en provenance des territoires situés à l’Est du Pays.

Une polarisation des flux domicile – travail par l’agglomération de Saint-Brieuc :

Regroupant la majorité des emplois, l’agglomération de Saint-Brieuc (et la ville de Lamballe dans une moindre mesure) concentre les plus forts flux de déplacement domicile – travail du territoire. D’après la carte ci-dessous illustrant les données issues du recensement de 2008, la Communauté d’Agglomération de Saint-Brieuc est la destination privilégiée de 5 655 navetteurs (soit 72% des destinations du territoire). A noter que les déplacements à destination de Lamballe Communauté tiennent eux aussi une place d’importance dans les flux domicile-travail du territoire puisque 1 950 actifs résidents dans la Communauté d’Agglomération de Saint-Brieuc travaillent dans la Communauté de Communes de Lamballe.

Les flux provenant des territoires extérieurs notamment de l’Ouest et de l’Est du Pays sont à prendre en considération puisqu’on dénombre 1 305 déplacements en provenance des

Déplacements Domicile - Travail en 2008



2. Un réseau routier saturé autour des pôles urbains :

Un trafic concentré sur la nationale 12 :

La route nationale 12, épine dorsale routière du territoire, concentre des flux journaliers importants : entre 50 000 et 65 000 véhicules par jour autour de Saint-Brieuc ; entre 30 000 et 50 000 véhicules par jour entre Saint-Brieuc et Lamballe et Saint-Brieuc et Guingamp.



LEGENDE :

Année 2011 : Trafics Moyens Journalier :

- █ 75.000 et plus véhicules / jour
- █ 50.000 à 75.000 véhicules / jour
- █ 25.000 à 50.000 véhicules / jour
- █ 10.000 à 25.000 véhicules / jour
- █ moins de 10.000 véhicules / jour
- 25865 Nombre moyen de véhicules / Jour
- 13.8 % % Poids Lourds
- Comptage permanent

Données Trafics : DIRO / SE / PIT

Trafic moyen journalier en 2011 – source DIR Ouest

L'une des principales causes de l'encombrement de la nationale 12 est la concentration des activités au sein des principaux pôles urbains alors que de plus en plus de ménages s'installent dans des communes périurbaines. De plus, l'augmentation du trafic routier expose les habitants aux nuisances induites par la circulation automobile : pollution sonore, de l'air, dégradation des entrées de ville...

Des aménagements susceptibles d'améliorer la situation :

Il existe un projet majeur sur le territoire : la rocade de déplacements de Saint-Brieuc, censée désengorger la partie la plus urbaine de la nationale 12 et desservir notamment les zones d'activités des Châtelets et du Technopôle Saint-Brieuc Armor.



Tracé de la rocade de déplacements de Saint-Brieuc. Source : Conseil général des Côtes d'Armor

Concernant la commune de Binic, la route départementale est régulièrement confrontée à des problèmes d’embouteillage au niveau du carrefour à feux de Binic : la déviation permettant le contournement de Binic devrait permettre de fluidifier les flux de transit.

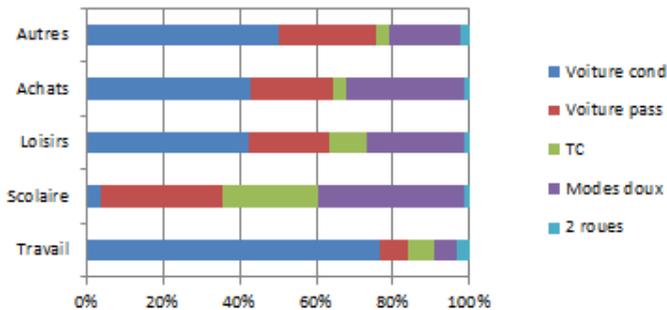
3. Un bilan GES peu satisfaisant

L’utilisation de la voiture est prégnante dans les déplacements liés au travail puisqu’elle représente plus de 75% des flux.

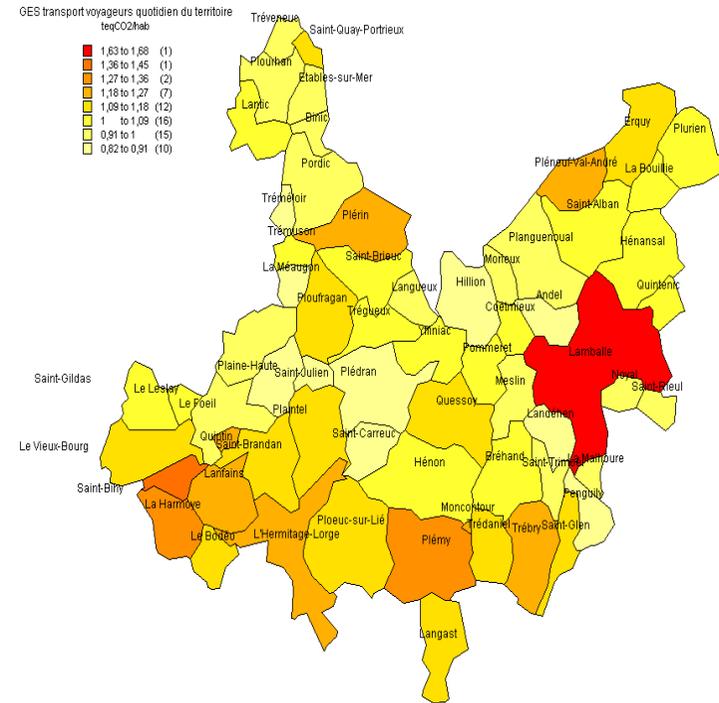
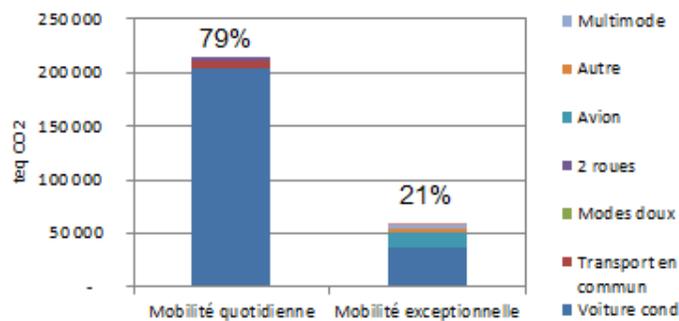
La mobilité quotidienne automobile est responsable de 79% des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements.

Ces flux automobiles se répercutent dans le bilan des gaz à effet de serre communaux (en fonction des flux entrants ou sortants) ; les communes les plus éloignées des pôles d’emploi ont des taux d’émission de gaz à effet de serre supérieurs aux autres.

Partis modales des déplacements par motif



Répartition des émissions par mode et type



Source : INSEE 2008

Carte des émissions de gaz à effet de serre des déplacements quotidiens (flux entrants, sortants et internes).

VII.2. Un réseau de transports collectifs à encourager, mais qui ne bénéficie pas d'un contexte favorable

Les transports en commun présentés comme l'alternative principale à l'automobile et de ses effets négatifs induits (engorgement des voies, pollution élevée...) sont souvent encouragés pour irriguer de façon durable un territoire. Cependant, ce mode de déplacement se heurte parfois aux spécificités même du territoire. Il faut donc trouver des alternatives afin de répondre le plus globalement possible aux besoins de la population.

1. Un territoire peu propice à l'usage des transports collectifs :

La configuration du territoire et le développement polycentrique du Pays de Saint-Brieuc rendent difficile la mise en place de transports en commun performants capables de répondre aux attentes de la population et de contrecarrer l'usage massif du véhicule personnel.

La faible densité de certaines parties du territoire et la dispersion des lieux de vie, d'emploi, de loisirs... encouragent la population à privilégier les modes de transports individuels, plus flexibles et plus souples. De plus, le réseau de transports collectifs à l'échelle du Pays peut être perçu comme compliqué par les usagers (difficultés en termes de lisibilité des lignes et des itinéraires, horaires compliqués...), préférant ainsi, s'ils le peuvent, l'usage de la voiture.

2. Une offre en mobilité mal adaptée aux déplacements quotidiens :

Le réseau départemental « Tibus »

Dix lignes de bus départementales irriguent le Pays de Saint-Brieuc. Ce réseau, géré par le Conseil Général des Côtes d'Armor, permet de desservir la majorité des pôles du territoire et de les connecter aux pôles alentours : Guingamp, Paimpol ou encore Loudéac. Afin

d'optimiser les déplacements, il s'accompagne d'une centrale de mobilité (Ticoto), espace d'informations multimodale sur les transports en Côtes d'Armor.



Source : réseau des transports interurbains des Costarmoricains - 2012

Les lignes de transport à la demande

L'offre en transport en commun est complétée par un système de transports à la demande (TAD). Quelques lignes sont déjà en service sur le territoire et permettent des liaisons dans les espaces mal desservis où l'aménagement de lignes régulières de transports en commun est difficile. Ce système de déplacement constitue une opportunité pour les territoires ruraux ou mal desservis car s'adaptant plus facilement aux caractéristiques de ces espaces peu denses. Ils se substituent aisément aux lignes régulières (souvent insuffisamment fréquentées dans ces territoires) et présente une alternative pour les dessertes vers les équipements particuliers (gares, marché, lieux publics...).

Déjà plusieurs TAD sont en service sur le territoire :

- le réseau « TaxiTub » dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc pour rejoindre la ligne de bus la plus proche du domicile. Ce réseau est complété par le service « Mobitub », service de transport adapté collectif, à la demande, et de porte à porte. Ce service est destiné aux personnes dont le handicap ne permet pas d'accéder aux Tub.
- le réseau « Distribus » dans la Communauté de communes de Lamballe : une ligne urbaine, 2 lignes desservant les espaces d'activités, 4 navettes à la demande
- le réseau « Trans'com des Trois Monts » dans les Communautés de communes du Pays de Moncontour, de Quintin communauté et de Centre Armor Puissance 4. Ce système permet les déplacements sur ces 3 territoires et vers la CIDERAL (Communauté de Communes de Loudéac).

Le réseau urbain de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc

La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc, qualifiée d'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) gère à travers son réseau 17 lignes de bus principales dont 4 lignes structurantes offrant des prestations de services différentes tant en termes de fréquence de passage qu'en termes de desserte.



Source : Transports Urbains Briochins – 2012

3. Des projets d'envergure (sur la ville-centre) pour inciter à l'usage des transports collectifs

Le pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Brieuc (PEM) :

Dans la perspective de la mise en service de la LGV Bretagne, la gare de Saint-Brieuc fait l'objet d'études en vue de l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal. Ayant pour objectifs principaux de faciliter les échanges entre les différents modes de transport et favoriser le développement des transports collectifs, ce projet porte des enjeux urbains et territoriaux forts : projet urbain d'aménagement et de développement du quartier de la gare afin de relier les quartiers sud avec le centre-ville.

Le Transport en Commun en Site Propre « TEO » (Transport Est Ouest) :

Le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération de Saint-Brieuc prévoit la mise en service de TEO : un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à l'horizon 2014. Ce transport en commun, qui desservira 21 stations sur 8 kilomètres, reliera l'Est de la ville aux nouveaux quartiers de l'Ouest (pôle universitaire, zone des Plaines Villes). Deux parkings relais de 200 places seront créés aux Plaines Villes et à Chaptal.

Un programme de requalification et de mise en valeur de l'espace urbain sera conduit parallèlement à la mise en service de TEO. Un partage équilibré de la voirie favorable aux modes doux (vélos, piétons) sera également étudié.

VII.3. Des déplacements doux à valoriser

1. Des politiques mises en place :

La découverte du Pays de Saint-Brieuc par les modes doux grâce à l'aménagement de cheminements de qualité est un enjeu d'attractivité territoriale et touristique.

C'est dans ce contexte qu'ont été mis en place :

- le schéma européen « cycle west », ayant pour but la réalisation d'un itinéraire cyclable continu entre la Bretagne, la Normandie et le Sud-Ouest de l'Angleterre à l'horizon 2013.
- le schéma régional des vélos routes¹⁵ voies vertes¹⁶
- décliné au niveau départemental dans le cadre du schéma vélo des Côtes d'Armor dès 2004 et qui propose déjà 415 kilomètres d'itinéraires cyclables sur le département.

L'itinéraire reliant Hillion à Pordic en est issu et propose 40 kilomètres de vélo-routes dont 10 kilomètres de voies vertes. Il traverse 6 communes du Pays de Saint-Brieuc (Hillion, Yffiniac, Langueux, Saint-Brieuc, Plérian et Pordic).

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) mis en place par Saint-Brieuc Agglomération sur la période 2006 – 2016 a pour but d'explorer toutes les alternatives à l'utilisation de la voiture. Il a donné naissance à un schéma directeur cyclable et à un service de location de vélos classiques et électriques « Rou'Libre » qui vient d'être mis en place en 2012 sur l'agglomération.

2. Un réseau qui se structure :

A une échelle plus fine, l'aménagement de dispositifs autour et vers les équipements structurants ou de proximité est essentiel afin de garantir la sécurité des usagers et de

¹⁵ Itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné et sécurisé. Les vélos routes empruntent tous types de voies sécurisées dont les voies vertes.

¹⁶ Voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés, développée dans un souci d'aménagement intégré.

promouvoir des déplacements doux. Ceci permettant d'encourager le report modal entre les différents moyens de transport, notamment autour des lieux-transports (gares routières et ferroviaires).

Le schéma directeur cyclable de l'agglomération de Saint-Brieuc dont l'objectif est d'organiser un réseau cohérent et attractif a été adopté en 2009. Il propose diverses liaisons cyclables connectant les communes de l'agglomération entre elles (espaces de loisirs, lieux touristiques, pôles générateurs de déplacements).

La présence de nombreux chemins vicinaux rend possible l'extension de ce réseau cyclable tant pour des déplacements de proximité que pour des déplacements lointains (liés aux loisirs).



VII.4. D'autres modes de transport terrestre et maritime disponibles

1. Un réseau ferroviaire en métamorphose :

Le transport ferré de voyageurs TER et TGV : Le Pays de Saint-Brieuc est desservi par les gares de Saint-Brieuc et de Lamballe et les haltes TER d'Yffiniac et de La Méaugon. Les fréquentations par trajet sont les suivantes :

	2013	2012	2011
Rennes ↔ St Brieuc	308 768	323 773	320 893
Lamballe ↔ St Brieuc	134 123	141 616	138 999
St Brieuc ↔ Guingamp	109 351	113 803	110 870
St Brieuc ↔ Lannion	33 787	38 616	31 429
St Brieuc ↔ Dinan	30 465	30 057	23 288
Yffiniac ↔ St Brieuc	23 242	22 359	20 054
St Brieuc ↔ Brest	22 352	22 452	20 225
St Brieuc ↔ Morlaix	21 078	21 167	19 910
St Brieuc ↔ Plouaret Trégor	14 323	12 951	11 921
St Brieuc ↔ Plancoët	13 432	12 909	9 204
Plenée Jugon ↔ St Brieuc	9 750	9 688	11 092

Source : Région Bretagne et SNCF

Source : Région Bretagne et SNCF



LÉGENDE

- lignes ferroviaires
- lignes autocars régionaux
- gares et points d'arrêt régionaux
- gares desservies par TGV et TER

Fermée au transport de voyageurs depuis 2003, la ligne ferroviaire du Sud du territoire en direction de Loudéac a été remplacée par une ligne routière régionale. Cette ligne desservant les haltes de Saint-Julien, Plaintel, Quintin et l'Hermitage offre des liaisons routières vers Vannes et Lorient.

Ce réseau TER est complété par un réseau TGV desservi quotidiennement depuis ou vers Paris : 8 TGV dans le sens Paris – Saint-Brieuc et 9 TGV dans le sens Saint-Brieuc – Paris ; 3 TGV en direction ou en provenance de Paris depuis Lamballe.

La LGV Bretagne :

Le projet « Bretagne à Grande Vitesse » est caractérisé par la poursuite de la mise en service de la ligne LGV Ouest : Paris – Rennes (mise en LGV de la portion Le Mans – Rennes) dont les travaux seront achevés en 2017.

La mise en service de cette ligne à grande vitesse, s'inscrit dans un plan régional plus large : le « plan ferroviaire breton » qui vise à prolonger l'« effet d'accélération » LGV sur l'ensemble du territoire régional en jouant sur la multimodalité des transports et la modernisation des lignes existantes (notamment la ligne Rennes-Brest et la ligne Rennes-Quimper). Ce plan prévoit aussi l'aménagement de dix gares TGV en pôles d'échanges multimodaux dont la gare de Saint-Brieuc.

Les gares, lieux privilégiés de l'intermodalité :

Les « pôles gare » sont des lieux de rabattement identifiés comme des espaces potentiels pour faire naître des projets de structuration urbaine voire de développement urbain. L'amélioration de la qualité urbaine des gares et de leur accessibilité sont des enjeux stratégiques que le SCoT doit prendre en compte. L'amélioration et la création de parkings-relais autour des gares constituent un enjeu majeur dont l'objectif est de favoriser le report modal de la voiture au train. La gestion des potentiels fonciers autour de ces lieux de transport est donc essentielle.

2. Le Port du Légué – Projet « Grand Légué » :

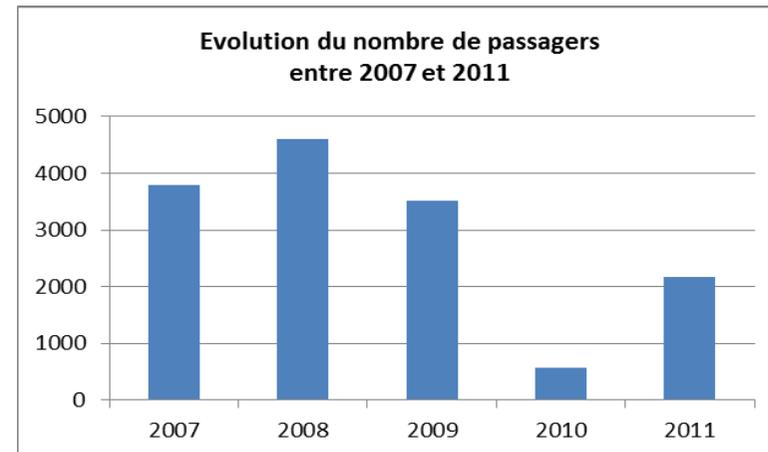
Implanté à l'embouchure du Gouët, le port du Légué constitue le seul port de commerce du Pays. Il fait l'objet d'un projet d'aménagement tendant à affirmer la dimension économique, touristique et urbaine de cet équipement majeur :

- requalification du pôle nautique autour du Quai Armez
- aménagement de la Maison des Cultures de Bretagne
- poursuite de la réhabilitation du Carré Rosengart : pôle technique (réparation nautique, stockage, entretien...) et centre d'affaires (bureaux et commerces)
- aménagement d'une plateforme dédiée à l'hivernage et la maintenance des bateaux de plaisance.

3. L'aéroport de Saint-Brieuc, une plateforme de transports délaissée :

Un aéroport peu fréquenté et en déclin :

Le territoire du Pays de Saint-Brieuc est aussi desservi par voie aérienne grâce à l'aéroport de Saint-Brieuc-Armor. Il était fréquenté en 2011 par 2074 passagers soit 15 999 mouvements aériens dont 433 mouvements commerciaux. Ce trafic est en baisse régulière depuis plus de 10 ans : diminution du nombre de passagers de 13% entre 2007 et 2011 malgré une quasi stabilisation du nombre de mouvements (+0,5% au cours de la même période).



Source : Union des Aéroports français – 2007 – 2011

4. Un large éventail de transports de marchandises :

Par voie routière :

Situé à l'écart des grandes lignes ferroviaires qui structurent les flux continentaux, le transport routier reste le principal mode d'acheminement ou d'expédition des marchandises dans le Pays de Saint-Brieuc.

Par voie ferroviaire :

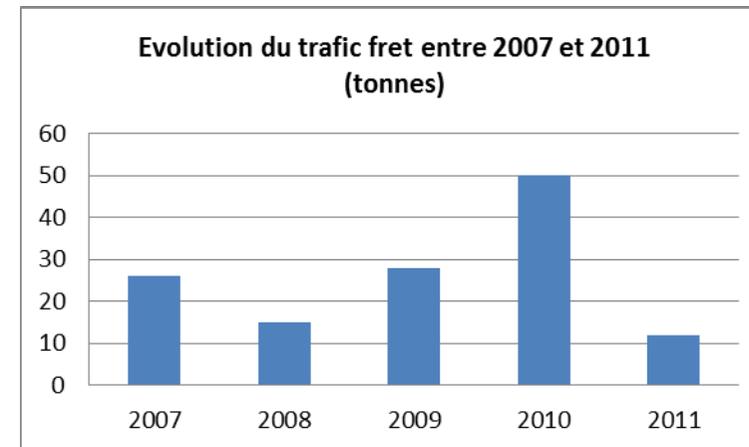
Bien que peu performant, le fret ferroviaire est présent sur le territoire grâce aux lignes ferrées existantes (ligne Saint-Brieuc – Rennes notamment).

La ligne ferroviaire Saint-Brieuc – Loudéac fermée au transport de voyageurs depuis 2003 est aujourd'hui exclusivement utilisée pour le transport de marchandises. Cette ligne unique non électrifiée dessert les parcs d'activités du Grand Plessis à Plaintel et des Châtelets à Ploufragan.

La réutilisation de cette voie de chemin de fer menant au port du Légué – Saint-Brieuc a été évoquée en lien avec le projet d'aménagement d'un quatrième quai au port. Elle pourrait représenter un atout pour le territoire en favorisant le report modal du trafic fret du réseau ferré vers le maritime (axe de développement préconisé par la région Bretagne : complémentarité « port - fer »).

Par voie aérienne :

L'aéroport de Saint-Brieuc propose également un transport de fret. Evalué à 12 tonnes en 2011, il a diminué de 17,6% sur la période 2007 – 2011.



Source : Union des Aéroports français – 2007 -2011

Par voie maritime :

En 2011, ont transité dans le port du Légué – Saint-Brieuc 364 170 tonnes¹⁷ de marchandises (environ 180 navires) soit une progression de 5,28 % par rapport à 2010.

Le secteur de l'agro-alimentaire génère la part la plus importante du trafic (35% du trafic en 2011), suivi par le bois (12,5% du trafic en hausse de 48% par rapport à 2010). La ferraille, qui représente 12.5% du trafic de marchandises, a vu quant à elle son trafic diminuer de 13% en un an.

Les aménagements successifs en vue de son amélioration ont permis au port d'asseoir sa position dans le commerce maritime de la Bretagne : création d'un nouveau poste à quai afin de faciliter les chargements et les déchargements des bateaux, construction de deux quais permettant aux navires de 180 mètres et de 8 000 tonnes d'accoster.

Aussi, le port est, depuis 2006, l'un des sites les plus importants de Bretagne Nord pour la réparation navale.

¹⁷ Observatoire des Transports en Bretagne

Ce qu'il faut retenir :

<p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire polycentrique et peu dense rendant difficile la mise en place de transports en commun performants - Un trafic routier dense concentré sur la RN12 - Une utilisation massive de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens et un allongement des distances <p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un réseau routier performant et en évolution - Des offres en transports en commun tant dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux (sous forme de TAD) - L'intensification des flux TGV grâce à l'aménagement de la LGV Bretagne - La présence de ports permettant le transport de marchandises <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une concentration des zones d'emploi engendrant des déplacements nombreux et une saturation du réseau routier autour des pôles urbains - Une offre en mobilité mal adaptée aux déplacements quotidiens - Une faible mise en réseau des différentes offres en transports en commun - Des flux automobiles qui pèsent dans le bilan d'émission des gaz à effet de serre - Un aéroport à l'arrêt. 	<p>Chiffres clés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 50 000 et 65 000 véhicules par jour sur la RN12 autour de Saint-Brieuc - 75% des déplacements liés au travail sont effectués en voiture - 79% des gaz à effet de serre sont liés à la mobilité quotidienne - Une progression de 5,28% de marchandises en transit dans le port du Légué par rapport à 2010 - Un nombre de passagers en baisse de 13% à l'aéroport de Saint-Brieuc entre 2007 et 2011
---	---

<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens - Réduction des distances de déplacement pour certains motifs (achats, loisirs, emploi...) 	
---	--

ANNEXE / GLOSSAIRE

Densité commerciale alimentaire

Nombre de commerces alimentaires traditionnels pour 1 000 habitants.

Indice de concentration de l'emploi :

Le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans un territoire donné et les actifs ayant un emploi qui résident dans ce même territoire permet d'établir un Indicateur de Concentration d'Emploi.

Cet indicateur permet de définir le niveau de polarité que joue ce territoire par rapport à son bassin de vie.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises.

Plancher commercial

Somme des surfaces de chaque niveau d'un bâtiment commercial clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades. Il se compose des surfaces de ventes, des réserves et locaux techniques.

Pôle d'équipement

Selon la définition de la base permanente des équipements de l'INSEE (destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus par un territoire à la population), un pôle d'équipement se dit d'une commune qui possède au moins la moitié des équipements d'une gamme. La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines.

Pour la base d'équipements 2010, 95 équipements sont ainsi retenus qui se répartissent en trois gammes :

- Gamme de proximité (29 équipements dont école maternelle, pharmacie, poste...);
- Gamme intermédiaire (31 équipements dont collège, supermarché, trésor public...);
- Gamme supérieure (35 équipements dont lycée, maternité, hypermarché...).



Pour en savoir plus :



Pour nous contacter :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de Saint-Brieuc

Centre HEMERA • CS 40532

8 rue des Champs de Pies

22035 SAINT BRIEUC

Tél. • 02.96.58.08.08

@ • contact@pays-de-saintbrieuc.org

www.pays-de-saintbrieuc.org

